

RAPPORTS 2012-13

Université 
de Montréal

Transmis au ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche, de la Science et de la Technologie
aux fins de l'application du premier alinéa 4.1 de la
Loi sur les établissements d'enseignement de
niveau universitaire

NOVEMBRE 2013

Cabinet du recteur

Le 31 octobre 2013

Monsieur Pierre Boutet
Directeur général
Direction générale du financement
Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche, de la Science et de la Technologie
1035, rue de la Chevrotière, 19^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de vous transmettre les quatre rapports que l'Université de Montréal a préparé aux fins de l'application du premier alinéa de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* soit :

- Les états financiers 2012-2013 constitués des pages 1 à 4 et des annexes 1 à 4 du Système d'information financière des universités ;
- Un état de traitement des membres du personnel de direction supérieure ;
- Un rapport sur la performance et ;
- Un dossier Bilan et perspectives qui comporte certains des éléments requis dans le rapport sur la performance.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments distingués.



Guy Breton, M.D., FRCPC
Recteur

TABLE DES MATIÈRES

Section 1 : États financiers

Pages 1 à 4 du Système d'information financière des universités

Annexes 1 à 4 du Système d'information financière des universités

Section 2 : État de traitement

État de traitement des membres de personnel de direction

Rapport du vérificateur externe

Règlement relatif aux conditions de travail des officiers de l'Université de Montréal

Section 3 : Rapport sur la performance

Diplomation et durée des études

Indicateurs d'encadrement

Section 4 : Bilan et perspectives

Annexe : Budget de fonctionnement 2012-2013

États financiers 2012-2013

Université de Montréal

Système d'information financière des universités 2012-2013



30 octobre 2013

Responsable des ressources financières

Date

Université de Montréal
Bilan
au 30 avril 2013

ACTIF	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds	Ajustements	Total
		1	2	3	4	5	6	7
Actif à court terme								
1	Encaisse (001)	0	19 290 020	9 632 321	2 683 182	0		31 605 523
2	Placements à court terme (005)	0	1 783 632	0	9 690 251	0		11 473 883
3	Intérêts courus à recevoir (010)	0	0	0	574 263	0		581 413
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	7 150	0	0	0	0		\$
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	83 978 306	---	---	---	---		83 978 306
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	12 370 067	---	---	---	---		12 370 067
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	15 876 351	86 345 294	136 041 264	1 144 885	0		239 407 814
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	0	0	0	0	0		\$
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	196 328 401	100 074 492	0	195 396	0		296 598 289
10	Frais payés d'avance (070)	2 869 714	833 811	1 404 247	0	0		5 107 772
11	Stocks (075)	4 889 664	18 415	---	0	0		4 908 079
	Total de l'actif court terme	316 319 653	208 348 064	147 077 852	14 287 978	\$		686 031 147
Actif à long terme								
12	Frais reportés (080)	0	0	0	0	0		\$
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	0	4 374 315	660 049 248	0	0		673 642 806
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	0	0	0	0	0		\$
15	Placements à long terme (125, 130)	0	2 293 811	44 175 794	217 522 371	0		263 991 975
16	Effets à recevoir à long terme (124)	0	0	0	0	0		\$
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	0	0	0	5 238 213	0		5 238 213
18	Immobilisations (105)	---	---	1 205 463 402	---	---		1 205 463 402
19	Contribution du siège sociale aux constituantes de TUQ (110)	---	---	0	---	---		\$
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	0	0	0	0	0		\$
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	111 369	0	0	0	0		111 369
22	TOTAL DE L'ACTIF	325 050 264	215 013 790	2 056 766 296	237 048 562	\$		2 834 478 912

Université de Montréal
Bilan
au 30 avril 2013

PASSIF	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement							Total
		1	2	3	4	5	6	7	
		Passif à court terme							
23	Découvert de banque (201)	23 071 881	0	0	0	0	0	23 071 881	23
24	Emprunts à court terme (205)	289 797 600	0	0	0	0	0	289 797 600	24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	0	0	0	0	0	0	0	25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	0	---	---	---	---	---	0	26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	67 029 044	1 843 902	---	0	0	0	68 872 946	27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	241 952 800	0	---	0	0	0	241 952 800	28
29	Comptes à payer (215, 220)	29 397 923	5 267 270	25 596 490	1 301 879	0	0	61 563 563	29
30	Produits reportés (260)	10 332 856	9 598 048	---	---	0	0	19 930 904	30
31	Appoints reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	0	195 040 991	---	0	0	0	195 040 991	31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	405 445	0	122 163 252	0	0	0	122 163 252	32
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	94 494 995	0	197 761 075	4 342 220	0	0	296 598 289	33
Total du passif à court terme		750 482 544	211 750 211	145 520 818	5 644 099	0	0	1 319 397 671	40
		Passif à long terme							
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	0	0	0	0	0	0	0	34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	0	0	636 103 444	0	0	0	636 103 444	35
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	0	0	33 647 331	0	0	0	33 647 331	36
37	Appoints reportés (360, 361, 362, 363)	0	0	827 452 364	---	---	---	827 452 364	37
38	Juste valeur des instruments financiers dérivés (365)	0	0	36 869 192	0	0	0	36 869 192	38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	0	0	0	0	0	0	0	39
TOTAL DU PASSIF		750 482 544	211 750 211	1 879 593 149	5 644 099	0	0	2 453 470 002	40
		SOLDES DE FONDS							
41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	22 672 755	3 263 580	23 909 101	46 657 378	0	0	96 502 813	41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302, FD et AIF)	---	---	---	184 264 098	0	0	184 264 098	42
43	Non grevé d'affectation (395 FF)	(453 505 035)	---	---	---	---	---	(453 505 035)	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	---	---	---	0	0	0	0	44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	---	---	---	482 988	---	---	482 988	45
46	Investi en immobilisations (304 FI)	---	---	153 264 047	---	---	---	153 264 047	46
TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(430 832 280)	3 263 580	177 173 147	231 404 464	0	0	(18 991 059)	47
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS		325 050 264	215 013 790	2 056 766 296	237 048 562	0	0	2 834 478 912	48

Université de Montréal
État des produits
de l'exercice terminé le 30 avril 2013

	1	2	3	4	5	6	7
	Fonds de fonctionnement						Total
	Fonds avec restrictions						Total
	Fonds d'immobilisations						Total
	Fonds de dotation (Note 1)						Total
	Autres fonds						Total
	Ajustements						Total
1 Droits de société (481)	84 799 544	---	---	---	---	---	84 799 544
2 Minimums forfaitaires des étudiants étrangers (482)	13 308 579	---	---	---	---	---	13 308 579
3 Minimums forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (481)	751 049	---	---	---	---	---	751 049
4 Cessions des biens (445)	8 719 128	---	---	---	---	---	8 719 128
5 Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de regroupement, etc. (458)	22 402 150	---	---	---	---	---	22 402 150
6 Ventes nettes d'actifs (461)	16 993 677	---	---	---	---	---	16 993 677
TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS	146 574 126	---	---	---	---	---	146 574 126
8 Subventions du Ministère (515)	501 662 723	33 734	21 462 131	---	---	---	522 758 588
9 Autres subventions provinciales (465, 410, 493)	3 500 000	48 972 000	---	---	---	---	52 472 000
10 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	33 867	81 837 242	3 088 640	---	---	---	84 978 749
11 Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	2 942 681	8 825 926	19 239	---	---	---	11 787 847
12 Contributions du juge social aux comités de P/Q (520)	---	---	---	---	---	---	---
13 Amortissement des appareils reportés affectés aux immobilisations:	---	---	---	---	---	---	---
14 Ministère (529)	---	---	21 134 765	---	---	---	21 134 765
15 Entités incluses dans le primaire comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	---	---	8 843 894	---	---	---	8 843 894
16 Gouvernement du Canada (532)	---	---	8 445 730	---	---	---	8 445 730
17 TOTAL DES SUBVENTIONS	507 958 271	179 635 506	69 668 927	---	---	---	757 262 704
18 Intérêts et dividendes (437)	150 412	25 897	1 418 391	---	---	---	1 594 700
19 Intérêts sur les emprunts inter-fonds (440)	---	---	---	---	---	---	---
20 Produits provenant du fonds de dotation (445)	1 085 340	2 971 804	---	---	---	---	4 057 144
21 Produits provenant d'une fondation (446)	---	---	---	---	---	---	---
22 Subventions et dons aux gouvernements (430)	446 721	36 023 910	---	---	---	---	36 470 631
23 Dons sur ventes de placements (426)	---	---	---	---	---	---	---
24 Dons sur le cession d'immobilisations (525)	---	---	156 834	---	---	---	156 834
25 Revenu sur la cession de biens (465)	21 638 804	---	---	---	---	---	21 638 804
26 Ventes d'actifs (460)	56 152 730	---	---	---	---	---	56 152 730
27 Revenu d'exploitation - Revenu relatif à la production d'énergie (469)	---	99 405	---	---	---	---	99 405
28 Autres produits (466, 470)	3 838 682	262 882	273 243	---	---	---	4 374 807
29 TOTAL DES PRODUITS AUTRES	83 515 506	363 897	1 648 468	---	---	---	85 527 871
TOTAL DES PRODUITS	737 444 906	1 790 652 403	71 496 795	---	---	---	985 994 105

Université de Montréal
État des charges
de l'exercice terminé le 30 avril 2013

	Amortissement et amorti à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotations (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total
	1	2	3	4	5	6	7	
Moyens adhésifs								
1	45 694 669	1 999 636	-	-	-	-	-	47 694 305
2	11 990 461	1 232 731	-	-	-	-	-	13 223 192
3	175 917 816	16 267 013	-	-	-	-	-	192 184 829
4	31 790 665	889 979	-	-	-	-	-	32 680 644
5	1 665 220	3 830 049	-	-	-	-	-	5 495 269
6	61 054 231	21 023 946	-	-	-	-	-	82 078 177
7	53 714 946	7 072 293	-	-	-	-	-	60 787 239
8	17 319 873	383 331	-	-	-	-	-	17 703 204
9	15 814 794	128 926	-	-	-	-	-	15 943 721
10	100 308 936	12 211 569	-	-	-	-	-	112 520 505
11	521 112 198	65 371 841	-	-	-	-	-	586 484 039
12	59 279 200	-	-	-	-	-	-	59 279 200
13	2 360 994	0	-	-	-	-	-	2 360 994
14	315 981	272	-	-	-	-	-	316 253
15	1 229 221	9 403 228	-	-	-	-	-	10 632 449
16	829 416	9 756 665	-	-	-	-	-	10 586 081
17	10 778 522	33 360 679	-	-	-	-	-	44 139 201
18	11 954 114	25 043 395	-	-	-	-	-	36 997 509
19	18 925 011	15 692 022	-	-	-	-	-	34 617 033
20	11 383 110	0	-	-	-	-	-	11 383 110
21	46 815 501	11 057 746	-	-	-	-	-	57 873 247
22	2 131 008	876 659	-	-	-	-	-	3 007 667
23	16 620 165	(671 521)	-	-	-	-	-	15 948 644
24	12 984 690	193 581	-	-	-	-	-	13 178 271
25	1 648 850	53 124	-	-	-	-	-	1 701 974
26	0	4 651 463	-	-	-	-	-	4 652 927
27	0	928 828	-	-	-	-	-	929 656
28	2 720 934	0	-	-	-	-	-	2 720 934
29	0	0	-	-	-	-	-	0
30	0	0	-	-	-	-	-	0
31	0	0	-	-	-	-	-	0
32	4 242 267	15 845	-	-	-	-	-	4 258 112
33	0	0	-	-	-	-	-	0
34	0	0	-	-	-	-	-	0
35	0	0	-	-	-	-	-	0
36	0	0	-	-	-	-	-	0
37	1 273 673	421 954	-	-	-	-	-	1 695 627
38	221 523 043	110 983 267	-	-	-	-	-	332 506 310
39	(9 772 216)	0	-	-	-	-	-	(9 772 216)
40	(713 162)	0	-	-	-	-	-	(713 162)
41	211 141 624	110 983 267	-	-	-	-	-	322 124 891
42	291 700	-	-	-	-	-	-	291 700
43	(15 466 514)	1 761 780	-	-	-	-	-	(13 704 734)
44	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
45	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
46	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
47	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
48	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
49	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
50	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
51	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
52	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
53	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
54	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
55	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
56	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
57	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
58	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
59	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
60	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
61	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
62	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
63	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
64	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
65	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
66	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
67	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
68	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
69	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
70	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
71	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
72	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
73	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
74	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
75	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
76	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
77	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
78	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
79	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
80	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
81	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
82	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
83	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
84	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
85	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
86	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
87	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
88	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
89	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
90	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
91	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
92	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
93	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
94	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
95	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
96	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
97	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
98	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
99	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928
100	1 970 912	2 895 016	-	-	-	-	-	4 865 928

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 7 "Appoints reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université de Montréal
Évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 30 avril 2013

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total
		1	2	3	4	5	6	7
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE							
2	Redressement des années précédentes	(337 412 953)	2 732 561	158 781 198	201 445 927	0	0	5 546 733
3	Solde de fonds redressé	(337 412 953)	2 732 561	158 781 198	201 445 927	0	0	5 546 733
4	Produits de l'année	737 444 906	179 052 403	71 496 795	0	0	0	987 994 105
5	Charges de l'année	735 465 514	176 176 807	124 783 536	0	0	0	1 036 425 857
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 979 392	2 875 596	(53 286 740)	0	0	0	(48 431 252)
7	Apports reçus à titre de dotations	0	0	0	23 893 929	0	0	23 893 929
8	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	0	0	0	0	0	0	0
9	Virements d'autres soldes de fonds	211 744	0	71 678 690	6 276 351	0	0	78 166 785
10	Virements vers d'autres soldes de fonds	75 610 463	2 344 577	0	211 744	0	0	78 166 785
11	Sous-total	(73 419 327)	531 019	18 191 449	29 958 636	0	0	(24 537 823)
12	Autres éléments des soldes de fonds:							
13	Guais-lucris (pertes-lucris) sur les placements disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0	0
14	Reclassement à fait des produits et des charges des pertes-réalisées (guais-réalisés) sur la cession de placements disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0	0
15	Guais-lucris (pertes-lucris) né sur cours de l'exercice sur les dérivés en couverture de flux de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0
16	Reclassement à fait des produits et des charges des pertes (guais) sur les dérivés en couverture de flux de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0
17	Sous-total autres éléments	0	0	0	0	0	0	0
18	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(430 832 280) \$	3 263 580 \$	1 77 173 147 \$	231 404 464 \$	0 \$	0 \$	(18 991 090) \$

Note 1 : Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 7 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université de Montréal
Produits par fonctions - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2015

Annexe 1

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	Enseignement	Recherche	Services à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
1 Droits de scolarité (601)	84 799 544	---	---	---	---	---	---	---	---	84 799 544	1	
2 Montants forfaitaires des étudiants étrangers (402)	---	---	---	13 308 579	---	---	---	---	---	13 308 579	2	
3 Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	---	---	---	711 049	---	---	---	---	---	711 049	3	
4 Créances des étudiants (435)	---	---	---	---	---	---	8 719 128	---	---	8 719 128	4	
5 Admissions, inscriptions, autres, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	507 434	---	2 239 534	18 354 266	---	---	756 084	535 831	---	22 402 150	5	
6 Ventes aux étudiants (463)	2 138 090	---	439	---	---	25 536	129 876	14 259 236	---	16 598 671	6	
7 Total des produits provenant des étudiants	87 445 000	---	2 239 973	32 413 895	---	25 536	9 605 089	14 853 568	---	146 574 126	7	
8 Subventions du Ministère (515)	---	---	---	498 339 823	---	---	2 722 800	---	---	501 062 723	8	
9 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	3 500 000	---	---	---	---	---	---	---	---	3 500 000	9	
10 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	---	---	---	52 867	---	---	---	---	---	52 867	10	
11 Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	---	---	---	---	1 350 000	---	1 992 481	---	---	2 942 481	11	
12 Total des subventions	3 500 000	---	---	498 392 790	1 350 000	---	4 315 481	---	---	507 558 271	12	
13 Intérêts et dividendes (435)	---	---	---	150 412	---	---	---	---	---	150 412	13	
14 Intérêts sur les avances financières (441)	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	14	
15 Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	---	1 083 047	---	---	---	293	---	1 083 340	15	
16 Produits provenant d'actes fondés (446)	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	16	
17 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	14 199	---	---	21 727	---	410 835	---	---	---	446 751	17	
18 Gains sur vente de placement (526)	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	18	
19 Recouvrement des notes fiduciaires (465)	---	2 093 691	---	19 543 113	---	---	---	---	---	21 636 804	19	
20 Ventes extérieures (460)	25 723 716	988 822	484 590	929 204	---	5 155 082	9 667 128	9 111 603	---	56 132 790	20	
21 Autres produits - Recettes relatives à la subvention à l'innovation (490)	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	21	
22 Autres produits (466, 470)	101 291	(3 864)	10 300	3 690 621	---	---	178	37 493	---	3 838 502	22	
23 Total des produits autres	25 839 166	3 078 700	495 382	25 422 124	3 724 065	5 935 917	9 667 306	9 148 938	---	83 312 500	23	
24 TOTAL DES PRODUITS	116 784 233	3 078 700	2 726 355	556 228 809	5 074 065	5 961 453	23 587 875	24 002 506	---	737 444 906	24	

Université de Montréal
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2013

Annexe 2

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Enseignement	Recherche	Services à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terminés et bilanets (Bilan Annexe 15)	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
1 Mises à jour	30 083 058	866 505	4 074 723	8 382 899	779 715	120 613	1 694 628	392 508		41 498 660
2 Direction	4 924 600	541 746	1 100 206	1 115 007	2 230 339	19 646	1 117 761	523 985		11 490 401
3 Opérations	175 022 038	549 308	(66 270)	36 028	(2 097)	202 869	2 595	2 316		175 747 586
4 Enseignement-chercheurs	31 346 632	98 740	0	334 258	0	10 423	0	0		31 790 065
5 Changés de cours	1 568 941	55 205	0	329	0	38 824	111	0		1 663 210
6 Personnel enseignant à l'enseignement et à la recherche	7 484 825	190 099	0	8 112	0	45 003	4 020	1 255		7 733 476
7 Personnel enseignant à l'enseignement et à la recherche	19 994 485	1 861 571	11 570 842	17 160 644	2 231 477	304 898	7 620 729	299 383		61 054 231
8 Personnel pédagogique non enseignant	34 464 800	1 743 803	8 236 141	5 434 974	3 220 208	282 056	1 484 804	498 820		55 714 046
9 Personnel de soutien technique	5 677 290	103 951	3 975 381	1 684 928	700 505	13 988	1 866 154	1 487 616		17 139 873
10 Personnel de soutien de bureau	2 337 287	408 072	722 169	108 649	8 035 815	0	1 105 529	2 247 873		15 814 794
11 Personnel de soutien et courrier	70 623 337	1 737 385	8 223 509	6 283 525	5 335 298	198 894	3 458 928	1 413 849		100 308 936
12 Autres charges (860, 870)	382 379 249	8 256 844	37 902 848	45 361 365	23 671 261	1 228 269	18 365 090	6 967 525	59 279 200	524 133 190
13 Total des masses salariales et des avantages sociaux	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
14 Avantages sociaux (704)	---	---	---	---	---	---	---	---	59 279 200	59 279 200
15 Variations de la provision pour amortissements, imobilisations, immobilisations, emprunts et autres actifs	0	0	0	2 360 994	0	0	0	0	0	2 360 994
16 Frais pour comptes arithmétiques et d'autres (705)	0	0	0	245 981	0	0	0	0	0	245 981
17 Subventions Pseudobonuses (706)	833 848	226 186	80 000	80 000	0	19 315	(32 125)	0	0	1 229 231
18 Formation et perfectionnement (710)	22 342	5 024	0	797 948	0	1 946	2 160	(5)	0	829 416
19 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	6 228 336	777 432	124 307	1 423 337	(33 181)	1 438 600	798 263	21 278	0	10 778 522
20 Bourses (713)	7 583 192	623 304	0	315 206	0	50 024	3 360 387	0	0	11 954 114
21 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	4 557 655	6 826 233	726 929	3 844 277	9 943	66 169	264 899	228 118	0	16 494 224
22 Fournitures et matériels (745)	11 065 958	1 441 073	884 183	1 827 230	1 338 041	508 460	994 511	865 576	0	18 925 021
23 Coût des marchandises vendues (755)	137 089	0	0	0	199 612	61	50 318	11 035 900	0	11 583 110
24 Frais de services (760, 765, 770, 785, 790, 795, 800)	12 229 923	1 124 855	5 899 678	5 292 344	15 424 394	1 392 095	2 723 384	2 726 807	0	46 815 591
25 Vidéotextes et périodiques (790)	256 698	53 425	1 725 897	38 385	3 218	34 546	7 198	12 440	0	2 131 008
26 Charges relatives aux terrains et aux bâtiments (800, 810, 815, 820, 826)	1 029 449	561 659	1 718 067	123 116	10 934 756	18 394	1 450 420	1 724 303	0	16 020 263
27 Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	139 293	50 637	300	127 809	12 800 288	33 742	52 020	0	0	12 984 690
28 Locations-impôts (830)	143 943	330	26 372	44 430	86 948	1 661	39 102	1 906 065	0	1 648 600
29 Pertes sur vente de placements (860)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
30 Bénéfices sur le coût de capitalisation (892)	963 946	217 736	818 348	135 163	117 822	196 118	129 004	152 772	0	2 730 938
31 Bénéfices sur le coût de capitalisation (893)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
32 Frais bancaires et charges financières (850, 851, 852, 853)	192 355	29 961	1 076	3 673 925	0	48 515	133 717	158 716	0	4 242 267
33 Intérêts et loyers sur avances financières (853)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
34 Autres charges (860, 870)	90 380	138 139	(168 326)	1 211 063	(233 077)	4 481	118 324	312 623	0	1 273 673
35 Total des charges autres	45 478 325	12 175 994	10 216 811	21 531 146	40 589 014	3 814 178	10 095 621	18 344 712	59 279 200	221 527 002
36 Virements interfonctions (877)	800 539	(46 163)	0	(407 649)	370 444	(169 731)	(810 062)	232 443	0	0
37 Virements internes (878)	(303 923)	(1 892 427)	(1 387 568)	554 886	272 822	(697 272)	(59 922)	(6 238 783)	0	(9 772 316)
38 Variations de la base de valeur des instruments financiers dérivés (879)	0	0	0	(713 162)	0	0	0	0	0	(713 162)
39 Total avant éléments extraordinaires	428 384 191	18 493 988	46 732 092	66 328 585	64 903 541	4 175 443	27 690 678	19 286 097	59 279 200	735 465 514
40 Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	291 700	0	0	0	0	0	291 700
41 TOTAL DES CHARGES	428 384 191	18 493 988	46 732 092	66 620 285	64 903 541	4 175 443	27 990 678	19 286 097	59 279 200	735 465 514

Université de Montréal
Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2013

Annexe 3

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Enseignement	Recherche	Services enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
1 Subventions de Ministère (515)	0	0	0	0	0	33 334	0	0	0	33 334
2 Autres subventions provinciales (402, 410, 495)	6 627 000	35 778 407	0	786 431	0	2 893 160	3 384 804	0	0	-8 972 003
3 Subventions de gouvernement du Canada (415, 429)	11 238	63 093 154	0	5 905 577	0	1 785 548	11 041 726	0	0	81 837 242
4 Autres produits et aides des gouvernements par contre de Québec et du Canada (425, 426, 427)	0	8 260 834	0	86 099	0	212 720	266 273	0	0	8 825 256
5 Total des subventions	6 638 238	106 632 895	0	6 778 107	0	4 926 762	14 692 804	0	0	139 668 506
6 Intérêts et de dividendes (435)	0	25 471	0	0	0	426	0	0	0	26 897
7 Intérêts sur les redevances interfonctions (446)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8 Produits provenant du Fonds de dotation (445)	6 755	2 191 712	0	204 307	0	52 052	516 979	0	0	2 971 804
9 Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	181 316	23 986 756	212 510	7 644 237	0	1 990 923	3 398 146	0	0	36 023 910
11 Gains sur vente de placements (524)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12 Ventes anticipées (460)	0	9 409	0	754	0	86 486	2 735	0	0	99 405
13 Revenus exceptionnels - Revenus relatifs à la subvention à recherche (499)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14 Autres produits (468, 470)	0	156 833	0	17 497	0	6 527	81 923	0	0	262 883
15 Total des produits autres	188 071	25 370 221	212 510	7 876 815	0	1 736 477	3 999 805	0	0	39 983 897
16 TOTAL DES PRODUITS	6 826 309	132 002 816	212 510	14 654 922	0	6 663 238	18 692 608	0	0	179 052 403

**Université de Montréal
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2013**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
1	Mises salariales									
2	Direction	1 385 232	0	12 035	0	191 897	472	0		1 569 636
3	Général	1 194 361	0	0	0	38 370	0	0		1 232 731
4	Enseignants-chercheurs	3 276	13 848 232	0	11 317	356 168	48 000	0		16 287 013
5	Chargés de cours	794 802	0	0	0	14 633	315	0		809 750
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	816 758	0	0	0	38 952	3 358	0		859 068
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	3 532 327	0	0	0	25 801	261 492	0		3 819 620
8	Personnel professionnel non enseignant	18 227 549	0	1 324 972	0	1 134 143	327 905	0		21 025 969
9	Personnel de soutien technique	6 507 333	0	55 445	0	294 983	184 568	0		7 092 293
10	Personnel de soutien de bureau	358 912	0	0	0	16 364	10 055	0		385 331
11	Personnel de soutien et ouvrier	128 895	0	0	0	0	0	0		128 895
12	Avantages sociaux (700) - Complément faculté 14	11 503 899	0	121 486	0	502 481	107 212	0		12 235 599
13	Total des mises salariales et des avantages sociaux	71 367	60 237 692	1 525 206	0	2 613 741	933 476	0	0	65 371 541
14	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	0	0	0	0	0	0		0
15	Frais pour congés subventionnés et déduits (705)	0	272	0	0	0	0	0		272
16	Stipendaires postdoctoraux (706)	0	8 456 103	0	774	56 519	889 835	0		9 403 228
17	Formations et perfectionnement (719)	4 993	20 642	0	0	1 389	9 012	0		35 336
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 723, 730)	34 737	8 122 138	0	11 659	821 713	746 417	0		9 736 665
19	Bureaux (733)	10 000	19 461 001	0	100 230	372 592	13 116 256	0		33 360 079
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	6 612 941	15 817 312	0	1 314 480	1 148 979	151 644	0		25 645 395
21	Fournitures et matériel (745)	7 121	14 843 646	0	25 399	620 946	195 589	0		15 692 021
22	Coût des marchandises vendues (753)	0	0	0	0	0	0	0		0
23	Frais de services (760, 763, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	11 127	6 034 999	115 167	1 630 834	2 716 175	549 444	0		11 092 746
24	Volumes et périodiques (730)	4 232	642 036	83 886	88 215	52 825	5 455	0		876 600
25	Charges relatives aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 825)	707	(681 340)	0	1	9 111	0	0		(671 522)
26	Locations de locaux et de bâtiments (810, 815)	0	45 107	0	90	148 384	0	0		193 581
27	Locations exploitatives (830)	29 916	18 383	0	0	4 824	0	0		53 124
28	Trésorerie de coûts indirects (845)	0	4 294 274	0	1 210	358 179	1 800	0		4 655 463
29	Pertes sur vente de placements (846)	0	0	0	0	0	0	0		0
30	Biens sous le toit de capitalisation (852)	2 918	754 656	13 118	1 124	144 912	12 101	0		928 828
31	Biens de nature non capitalisable (853)	0	0	0	0	0	0	0		0
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	(4 614)	0	386	19 164	909	0		15 845
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0		0
34	Autres charges (860, 870)	0	427 390	0	0	0	(5 435)	0		421 954
35	Total des charges autres	6 718 692	78 251 405	212 171	3 174 401	6 475 613	15 972 905	0	0	110 805 267
36	Virements interfonctions (877)	0	(472 637)	0	395 687	76 951	0	0		\$ 36
37	Ventes bilancés (878)	0	0	0	0	0	0	0		\$ 37
38	Variation de la part valeur des instruments financiers dérivés (879)	0	0	0	0	0	0	0		\$ 38
39	Total avant éléments extraordinaires	6 718 692	77 778 768	212 171	3 570 088	6 552 563	15 972 905	0	0	110 805 267
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0		\$ 40
41	TOTAL DES CHARGES	6 798 059	138 016 460	212 171	5 095 353	9 166 304	16 896 400	0	0	176 176 807

État de traitement 2012-2013

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil de
l'Université de Montréal

Rapport sur l'état du traitement

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de la direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de la direction incluses dans l'état du traitement 2012-2013 ci-joint de l'Université de Montréal pour l'exercice terminé le 30 avril 2013, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives (appelés collectivement l'« état du traitement »). L'état du traitement a été préparé par la direction de l'Université de Montréal conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note complémentaire.

Responsabilité de la direction pour l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément au référentiel comptable qui est décrit à la note complémentaire, ce qui implique de déterminer si le référentiel d'information financière est acceptable dans les circonstances pour la présentation de l'état du traitement, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état du traitement, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état du traitement. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation de l'état du traitement afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état du traitement.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'état du traitement a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note complémentaire.

Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note complémentaire à l'état du traitement, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Cet état du traitement a été préparé dans le but d'aider l'Université de Montréal à répondre aux exigences de la section 5 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2012-2013*. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'Université de Montréal et au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que celles-ci.

Deloitte p.e.n.c.s.l.¹

Le 28 octobre 2013

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Note complémentaire

30 avril 2013

L'état du traitement a été préparé conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat de vérification externe de l'état du traitement 2012-2013*, présentant les définitions des composantes du traitement, soit le salaire de base, les autres éléments du traitement, les indemnités de départ, les sommes d'argent et les avantages directs ou indirects reçus d'une fondation ou d'une personne morale qui sollicite du public le versement de dons pour le soutien financier de l'établissement et, finalement, les frais remboursés et les allocations devant être exclus.

De plus, la direction est responsable de déterminer le référentiel comptable puisque ce dernier n'est pas défini dans le *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2012-2013*.

La direction a choisi les critères de constatation et d'évaluation des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de l'ICCA*.

- (1.1) Les paiements spéciaux pour quelques employés réguliers sont exclus. En principe, ces employés sont des médecins qui enseignent à l'Université et non pas des médecins qui traitent des patients. L'Université paie un montant pour qu'ils soient rémunérés à un niveau au moins égal au salaire qu'ils auraient autrement gagné par l'entremise du système d'assurance-maladie.
- (1.2) Les frais remboursés et les allocations incluent tous les paiements versés directement à la personne au titre de ses dépenses professionnelles. Ces paiements ne se limitent pas aux dépenses ayant un rapport direct avec la personne concernée et peuvent inclure des règlements liés à d'autres personnes ou le remboursement d'autres achats à la personne concernée.
- (1.3) Les frais remboursés incluent exclusivement les paiements liés aux fonctions administratives (à titre d'exemple, les paiements provenant de fonds de recherche sont exclus).

NOM DE L'UNIVERSITÉ : Université de Montréal

NUMÉRO DE L'UNIVERSITÉ : 976 000

**ÉTAT DE TRAITEMENT
2012-2013**

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE :

23 septembre 2013

ADMINISTRATEUR :



Établissement : Université de Montréal
Année financière : 2012-2013

Personnel de direction supérieure	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)					Temps partiel % du temps
	Nom et fonction	Salaire de Base ⁽¹⁾	Autres éléments de traitement	Droits d'indemnités de départ exercés	Fondations ou personnes morales	
BRETON, Guy, Recteur	388 183 \$	3 427 \$				12,0
CHABOT, Alexandre, Secrétaire général	171 335 \$	5 535 \$				12,0
DAVID, Hélène, Vice-rectrice aux relations internationales à la Francophonie et aux partenariats institutionnels	243 674 \$	3 345 \$				12,0
BOISVERT, Anne-Marie, Vice-rectrice Ress. humaines et à la planification	230 987 \$	4 107 \$				12,0
BÉLIVEAU, Louise, Vice-Rectrice aux Affaires étudiantes & Dév. Durable	223 671 \$	3 864 \$				12,0
LALANDE, Raymond, Vice-recteur aux études	243 674 \$	5 857 \$				12,0
BLONDIN, Jean-Pierre, Vice-recteur adjoint aux études de premier cycle	193 385 \$	1 434 \$				12,0
CHOUINARD, Roch, Vice-recteur adjoint aux Études supérieures et Doyen - Faculté des études supérieures et postdoctorales	181 928 \$	2 199 \$				12,0
TANGUAY, Geneviève, Vice-rectrice Rech. à la création et à l'innovation	237 910 \$	4 153 \$				12,0
BÉRUBÉ, Dominique, Vice-rectrice adjointe aux opérations et concertation	170 842 \$	2 035 \$				11,0
BROCHU, Serge, Vice-recteur adjoint recherche - Lettres et sc. humaines	184 616 \$	2 235 \$				12,0
FILTEAU, Éric, Vice-recteur aux finances et aux infrastructures	223 671 \$	3 958 \$				12,0
HUBERT, Joseph, Vice-recteur aux Grands projets académiques	242 549 \$	2 426 \$				12,0
BLANCHETTE, Christian, Doyen - Faculté de l'Éducation permanente	171 448 \$	3 098 \$				12,0
BOISJOLY, Hélène, Doyenne - Faculté de Médecine	313 601 \$	1 809 \$				12,0
BOISMENU, Gérard, Doyen - Faculté des Arts et des Sciences	243 674 \$	2 299 \$				12,0
BRETON, Jean-Claude, Doyen - Faculté de Théologie	151 419 \$	687 \$				12,0
CARRIER, Michel, Doyen - Faculté de Médecine vétérinaire	196 515 \$	2 639 \$				12,0
CASANOVA, Christian, Directeur - École d'optométrie	167 242 \$	2 079 \$				12,0
DE PAOLI, Giovanni, Doyen - Faculté d'Aménagement ⁽²⁾	172 328 \$	2 075 \$				12,0
GIRARD, Francine, Doyenne - Faculté des Sciences infirmières	227 959 \$	24 022 \$				12,0
LAVIGNE, Gilles, Doyen - Faculté de Médecine dentaire	223 564 \$	2 293 \$				12,0
TRUDEAU, Gilles, Doyen - Faculté de Droit	193 148 \$					1,0
LEFEBVRE, Guy, Doyen - Faculté de Droit	190 941 \$	1 924 \$				11,0
MOREAU, Pierre, Doyen - Faculté de Pharmacie	183 449 \$	2 097 \$				12,0
PANNETON, Isabelle, Adm. exerçant les fonctions de Doyen - Musique	160 000 \$	108 \$				1,0
PANNETON, Isabelle, Doyenne - Faculté de Musique	167 272 \$	1 184 \$				11,0
POIRIER, Louise, Doyenne - Faculté des Sciences de l'éducation	161 180 \$	1 261 \$				12,0
PRINCE, François, Directeur - Département de Kinésiologie	151 709 \$	1 484 \$				12,0

⁽¹⁾ Le salaire de base établi pour l'exercice 2012-2013 inclut, lorsqu'il y a lieu, les primes individuelles et de direction ajoutées au salaire de base des professeurs nommés officiers généraux ou facultaires de l'Université de Montréal.

⁽²⁾ Le montant de 24 022\$ présenté à la rubrique "Autres éléments de traitement" inclut une allocation spéciale pour déplacements de 20 961\$.

État du traitement

**Établissement : Université de Montréal
Année financière: 2012-2013**

Catégorie de personnel	Autres catégories de personnel de direction		Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
	Effectif total (**)	de la catégorie	Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments de traitement (***)
Personnel de direction des composantes de l'établissement (*)	120,31		Salaire de base le plus élevé	213 260 \$	63 994 \$
			Moyenne des salaires versés	153 106 \$	4 028 \$
			Salaire de base le moins élevé	94 531 \$	270 \$
Personnel de direction des services	230,77		Salaire de base le plus élevé	252 058 \$	32 304 \$
			Moyenne des salaires versés	101 171 \$	2 091 \$
			Salaire de base le moins élevé	53 706 \$	37 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	164,66		Salaire de base le plus élevé	105 354 \$	10 299 \$
			Moyenne des salaires versés	72 704 \$	1 879 \$
			Salaire de base le moins élevé	46 412 \$	30 \$

(*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

(**) En équivalence temps complet; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

(***) En raison du changement de système de paie au début de juin 2012, les montants de cette colonne excluent les autres éléments de traitement versés en mai 2012 sauf pour la Croix-bleue et l'Assurance-vie.

Établissement : Université de Montréal
Année financière: 2012-2013
VALEUR PÉCUNIAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

Personnel de direction supérieur		Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
Nom et prénom	Fonction	Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire
BRETON, Guy	Recteur	12,0	1 864,51 \$
CHABOT, Alexandre	Secrétaire général	12,0	3 317,33 \$
DAVID, Hélène	Vice-rectrice aux relations internationales à la Francophonie et aux partenariats institutionnels	12,0	21 367,61 \$
BOISVERT, Anne-Marie	Vice-rectrice Ress. humaines et à la planification	12,0	96,52 \$
BÉLIVEAU, Louise	Vice-rectrice aux Affaires étudiantes & Dév. Durable	12,0	2 437,77 \$
LALANDE, Raymond	Vice-recteur aux études	12,0	5 278,39 \$
BLONDIN, Jean-Pierre	Vice-recteur adjoint aux études de premier cycle	12,0	2 634,34 \$
CHOUINARD, Roch	Vice-recteur adjoint aux Études supérieures et Doyen - Faculté des études supérieures et postdoctorales	12,0	12 993,53 \$
TANGUAY, Geneviève	Vice-rectrice Recherche, à la création et à l'innovation	12,0	15 919,98 \$
BÉRUBÉ, Dominique	Vice-rectrice adjointe aux opérations et concertation	11,0	9 923,12 \$
BROCHU, Serge	Vice-recteur adjoint recherche - Lettres et sc. humaines	12,0	7 252,82 \$
FILTEAU, Éric	Vice-recteur aux finances et aux infrastructures	12,0	6 594,06 \$
HUBERT, Joseph	Vice-recteur aux Grands projets académiques	12,0	9 744,85 \$
BLANCHETTE, Christian	Doyen - Faculté de l'Éducation permanente	12,0	6 429,14 \$
BOISJOLY, Hélène	Doyenne - Faculté de Médecine	12,0	10 670,90 \$
BOISMENU, Gérard	Doyen - Faculté des Arts et des Sciences	12,0	9 350,59 \$
BRETON, Jean-Claude	Doyen - Faculté de Théologie	12,0	1 852,90 \$
CARRIER, Michel	Doyen - Faculté de Médecine vétérinaire	12,0	11 868,37 \$
CASANOVA, Christian	Directeur - École d'optométrie	12,0	19 002,40 \$
DE PAOLI, Giovanni	Doyen - Faculté d'Aménagement	12,0	27 692,55 \$
GIRARD, Francine	Doyenne - Faculté des Sciences Infirmières (2)	12,0	5 533,14 \$
LAVIGNE, Gilles	Doyen - Faculté de Médecine dentaire	12,0	14 918,26 \$
TRUDEAU, Gilles	Doyen - Faculté de Droit	1,0	5 266,22 \$
LEFEBVRE, Guy	Doyen - Faculté de Droit	11,0	39 269,39 \$
MOREAU, Pierre	Doyen - Faculté de Pharmacie	12,0	26 119,83 \$
PANNETON, Isabelle	Adm. exerçant les fonctions de Doyen - Musique	1,0	
PANNETON, Isabelle	Doyenne - Faculté de Musique	11,0	3 205,73 \$
POIRIER, Louise	Doyenne - Faculté des Sciences de l'éducation	12,0	6 849,65 \$
PRINCE, François	Directeur - Département de Kinésiologie	12,0	7 476,53 \$
Autres catégories de personnel de direction		Effectif^{(1) (1)}	Valeur pécuniaire
Le plus élevé ^(A)		106,73	28 994 \$
Moyenne		106,73	6 320 \$
Le moins élevé		32	32 \$
Le plus élevé ^(B)		173,51	157 434 \$
Moyenne		173,51	4 454 \$
Le moins élevé ^(C)		173,51	26 \$
Moyenne		103,28	181 833 \$
Le moins élevé		103,28	4 720 \$
Moyenne		103,28	16 \$
Le moins élevé			
Personnel de direction des composantes de l'établissement ^(*)			
Personnel de direction des services			
Personnel de gérance des emplois de soutien			

(*) S'applique aux personnes qui ont reçu des remboursements de frais ou d'allocations; ne s'applique pas autrement.

(1) Le nombre d'ETC correspond au total des personnels qui ont reçu des remboursements. Il diffère donc du nombre d'ETC utilisé pour le calcul du Salaire Moyen et de la Moyenne des autres éléments de rémunération.

(*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

(A) Le montant le plus élevé a été versé à la vice-doyenne Centre de pédagogie appliquée sciences santé de Médecine; le montant de 28 994\$ est composé de frais de déplacement (37%) et de frais de représentation et de réception (63%).

(B) Le montant le plus élevé a été versé au Coordinateur de projets sportifs au CEFSUM; le montant de 157 434\$ est composé de frais de représentation et de séjour (96%) des équipes sportives du Sport d'Excellence pour les fins de compétition. Le coordinateur est l'unique détenteur de la Carte-Entreprise et voit à payer tous les frais des athlètes.

(C) Le montant le plus élevé a été versé au responsable des services administratifs de la direction des relations internationales; le montant de 181 833\$ est composé de frais de déplacement et de séjour (95%) ainsi que de frais de représentation et de réception (5%) dans le cadre d'organisation de séminaires et d'autres travaux ou activités de démarchage à l'étranger.

État du traitement

Établissement : Université de Montréal
Année financière : 2012-2013

PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE

Liste des éléments de traitement autres que le salaire de base

Les éléments ci-dessous font partie du traitement du personnel de direction supérieure:

Allocation annuelle pour déplacements
Assurance-vie
Assurance soins médicaux et dentaires
Bilan de santé
Honoraires professionnels à des fins de consultation
Honoraires professionnels pour des services médicaux
Utilisation d'auto louée à des fins personnelles
Permis de stationnement
Perfectionnement

Le traitement du recteur inclut les montants ci-dessous

Assurance-vie	1 306 \$
Assurance soins médicaux et dentaires	1 415 \$
Utilisation d'auto louée à des fins personnelles	403 \$
Permis de stationnement	303 \$

Secrétariat général

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 1 de 9

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :

Délibération :

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

2001-04-17

E-903-13.1

4.1 d)

2003-06-03

E-940-13.1

4.1 d)

2003-11-03

CU-482-3

5.2

2003-12-10

E-947-17.7

4.1 d)

2005-05-16

E-972-16

4.1 d)

2008-06-09

CU-539-3.2

Refonte

2009-06-01

E-22-8

Annexe A

Introduction

Le 5 novembre 2007, le Conseil de l'Université a pris acte du document comportant les principes directeurs en matière de rémunération globale des différents membres de son personnel, tels que recommandés par le Comité des ressources humaines, et a décidé de les appliquer aux officiers de l'Université.

Ces principes constituent un cadre de référence général de rémunération globale du personnel de l'Université permettant l'atteinte d'objectifs de performance, de cohérence, d'équité et de compétitivité tout en assurant le respect du cadre financier de l'Université.

Ce cadre de référence s'articule autour des trois principaux objectifs suivants :

- Attirer, recruter et retenir du personnel qualifié qui contribuera à l'atteinte des objectifs de l'Université;
- Reconnaître la valeur et la performance de son personnel en accordant une rémunération à la fois mobilisante, juste et équitable et aussi permettre un cheminement professionnel stimulant;
- Assurer une cohérence et un équilibre entre les coûts de la rémunération globale et la capacité de payer de l'Université.

1. Objet

Le présent règlement a pour objet la rémunération et certaines conditions de travail des officiers de l'Université de Montréal, soit :

- les officiers généraux suivants : le recteur, les vice-recteurs et le secrétaire général,
- les vice-recteurs adjoints qui sont assimilés aux fins du présent règlement à des officiers,
- certains officiers facultaires, soit les doyens, les vice-doyens, le directeur de l'École d'optométrie et le directeur du Département de kinésiologie.

Il a également pour objet les conditions de fin de mandat et de fin d'emploi des officiers généraux et facultaires visés par le présent règlement.

Secrétariat général

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 2 de 9

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :

Délibération :

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

2001-04-17

E-903-13.1

4.1 d)

2003-06-03

E-940-13.1

4.1 d)

2003-11-03

CU-482-3

5.2

2003-12-10

E-947-17.7

4.1 d)

2005-05-16

E-972-16

4.1 d)

2008-06-09

CU-539-3.2

Refonte

2009-06-01

E-22-8

Annexe A

2. Définitions

L'expression « officiers généraux » désigne le recteur, les vice-recteurs et le secrétaire général.

L'expression « officiers facultaires » désigne les doyens, les vice-doyens ainsi que le directeur de l'École d'optométrie et le directeur du Département de kinésiologie.

L'expression « officier » employée seule désigne les officiers généraux, les vice-recteurs adjoints et les officiers facultaires

L'expression « Comité des ressources humaines » désigne le comité des ressources humaines nommé par le conseil de l'Université.

3. Principes directeurs

L'équité, la comparabilité et la compétitivité sont les principes directeurs sur lesquels repose le présent règlement.

L'équité exige que la rémunération des officiers de l'Université soit tributaire des politiques et des pratiques propres aux autres catégories de personnel de l'Université. L'équité exige également que, parmi les officiers, toute différence touchant leur rémunération soit justifiée par des attributions substantiellement plus importantes ou par des conditions particulières du marché.

La comparabilité et son complément, la compétitivité, signifient que le présent règlement soit établi en tenant compte des conditions de travail se rattachant à des postes de même niveau dans des institutions dont l'importance se compare à celle de l'Université de Montréal.

4. Rémunération

4.1 Traitement

- a) Le traitement des officiers est établi conformément aux principes énoncés dans le présent règlement.

Secrétariat général

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 3 de 9

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :

Délibération :

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

2001-04-17

E-903-13.1

4.1 d)

2003-06-03

E-940-13.1

4.1 d)

2003-11-03

CU-482-3

5.2

2003-12-10

E-947-17.7

4.1 d)

2005-05-16

E-972-16

4.1 d)

2008-06-09

CU-539-3.2

Refonte

2009-06-01

E-22-8

Annexe A

- b) Le traitement de chaque officier est déterminé en fonction du marché de référence propre à sa fonction.
- c) Le marché de référence retenu aux fins du présent règlement est celui des grandes universités canadiennes.
- d) À partir du marché de référence et de la médiane salariale de celui-ci, le traitement annuel du recteur, à son entrée en fonction, est fixé par le Comité exécutif qui établira également, sur recommandation du Comité des ressources humaines, les modalités de sa révision annuelle, le cas échéant.
- e) Également à partir du marché de référence, une échelle de traitement est déterminée pour chacun des autres officiers. Ces échelles de traitement sont établies en fonction de la médiane du marché de référence à laquelle est appliquée une pondération afin de tenir compte de la capacité de payer de l'Université. À l'entrée en vigueur des présentes modifications au Règlement, la pondération est fixée à 95 %. Les échelles de traitement sont adoptées annuellement par le Comité exécutif sur recommandation du Comité des ressources humaines.
- f) Le traitement de l'officier, à l'exception du recteur, est ensuite positionné à l'intérieur de l'échelle déterminée.
- g) Le positionnement du traitement d'un officier à l'intérieur de l'échelle fixée est établi par le recteur pour les officiers généraux, les vice-recteurs adjoints, les doyens, le directeur de l'École d'optométrie et le directeur du Département de kinésiologie et par les doyens, pour les vice-doyens.

4.2 Progression salariale pour les officiers autres que le Recteur

- a) Le Comité des ressources humaines reçoit annuellement les résultats de l'évaluation faite de la performance des officiers et détermine l'enveloppe budgétaire réservée à la progression du traitement des officiers suivant cette évaluation, conformément au présent règlement. Il transmet ses recommandations au Comité exécutif.
- b) L'officier dont le traitement est égal ou supérieur au traitement maximum de l'échelle déterminée en fonction de son marché de référence ne peut faire l'objet d'une progression salariale liée à la performance.

Secrétariat général

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 4 de 9

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :

Délibération :

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

2001-04-17

E-903-13.1

4.1 d)

2003-06-03

E-940-13.1

4.1 d)

2003-11-03

CU-482-3

5.2

2003-12-10

E-947-17.7

4.1 d)

2005-05-16

E-972-16

4.1 d)

2008-06-09

CU-539-3.2

Refonte

2009-06-01

E-22-8

Annexe A

4.3 Avantages sociaux des officiers

L'officier ayant un lien d'emploi permanent avec l'Université bénéficie des avantages reconnus aux membres de son corps d'emploi d'origine. Dans les autres cas, l'officier bénéficie des avantages reconnus aux cadres de l'Université.

4.4 Avantages liés à l'exercice des fonctions des officiers généraux

- a) Les officiers généraux bénéficient chacun d'une allocation annuelle imposable de 1 666 \$ par année pour l'usage de leur véhicule.
- b) Un chauffeur-messager est mis à la disposition du recteur, prioritairement, et des autres officiers généraux.
- c) Sur présentation des pièces justificatives, l'officier général a droit au remboursement de ses frais de représentation.
- d) Le recteur et le vice-recteur responsable des affaires publiques sont remboursés des dépenses occasionnées par leur appartenance à des clubs sociaux dont le nombre est déterminé par le Comité exécutif.

4.5 Autre avantage

Les officiers généraux, les vice-recteurs adjoints, les doyens, le directeur de l'École d'optométrie et le directeur du Département de kinésiologie ont droit annuellement au remboursement des frais d'un bilan de santé ne pouvant excéder 1250 \$, sur présentation des pièces justificatives.

5. Conditions de fin de mandat et de lien d'emploi des officiers

Les conditions de fin de mandat et de lien d'emploi des officiers sont prévues à l'annexe A du présent règlement.

6. Responsable de l'application de la politique

Secrétariat général

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 5 de 9

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :

Délibération :

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

2001-04-17

E-903-13.1

4.1 d)

2003-06-03

E-940-13.1

4.1 d)

2003-11-03

CU-482-3

5.2

2003-12-10

E-947-17.7

4.1 d)

2005-05-16

E-972-16

4.1 d)

2008-06-09

CU-539-3.2

Refonte

2009-06-01

E-22-8

Annexe A

À moins de disposition contraire, le Comité exécutif est chargé de l'application du présent règlement et, à cette fin, peut se faire conseiller par le Comité des ressources humaines.

Il établit, par résolution, le traitement des officiers et leurs conditions de travail, de fin de mandat et de fin d'emploi. Il en informe le Conseil de l'Université. Il peut, en cours de mandat des officiers, ajuster leur traitement en tenant compte de mesures applicables à d'autres catégories de personnel de l'Université. Cette disposition doit faire partie de la résolution du Comité exécutif fixant le traitement de l'officier.

À titre exceptionnel, sur recommandation du Comité des ressources humaines, le Comité exécutif peut, de façon dérogatoire au présent règlement, décider de la rémunération et des conditions de travail d'un officier dont la situation particulière le justifie.

Les officiers ne peuvent prendre part aux délibérations du Comité exécutif lorsque celles-ci portent sur leurs conditions de travail.

Les résolutions du Comité exécutif sont rendues publiques après que le Conseil en ait été informé.

7. Dispositions transitoires

Le présent règlement s'applique rétroactivement au 1^{er} juin 2007 aux fins de la fixation du traitement des officiers pour l'année 2007-2008. Le présent règlement s'applique à tout officier actuellement en poste, à toute nouvelle nomination et à tout renouvellement de nomination.

L'application du présent règlement ne peut avoir pour effet de diminuer le traitement d'un officier à la date d'entrée en vigueur des présentes modifications.

8. Responsabilité

La rémunération d'un officier doit être fixée en application du présent règlement. À moins qu'il n'ait été approuvé par le Comité exécutif sur recommandation du Comité des ressources humaines, tout engagement à l'égard d'un officier relativement à sa rémunération, ses conditions de travail et ses conditions de fin de mandat et de fin d'emploi qui ne respectent pas les paramètres du présent règlement peut entraîner la responsabilité personnelle de la personne qui a pris l'engagement pour et au nom de l'Université.

Secrétariat général

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 6 de 9

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :

Délibération :

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

2001-04-17

E-903-13.1

4.1 d)

2003-06-03

E-940-13.1

4.1 d)

2003-11-03

CU-482-3

5.2

2003-12-10

E-947-17.7

4.1 d)

2005-05-16

E-972-16

4.1 d)

2008-06-09

CU-539-3.2

Refonte

2009-06-01

E-22-8

Annexe A

9. Modification

Il revient au Comité exécutif de modifier le présent règlement.

Secrétariat général

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 7 de 9

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date : Délibération :

Modifications

Date :	Délibération :	Article(s) :
2001-04-17	E-903-13.1	4.1 d)
2003-06-03	E-940-13.1	4.1 d)
2003-11-03	CU-482-3	5.2
2003-12-10	E-947-17.7	4.1 d)
2005-05-16	E-972-16	4.1 d)
2008-06-09	CU-539-3.2	Refonte
2009-06-01	E-22-8	Annexe A

ANNEXE A

CONDITIONS DE FIN DE MANDAT ET DE LIEN D'EMPLOI DES OFFICIERS

Évènement	Personnel visé	Statut	Conditions prévues
Fin de mandat	Vice-recteurs, secrétaire général, vice-recteurs adjoints, doyens et vice-doyens. Les conditions de fin de mandat du Recteur sont décidées à sa nomination par Le Conseil de l'Université sur recommandation du Comité ressources humaines	Employé permanent	<ul style="list-style-type: none"> ✓ regagne son corps d'emploi d'origine aux conditions de travail qui s'y rattachent ✓ s'il s'agit d'un professeur, il peut bénéficier d'une période de ressourcement, pouvant aller jusqu'à une année. La décision d'accorder une telle période et sa durée est prise au moment de la nomination de l'officier après entente avec celui-ci. ✓ a droit à une protection salariale pour une période n'excédant pas 1 an ✓ n'acquiert pas la sécurité d'emploi ✓ il bénéficie d'une indemnité pouvant être égale au traitement annuel au départ (indemnité fixée par le Comité exécutif à la nomination et sujette aux modalités concernant la démission en cours de mandat et la résiliation du mandat par l'Université)
		Employé sans lien d'emploi permanent	

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

ANNEXE A

Adoption

Date : Délibération :

Modifications

Date :	Délibération :	Article(s) :
2001-04-17	E-903-13.1	4.1 d)
2003-06-03	E-940-13.1	4.1 d)
2003-11-03	CU-482-3	5.2
2003-12-10	E-947-17.7	4.1 d)
2005-05-16	E-972-16	4.1 d)
2008-06-09	CU-539-3.2	Refonte
2009-06-01	E-22-8	Annexe A

Évènement	Personnel visé	Statut	Conditions prévues
Démission en cours de mandat	idem	Employé permanent demeurant en lien d'emploi avec l'Université	<ul style="list-style-type: none"> ✓ regagne son corps d'emploi d'origine aux conditions de travail qui s'y rattachent. ✓ s'il s'agit d'un professeur et qu'une entente prévoyait l'octroi d'une période de ressourcement, celle-ci lui est accordée au prorata de la durée du mandat accompli et dans la mesure où la moitié de celui-ci a été réalisé. ✓ La protection salariale est accordée au prorata de la durée du mandat accompli et dans la mesure où la moitié de celui-ci est réalisé. ✓ renonce à l'indemnité qui avait été prévue au moment de sa nomination.

Secrétariat général

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 9 de 9

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date : Délibération :

Modifications

Date :	Délibération :	Article(s) :
2001-04-17	E-903-13.1	4.1 d)
2003-06-03	E-940-13.1	4.1 d)
2003-11-03	CU-482-3	5.2
2003-12-10	E-947-17.7	4.1 d)
2005-05-16	E-972-16	4.1 d)
2008-06-09	CU-539-3.2	Refonte
2009-06-01	E-22-8	Annexe A

ANNEXE A

Évènement	Personnel visé	Statut	Conditions prévues
Résiliation par l'Université	idem	Employé permanent	<ul style="list-style-type: none"> ✓ regagne son corps d'emploi d'origine aux conditions de travail qui s'y rattachent. ✓ s'il s'agit d'un professeur et qu'une entente prévoyait l'octroi d'une période de ressourcement, celle-ci lui est accordée au prorata de la durée du mandat accompli et dans la mesure où la moitié de celui-ci a été réalisé. ✓ Aucune protection salariale n'est accordée ✓ le montant de l'indemnité prévue au moment de la nomination est accordé au prorata de la durée du mandat accompli dans la mesure où la moitié de celui-ci est réalisé.
Fin de lien d'emploi (i.e. démission de l'Université au terme du mandat ou en cours de celui-ci)	idem	Employé permanent	<ul style="list-style-type: none"> ✓ renonce et ne reçoit aucun des bénéfices (protection salariale et période de ressourcement, le cas échéant) prévus au moment de sa nomination à moins qu'il prenne sa retraite auquel cas les conditions liées à son corps d'emploi d'origine s'appliquent.

Rapport sur la
performance
2012-2013

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

DIPLOMATION ET DURÉE DES ÉTUDES

**Bureau de recherche institutionnelle
22 juillet 2013**

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

TAUX DE DIPLOMATION

Pour les programmes spécialisés et les certificats de premier cycle, nous avons calculé le taux de diplomation après six ans. Notons que pour les programmes spécialisés le taux de diplomation est ajusté pour tenir compte de la mobilité potentielle vers HÉC Montréal et l'École Polytechnique. Le MESRST reconnaît la validité de l'utilisation d'un tel facteur étant donné notre contexte particulier. Pour les programmes de maîtrise et les diplômes de 2^e cycle, nous présentons le taux de diplomation après quatre ans. La diplomation à la maîtrise comprend le passage accéléré au doctorat. Finalement, pour les programmes de doctorat, nous calculons le taux de diplomation après huit ans. À cause d'un problème de données, nous ne présentons pas le taux de diplomation pour les programmes de résidence (D.E.S.).

Toutes les statistiques présentées sont basées sur les données extraites du fichier *COHORTES*.

Notons également que les résultats comprenant moins de cinq étudiants ne sont pas présentés.

ÉTUDIANTS RETENUS POUR LE CALCUL DU TAUX DE DIPLOMATION

Au premier cycle :

Les cohortes d'étudiants inscrits à l'automne 2006.

Au deuxième cycle :

Les cohortes d'étudiants inscrits à l'été 2008, à l'automne 2008 et à l'hiver 2009.

Au troisième cycle :

Les cohortes d'étudiants inscrits à l'été 2004, à l'automne 2004 et à l'hiver 2005.

**TAUX DE DIPLOMATION
AUX ÉTUDES PAR TYPE DE PROGRAMME**

Programme	Nb d'étudiants	% de diplomation
Spécialisé	5753	77,7
Certificat	2246	60,2
Maîtrise	2075	70,0
Diplôme de 2 ^e cycle	829	53,4
Doctorat	659	53,3

Voir les notes méthodologiques à la page 3.

Le taux de diplomation aux programmes de baccalauréat est ajusté pour tenir compte de la mobilité potentielle vers HÉC Montréal et l'École Polytechnique.

**TAUX DE DIPLOMATION
AUX ÉTUDES PAR SECTEUR ET TYPE DE PROGRAMME**

Secteur	Programme	Nb d'étudiants	% de diplomation
SANTÉ	Spécialisé	1459	86,7
	Maîtrise	653	78,3
	Diplôme de 2 ^e cycle	291	58,1
	Doctorat	203	68,0
SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES	Spécialisé	921	63,7
	Maîtrise	265	79,6
	Diplôme de 2 ^e cycle	29	72,4
	Doctorat	119	55,5
SCIENCES SOCIALES	Spécialisé	1720	76,9
	Maîtrise	579	65,3
	Diplôme de 2 ^e cycle	66	19,7
	Doctorat	131	45,8
ÉDUCATION	Spécialisé	564	71,1
	Maîtrise	151	55,6
	Diplôme de 2 ^e cycle	216	36,1
	Doctorat	45	37,8
DROIT	Spécialisé	379	88,9
	Maîtrise	111	62,2
	Diplôme de 2 ^e cycle	161	74,5
	Doctorat	24	33,3
ARTS, LETTRES ET SCIENCES HUMAINES	Spécialisé	710	62,3
	Maîtrise	316	63,0
	Diplôme de 2 ^e cycle	66	63,6
	Doctorat	137	45,3
FORMATION CONTINUE	Certificat (t.partiel)	2246	60,2

Voir les notes méthodologiques à la page 3.

Le taux de diplomation aux programmes de baccalauréat est ajusté pour tenir compte de la mobilité potentielle vers HÉC Montréal et l'École Polytechnique.

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

DURÉE DES ÉTUDES

La durée des études au **programme initial** est calculée en termes du temps de calendrier, c'est-à-dire du premier au dernier trimestre d'inscription, incluant les trimestres de suspension et d'absence.

Notons que les résultats comprenant moins de cinq étudiants n'ont pas été présentés et on a exclu les étudiants de baccalauréat qui diplômaient en moins de trois ans. On a exclu également les étudiants qui obtenaient une maîtrise en moins d'un an (sauf les étudiants qui effectuaient des passages accélérés au doctorat) et les étudiants qui diplômaient au doctorat en moins de trois ans. Pour les diplômes de 2^e cycle, on a exclu les étudiants qui diplômaient en moins de deux trimestres. À cause d'un problème de données, nous ne présentons pas la durée des études pour les programmes de résidence (D.E.S.).

Toutes les statistiques présentées sont basées sur les données extraites du fichier *COHORTES*.

ÉTUDIANTS RETENUS POUR LE CALCUL DE LA DURÉE DES ÉTUDES

Au premier cycle :

Les cohortes d'étudiants inscrits à l'automne 2006, sauf pour les baccalauréats de 4 ans (automne 2005). Depuis l'automne 1999, notons que le programme de doctorat en médecine vétérinaire est d'une durée de cinq ans. Nous avons considéré les étudiants de la cohorte automne 2004 pour ce programme.

Au deuxième cycle :

Les cohortes d'étudiants inscrits à l'été 2006, à l'automne 2006 et à l'hiver 2007.

Au troisième cycle :

Les cohortes d'étudiants inscrits à l'été 2004, à l'automne 2004 et à l'hiver 2005.

La durée des études à l'Université doit être comparée à la durée normale des études pour un étudiant à plein temps et non par rapport à un étudiant inscrit à temps partiel.

Nous avons donc enlevé les étudiants suivants :

Au baccalauréat, à la maîtrise et au diplôme de grades supérieurs : les étudiants admis à temps partiel.

Au certificat de premier cycle : les étudiants admis à plein temps, car dans ce programme la très grande majorité des étudiants font leurs études à temps partiel. Nous indiquons, dans les résultats, que la durée normale de ce type de programme, pour les étudiants inscrits à temps partiel, varie de 2 à 4 ans.

Au doctorat, nous gardons tous les étudiants.

**DURÉE DES ÉTUDES DES DIPLÔMÉS
PAR TYPE DE PROGRAMME**

Programme	Durée normale de la scolarité	Nb d'étudiants	Durée des études en années
Spécialisé	3 ans	2196	3,2
	4 ans	1073	4,1
	5 ans	74	5,0
Certificat temps partiel	de 2 à 4 ans	666	3,0
Maîtrise		1313	2,5
Diplôme de 2 ^e cycle		261	1,1
Doctorat		347	5,6

Voir les notes méthodologiques à la page 6.

**DURÉE DES ÉTUDES DES DIPLÔMÉS
PAR SECTEUR ET TYPE DE PROGRAMME**

Secteur	Programme	Durée normale de la scolarité	Nb d'étudiants	Durée des études en années
SANTÉ	Spécialisé	3 ans	270	3,1
		4 ans	620	4,0
		5 ans	74	5,0
	Maîtrise		395	2,2
		Diplôme de 2 ^e cycle	76	1,4
	Doctorat	138	5,5	
SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES	Spécialisé	3 ans	391	3,3
		4 ans	82	4,1
	Maîtrise		233	2,4
		Diplôme de 2 ^e cycle	21	1,1
		Doctorat	66	5,2
SCIENCES SOCIALES	Spécialisé	3 ans	979	3,2
			393	2,7
	Maîtrise		15	1,9
		Diplôme de 2 ^e cycle	60	6,0
		Doctorat		
ÉDUCATION	Spécialisé	4 ans	371	4,2
			19	2,9
	Maîtrise		9	1,1
		Diplôme de 2 ^e cycle	17	5,8
		Doctorat		
DROIT	Spécialisé	3 ans	268	3,1
			41	2,9
	Maîtrise		104	0,8
		Diplôme de 2 ^e cycle	8	6,7
		Doctorat		
ARTS, LETTRES ET SCIENCES HUMAINES	Spécialisé	3 ans	288	3,4
			232	2,6
	Maîtrise		36	0,7
		Diplôme de 2 ^e cycle	58	5,5
		Doctorat		
FORMATION CONTINUE	Certificat (t. partiel)	2 à 4 ans	666	3,0

Voir les notes méthodologiques à la page 6.

ANNEXE : COMPOSITION DES GRANDS SECTEURS DISCIPLINAIRES

SANTÉ : Kinésiologie
Médecine
Médecine dentaire
Médecine vétérinaire
Optométrie
Pharmacie
Sciences infirmières

SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES :

FAS – Sciences
Aménagement (sauf Urbanisme)
Programmes de bio-informatique
Programme de biochimie de 1^{er} cycle

SCIENCES SOCIALES :

FAS – Sciences sociales et Psychologie
Aménagement – Urbanisme
Études internationales
Programmes individualisés
Doctorat en sciences humaines et appliquées

ÉDUCATION: Sciences de l'éducation

DROIT : Droit

ARTS, LETTRES ET SCIENCES HUMAINES :

FAS – Lettres et Sciences Humaines
Musique
Théologie et sciences des religions
Programmes de muséologie et de bioéthique

Les programmes bidisciplinaires de la direction de la Faculté des arts et des sciences et les certificats de la Faculté de l'éducation permanente ont été répartis entre les secteurs disciplinaires.

Université de Montréal

Indicateurs sur l'encadrement des étudiants

**Bureau de recherche institutionnelle
Septembre 2013**

**INDICATEURS SUR L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS
UNIVERSITÉ de MONTRÉAL** (sans les écoles affiliées HEC Montréal et Polytechnique)

Date : 2013-09-10

ÉLÉMENTS DE SUIVI		Unité	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Remarques
1	Clientèle étudiante	EEETP	32 537	34 139	35 765	37 234	38 025	Source: GDEU. Les étudiants étrangers en situation d'échange sont exclus des EEETP. Le chiffre 2012-2013 est préliminaire.
2	Clientèle étudiante - nombre absolu	n	39 720	41 457	42 684	44 200	45 214	Excluant les étudiants libres (2244 à l'automne 2012), les ententes interuniversitaires (929 à l'automne 2012) et les étudiants étrangers en situation d'échange (697 à l'automne 2012).
3	- au 1er cycle à temps plein	n	20 244	21 655	22 633	23 792	24 208	Source: Registrariat,
4	- aux 2e et 3e cycles	n	10 647	10 981	11 152	11 464	11 745	Source: Registrariat.
5	- aux 2e et 3e cycles	%	26,8	26,5	26,1	25,9	26,0	
6	- étudiants étrangers	n	3 216	3 605	3 811	4 103	4 634	Source: Registrariat.
7	- étudiants étrangers	%	8,1	8,7	8,9	9,3	10,2	
8	- étudiants résidents du Québec à l'étranger (cf. remarque)	n	453	456	531	556	nd	Source: GDEU - comprend aussi les cotutelles de thèse.
9	- stagiaires postdoctoraux	n	754	818	775	783	798	Source: GDEU.
10	- résidents et résidentes en médecine	n	997	1 039	1 078	1 095	1 164	Source: Faculté de médecine.
Professeurs et encadrement								
11	- Professeurs récemment embauchés	n	57	53	27	80	80	Professeurs réguliers.
12	- Nombre de professeurs	n	1 355	1 351	1 317	1 345	1 364	Professeurs réguliers à plein temps seulement au 31 mai.
13	- Nombre moyen de cours par professeur	n	4,6	4,8	4,9	4,7	nd	Prof. réguliers seulement. Comprend l'enseignement dispensé en tutorat aux grades supérieurs.
14	- Ratio étudiants à temps plein au 1er cycle / professeur	n	14,9	16,0	17,2	17,7	17,7	Excluant les étudiants à temps partiel au 1er cycle.
15	- Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n	7,9	8,1	8,5	8,5	8,6	Étudiants de grades supérieurs par professeurs régulier à plein temps.
16	- Ratio eeetp / professeur	EEETP	24,0	25,3	27,2	27,7	27,9	Étudiants totaux en EEETP par professeur régulier à plein temps.
17	- Cours donnés par les chargés de cours	%	37,0	37,0	38,0	nd	nd	Incluant les cours à la charge des autres catégories de personnel enseignant à temps partiel (chercheurs, superviseurs de stages, responsables de formation, conférenciers, chargés de clinique de médecine dentaire et d'odontométrie, etc.).
18	- Cours donnés par les professeurs	%	63,0	63,0	62,0	nd	nd	Incluant les professeurs de clinique de Médecine.
Données sur la tâche								
19	Nombre de professeurs réguliers	n	1 513	1 509	1 477	1 502	nd	Nombre de professeurs réguliers à plein temps et à demi temps.
20	Nombre de professeurs réguliers	ETP	1 397	1 394	1 359	1 365	nd	Professeurs régulier en équivalence à temps plein. Comprend les professeurs réguliers dans les hôpitaux.
21	Nombre de professeurs de clinique équivalents temps plein	ETP	604	628	648	655	nd	Professeurs de clinique (autres que les professeurs réguliers) dans les hôpitaux en équivalence à temps complet.
22	Nombre de chargés de cours et autres personnels équivalents temps plein	ETP	704	733	782	820	nd	Comprend les chargés de clinique, conférenciers, superviseurs de stage etc.
23	Total des crédits étudiants assumés par les professeurs réguliers	n	459 090	477 840	471 600	483 780	nd	Incluant les professeurs de clinique. Incluant les enseignements collectifs et l'encadrement des travaux de recherche.
24	Nombre de cours assumés par les professeurs réguliers	n	12 212	12 539	12 720	12 796	nd	
25	Nombre de chargés de cours sous contrat (année universitaire)	n	1 665	1 719	1 825	1 876	nd	Excluant les chargés de clinique et autres catégories de personnel à temps partiel.
26	Total des crédits-étudiants assumés par les chargés de cours	n	530 910	564 660	613 470	642 840	nd	Chargés de cours et autres catégories de personnel à temps partiel. Incluant les enseignements collectifs et l'encadrement des travaux de recherche.
27	Nombre de cours assumés par les chargés de cours	n	7 172	7 364	7 796	8 181	nd	

**INDICATEURS SUR L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL** (sans les écoles affiliées HEC Montréal et Polytechnique)

**Annexe 1
Date : 2013-09-10**

Données sur la tâche - Rappel du sommaire		2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Remarques
19	Nombre de professeurs réguliers	n	1 513	1 509	1 477	1 502	nd
20	Nombre de professeurs réguliers	ETP	1 397	1 394	1 359	1 365	nd
21	Nombre de professeurs de clinique équivalents temps plein	ETP	604	628	648	655	nd
22	Nombre de chargés de cours et autres personnels équivalents temps plein	ETP	704	733	782	820	nd
23	Total des crédits étudiants assumés par les professeurs réguliers	n	459 090	477 840	471 600	483 780	nd
24	Nombre de cours assumés par les professeurs réguliers	n	12 212	12 539	12 720	12 796	nd
25	Nombre de chargés de cours sous contrat (année universitaire)	n	1 665	1 719	1 825	1 876	nd
26	Total des crédits étudiants assumés par les chargés de cours	n	530 910	564 660	613 470	642 840	nd
27	Nombre de cours assumés par les chargés de cours	n	7 172	7 364	7 796	8 181	nd

Secteur des sciences cliniques de médecine

28	Nombre de professeurs réguliers	n	215	214	215	211	nd
29	Nombre de professeurs réguliers (plein temps université - PTU)	ETP	40	41	41	46	nd
30	Nombre de professeurs réguliers (plein temps géographique - PTG)	ETP	120	121	117	114	nd
31	Nombre de professeurs de clinique équivalents temps plein	ETP	561	587	606	611	nd
32	Nombre de chargés de cours et autres personnels équivalents temps plein	ETP	27	28	28	26	nd
33	Total des crédits étudiants assumés par les professeurs réguliers	n	88 470	90 600	95 730	96 570	nd
34	Nombre de cours assumés par les professeurs réguliers	n	6 596	6 879	7 034	7 077	nd
35	Nombre de chargés de cours sous contrat (année universitaire)	n	-	-	-	-	-
36	Total des crédits étudiants assumés par les chargés de cours	n	16 080	17 820	17 550	17 790	nd
37	Nombre de cours assumés par les chargés de cours	n	275	287	293	264	nd

Université de Montréal - sans Secteur des sciences cliniques de médecine

38	Nombre de professeurs réguliers	n	1 298	1 295	1 262	1 291	nd
39	Nombre de professeurs réguliers (plein temps université - PTU)	ETP	1 220	1 215	1 185	1 194	nd
40	Nombre de professeurs réguliers (plein temps géographique - PTG)	ETP	17	17	16	11	nd
41	Nombre de professeurs de clinique équivalents temps plein	ETP	38	41	42	44	nd
42	Nombre de chargés de cours et autres personnels équivalents temps plein	ETP	677	705	754	794	nd
43	Total des crédits étudiants assumés par les professeurs réguliers	n	370 620	387 240	375 870	387 210	nd
44	Nombre de cours assumés par les professeurs réguliers	n	5 616	5 660	5 686	5 719	nd
45	Nombre de chargés de cours sous contrat (année universitaire)	n	1 665	1 719	1 825	1 876	nd
46	Total des crédits étudiants assumés par les chargés de cours	n	514 830	546 840	595 920	625 050	nd
47	Nombre de cours assumés par les chargés de cours	n	6 897	7 077	7 503	7 917	nd

Bilan et perspectives 2012-2013

TABLE DES MATIÈRES

1. L'UdeM en 2013.....	2
1.1 Un partenaire dans le développement et le rayonnement du Québec	2
1.2 Penser et agir autrement pour répondre aux enjeux du 21 ^e siècle	4
1.3 L'équipe de direction de l'UdeM.....	6
1.4 L'UdeM et les suites du Sommet sur l'enseignement supérieur.....	7
1.5 L'UdeM en chiffres	8
2. Comparaisons.....	10
2.1 Classements internationaux.....	10
2.2 Recherche.....	13
2.3 Étudiants, professeurs et autres points de comparaison.....	16
3. Perspectives.....	19
3.1 Horizon 2015 : les orientations stratégiques de l'UdeM.....	19
4. Bilan 2012-2013.....	25
4.1 Évolution de l'effectif étudiant.....	25
<i>Le Campus de l'UdeM à Laval : succès confirmé.....</i>	<i>26</i>
4.2 Diplômés	27
4.3 Nos projets majeurs	29
<i>Chantier d'Outremont : phase 1 des travaux de viabilisation du site complétée et financement annoncé</i>	<i>29</i>
<i>Campagne Campus Montréal.....</i>	<i>30</i>
<i>L'École de santé publique voit le jour.....</i>	<i>30</i>
<i>Progiciel de gestion intégré (PGI)</i>	<i>31</i>
4.4 Nouvelles et nominations 2012-2013.....	31
4.5 Travaux d'infrastructures	32
4.6 Gestion.....	33
4.7 Enseignement	35
4.8 Recherche	40
4.9 Internationalisation.....	45
4.10 Milieu de travail.....	48
4.11 Milieu de vie	49

L'emploi du masculin a pour seul but de faciliter la lecture du texte.

1. L'UdeM en 2013

1.1 Un partenaire dans le développement et le rayonnement du Québec

Depuis sa fondation en 1878, l'Université de Montréal a servi de moteur pour l'avancement intellectuel, culturel, scientifique et économique du Québec. De *Flore laurentienne* du frère Marie-Victorin, paru en 1935, à la première photographie d'une planète hors de notre système solaire en 2010, l'UdeM a permis au Québec de s'affirmer sur la scène internationale comme une société de science et de savoir.

Aujourd'hui, l'UdeM forme avec ses écoles affiliées, HEC Montréal et Polytechnique Montréal, le premier pôle d'enseignement et de recherche du Québec par le nombre d'étudiants, la taille du corps professoral et le volume de recherche. Notre corps professoral compte 2 600 professeurs et chercheurs, qui se partagent la tâche avec 2 500 chargés de cours et 2 300 professeurs de clinique. Avec nos 4 700 cadres et employés de soutien, nous comptons parmi les 10 premiers employeurs de la région montréalaise.

L'UdeM figure dans le peloton de tête des universités canadiennes pour le volume des activités de recherche. Nos 465 unités de recherche (chaires, laboratoires, instituts de recherche) ont ainsi amassé 525,7 M\$, faisant de l'UdeM la quatrième université de recherche du Canada après l'Université de Toronto, UBC et l'Université de l'Alberta.

Contribuer à la société du savoir

L'Université a accueilli, en 2012, 64 494 étudiants, soit 12 000 de plus qu'il y a 10 ans. Nous formons près d'un étudiant universitaire sur quatre au Québec. Et plus du quart de nos étudiants sont inscrits aux cycles supérieurs, ce qui représente l'une des proportions les plus élevées des universités canadiennes. Cela fait de l'UdeM un générateur de talents essentiel au développement de la société québécoise.

En 2012-2013, nous avons diplômé 11 334 personnes, qui s'ajoutent à notre bassin de plus de 350 000 diplômés. Ces diplômés occupent des fonctions essentielles pour le développement du Québec dans tous les grands secteurs d'activités. Seulement dans le secteur de la santé, l'UdeM fournit au Québec 40 % de ses médecins, plus de la moitié de ses pharmaciens et de ses dentistes, et 100 % de ses optométristes, de ses audiologistes et de ses médecins vétérinaires. L'UdeM est la seule université au Canada à offrir des formations dans tous les secteurs des sciences de la vie.

À noter

À des fins de comparaison avec les autres universités, les données présentées dans les sections 1 et 2 de ce document englobent les écoles affiliées de l'UdeM, HEC Montréal et Polytechnique Montréal. Dans le reste du document, les données ne concernent que l'UdeM, à moins d'indication contraire.

Au service de la population

Le campus de l'UdeM regroupe sept cliniques ouvertes au grand public : clinique dentaire, de la vision, de psychologie, de nutrition, d'audiologie et d'orthophonie, de kinésiologie et de médecine du sport. Ces cliniques constituent des lieux de formation hors pair pour nos étudiants en plus d'offrir des services spécialisés et des consultations à prix modique. Cet automne, une clinique interprofessionnelle ouvrira ses portes à notre campus de Laval. Elle offrira au public des services en santé, éducation, psychologie et service social.

Nos professeurs et chercheurs de la Faculté de médecine sont directement impliqués dans la recherche clinique et la prestation de soins dans nos 31 établissements de santé affiliés, dont le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), le CHU Sainte-Justine, l'Institut de cardiologie de Montréal et l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont. De nombreux professeurs des autres facultés agissent comme consultants dans leur domaine pour l'élaboration de politiques publiques.

L'UdeM offre également le plus large éventail de services vétérinaires spécialisés au Québec. Le Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) compte trois branches (animaux de compagnie, équins, animaux de la ferme), ainsi qu'une clinique ambulatoire. Le CHUV est le seul lieu de formation hospitalier vétérinaire au Québec et abrite un important centre de recherche clinique. Il réunit des équipes multidisciplinaires de chercheurs dont les travaux assurent la progression des connaissances dans le domaine vétérinaire et l'amélioration des diagnostics et des soins aux animaux.

Notre Projet d'appui en santé publique vétérinaire et en santé animale au Nunavik mène, depuis quatre ans, diverses initiatives dans cette région du nord du Québec (formations en premiers soins pour les chiens de traineau, cliniques de vaccination, etc.) La Clinique des jeunes de la rue, dans laquelle des étudiants de la Faculté de médecine dentaire traitent gratuitement 600 patients par année dans le quartier Centre-Sud, a célébré l'année dernière son 10^e anniversaire. Et le projet SEUR (Sensibilisation aux Études, à l'Université et à la Recherche), mis sur pied en 2001, a encouragé la persévérance scolaire chez plus de 25 000 élèves du secondaire en leur permettant d'explorer, lors de séjours d'immersion sur notre campus, des carrières et des domaines d'études divers.

L'UdeM est présente dans la vie des Montréalais de nombreuses autres façons. Le Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM), ouvert au public, compte parmi les plus grands complexes sportifs du Québec et enregistre chaque année plus d'un million d'entrées. Les amateurs de sport peuvent y assister aux matchs des Carabins, les 19 équipes de notre programme de sport d'excellence.

Au chapitre culturel, notre Faculté de musique présente annuellement 600 concerts et récitals auxquels assistent des dizaines de milliers de spectateurs. Et les conférences des Belles soirées offrent au grand public l'accès à des sommités de tous les domaines.

Partout au Québec et dans le monde

Dans la métropole, l'UdeM est un acteur majeur du développement durable. Nous nous sommes engagés à protéger le mont Royal, qui est notre milieu de vie, tout en contribuant à la transformation d'un ancien site industriel à Outremont en un quartier vert, voué à l'avancement des sciences.

Nous contribuons également au dynamisme des régions :

- Notre centre de formation médicale en Mauricie accueille plus de 200 étudiants et résidents en médecine, facilitant ainsi l'implantation de la médecine familiale en région.
- La Faculté de médecine vétérinaire est au cœur d'une grappe technologique agroalimentaire d'envergure internationale à Saint-Hyacinthe.
- La station de biologie des Laurentides assure la conservation d'une forêt de 16,4 km² près de Saint-Hippolyte.
- L'observatoire du Mont-Mégantic abrite le plus grand télescope de l'est de l'Amérique du Nord.

Enfin, l'UdeM déploie son réseau international sur les cinq continents. Elle est liée par quelque 634 ententes de coopération avec des établissements d'enseignement supérieur dans 65 pays. Elle accueille le siège social de l'Agence universitaire de la Francophonie qui regroupe 800 établissements dans près de 100 pays, ainsi que l'Institut de la

statistique de l'UNESCO, qui produit, pour les Nations-Unies, les données mondiales dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. Et en septembre 2012, elle a créé, avec l'Université libre de Bruxelles et l'Université de Genève, un regroupement de grandes universités francophones qui facilitera les échanges de professeurs, de chercheurs et d'étudiants.

1.2 Penser et agir autrement pour répondre aux enjeux du 21e siècle

Les sociétés du 21^e siècle doivent apprendre à s'adapter à un monde en évolution rapide et relever de grands défis : réchauffement climatique, santé des aînés, lutte contre le cancer, compétitivité internationale, clivages sociaux, etc.

À l'Université de Montréal, nous savons que les réponses à ces défis sont complexes. Elles ne peuvent être trouvées dans les travaux d'une seule discipline, mais se situent plutôt au confluent de nombreux champs d'études.

Avec ses 16 facultés et écoles et ses 31 établissements affiliés, l'UdeM est un terrain d'expérimentation idéal pour la formation et la recherche interdisciplinaire. Depuis plus de 10 ans, l'UdeM et ses écoles affiliées forment des équipes multidisciplinaires qui ont un rayonnement international. En voici quelques exemples :

- L'Institut de recherche en immunologie et en oncologie (IRIC), où des chimistes, des pharmacologues, des généticiens et d'autres experts de renommée internationale utilisent des technologies de pointe pour développer des thérapies personnalisées contre le cancer.
- Le Centre en chimie verte et catalyse (CCVC), qui regroupe 44 professeurs de sept universités ainsi que près de 350 étudiants et stagiaires postdoctoraux. Quatre disciplines sont présentes dans ce réseau: la chimie, le génie, la gestion et le droit.
- L'Institut de recherche en santé publique de l'Université de Montréal (IRSPUM), qui étudie la santé des populations avec des chercheurs venant d'horizons aussi variés que la médecine, les sciences, les sciences infirmières, la médecine vétérinaire, la pharmacie, le droit, la psychoéducation et la médecine dentaire.
- Le Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT), qui regroupe 80 chercheurs issus du droit, des relations industrielles, de la sociologie, de la géographie humaine et des sciences politiques. Il met en réseau 16 universités canadiennes et plus de 25 instituts de recherche et universités d'une dizaine de pays.
- Le Centre international de criminologie comparée (CICC), actif depuis 1969, où des criminologues, des psychologues, des psychoéducateurs, des sexologues et des chercheurs en sciences humaines, en informatique et en recherche opérationnelle réalisent des recherches de pointe sur les comportements criminels et sur les modalités d'intervention déployées par les institutions pour contrer la criminalité.
- Le Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM), qui regroupe des équipes multidisciplinaires de chercheurs spécialisées dans l'étude des questions internationales. Par des publications scientifiques, des conférences, des séminaires et des interventions dans les médias, ces chercheurs contribuent à éclairer le débat public.

Le décloisonnement des disciplines ne se limite pas à la recherche, il est à l'œuvre aussi dans l'enseignement. Notre offre de formation compte de nombreux programmes interdisciplinaires, notamment au 2^e cycle, par exemple :

- Le diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en arts, création et technologies qui combine l'informatique, la musique, la littérature, les études cinématographiques, l'histoire de l'art et les sciences de la communication;
- Le D.E.S.S. en environnement et en développement durable, dont les professeurs proviennent de 11 départements;
- Le D.E.S.S. en journalisme qui marie le droit, la science politique et les communications.

Nous offrons également des programmes interuniversitaires de 2^e et de 3^e cycles, en partenariat avec d'autres universités québécoises :

- La maîtrise en muséologie (avec l'UQAM);
- Le Ph. D. en communication (avec l'UQAM et l'Université Concordia);
- Le Ph. D. en histoire de l'art (avec l'UQAM, l'Université Concordia et l'Université Laval);
- Le Ph. D. en service social (avec l'UQAM et l'Université McGill).

Des programmes conjoints multidisciplinaires ont également été créés avec les deux écoles affiliées de l'UdeM :

- La maîtrise en commerce électronique (Faculté des arts et des sciences, Faculté de droit de l'UdeM et HEC Montréal);
- La maîtrise et le Ph. D. en génie biomédical (Faculté de médecine de l'UdeM et Polytechnique Montréal).

La volonté de mettre en place des environnements d'enseignement et de recherche multidisciplinaires de classe mondiale est au cœur de grands projets de développement que sont le Pavillon des sciences et l'École de santé publique de l'Université de Montréal.

1.3 L'équipe de direction de l'UdeM

Guy Breton, recteur

Guy Breton est le 11^e recteur de l'Université de Montréal. Professeur titulaire à la Faculté de médecine et radiologiste de formation, il enseigne à l'UdeM depuis 1979, où il a notamment exercé les fonctions de directeur de département et de vice-doyen exécutif à la Faculté de médecine. Guy Breton a joué un rôle déterminant dans le projet du CHUM à titre de vice-président de la Société d'implantation du CHUM (SICHUM) et de directeur de la planification du CHUM 2010. En 2009, l'Association des radiologistes du Québec, dont il a été le secrétaire et le président pendant 17 ans, lui a remis le prix Albert-Juras pour souligner sa carrière remarquable dans les milieux hospitalier et universitaire.

Le Dr Breton est entré en fonction à titre de recteur le 1^{er} juin 2010.

Louise Béliveau, vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable

Louise Béliveau enseigne au Département de kinésiologie depuis 1991. Elle a été directrice du Département de kinésiologie avant de devenir, en 2007, vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales. À ce titre, elle a supervisé la restructuration de la gestion des études de 2^e et 3^e cycles et procédé à une refonte de la Faculté.

Anne-Marie Boisvert, vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification

Anne-Marie Boisvert enseigne le droit à l'Université de Montréal depuis 1987. Elle a été doyenne de la Faculté de droit de 2004 à 2008, puis vice-doyenne déléguée aux négociations avec le Syndicat général des professeurs et professeures de l'UdeM. Cofondatrice et rédactrice en chef de la *Revue canadienne de droit pénal*, elle a présidé le Comité permanent en droit criminel du Barreau du Québec, le Comité d'examen des plaintes de la Sûreté du Québec et le groupe de travail chargé par le gouvernement du Québec de mettre à jour la politique québécoise de gestion des collaborateurs de la justice.

Hélène David, vice-rectrice aux relations internationales, à la Francophonie et aux partenariats institutionnels

Hélène David est professeure de psychologie à l'UdeM depuis 1984. Membre de plusieurs comités universitaires clés, elle a supervisé les programmes de maîtrise et de doctorat en psychologie et a été directrice adjointe du Département de psychologie avant de devenir, en 2005, vice-rectrice adjointe aux études. De 2008 à 2010, elle a assumé les fonctions de sous-ministre adjointe responsable de l'enseignement supérieur au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Et de 2010 à 2011, elle a été vice-rectrice aux affaires académiques à l'UdeM.

Éric Filteau, vice-recteur aux finances et aux infrastructures

Actuaire de formation et gestionnaire d'expérience, Éric Filteau assume des fonctions stratégiques dans l'administration de l'Université de Montréal depuis 1998. Il a occupé, de 1998 à 2006, les postes de directeur de la division du régime de retraite, puis d'adjoint du vice-recteur exécutif, ce qui l'a amené à participer activement à la supervision de projets de construction majeurs sur le campus. De 2006 à 2010, il a été vice-recteur adjoint à l'administration.

Raymond Lalande, vice-recteur aux études

Raymond Lalande est une figure bien connue de la Faculté de médecine, où il a notamment dirigé le programme de résidence en médecine familiale. À titre de vice-doyen à la Faculté de médecine, il a, entre 2000 et 2008, implanté le baccalauréat en sciences biomédicales et fondé le Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé, en plus d'être à l'origine de la création du campus médical en Mauricie, où il a mis sur pied le premier programme de formation médicale entièrement délocalisé du Canada. De 2008 à 2011, il a occupé la fonction de vice-recteur adjoint aux études.

Geneviève Tanguay, vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation

Geneviève Tanguay a été secrétaire générale du Fonds FCAR, vice-présidente du Centre québécois de valorisation des biotechnologies et présidente-directrice générale intérimaire du Fonds de recherche en santé du Québec. Elle a également présidé l'Acfas et, depuis 2007, elle occupait le poste de sous-ministre adjointe de la recherche, de l'innovation et de la science et société au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) du Québec.

Alexandre Chabot, secrétaire général

Ancien chef de cabinet du recteur de l'UdeM, M. Chabot a exercé, de 2007 à 2010, la fonction de vice-recteur adjoint à la vie étudiante. À ce titre, il avait la responsabilité du CEPSUM, des Services aux étudiants et du Service de l'admission et du recrutement en plus de coordonner les relations de l'Université avec le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal dans plusieurs grands dossiers, dont l'implantation du Campus de l'UdeM à Laval. Le secrétaire général est responsable du fonctionnement des corps universitaires et d'un certain nombre de leurs comités, en plus d'être le gardien du sceau de l'Université et le cosignataire des diplômes.

1.4 L'UdeM et les suites du Sommet sur l'enseignement supérieur

En 2013, le gouvernement du Québec a convié tout le milieu de l'enseignement supérieur à un vaste exercice de réflexion sur l'avenir du réseau universitaire québécois. L'Université de Montréal participe activement à l'ensemble de la démarche.

Nous avons regroupé en annexe les différents mémoires et documents produits dans le cadre du Sommet sur l'enseignement supérieur de février 2013, des chantiers qui en ont découlé, de même que des Assises nationales sur la recherche et l'innovation. Dans ces six documents, l'UdeM exprime sa position sur les principaux enjeux du monde universitaire québécois, de la question du financement à celle de l'aide financière aux études en passant par la création d'un conseil national des universités.

En plus de contribuer à chacune des étapes de la démarche gouvernementale, l'UdeM a organisé à l'intention des membres de sa communauté un colloque de réflexion et d'échange sur l'enseignement supérieur. L'UdeM était également présente lors du forum « Montréal, métropole universitaire » organisé conjointement par les neuf établissements universitaires montréalais et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

1.5 L'UdeM en chiffres

À noter : Les données suivies d'un astérisque (*) ne concernent que l'Université de Montréal. Toutes les autres données de ce tableau incluent celles de HEC Montréal et de Polytechnique Montréal.

Les chiffres	Les faits
1^{re} au Québec	L'UdeM forme avec ses écoles affiliées, HEC Montréal et Polytechnique Montréal, le premier pôle d'enseignement et de recherche du Québec.
2^e au Canada	L'UdeM accueille le deuxième corps étudiant en importance au pays et figure au 4 ^e rang des universités les plus dynamiques en recherche.
Top 100 dans le monde	L'UdeM est la seule université francophone canadienne à figurer dans le top 100 du <i>Times Higher Education</i> et du <i>QS World University Rankings</i> , deux des plus grands classements internationaux des meilleurs établissements universitaires.
16 facultés et écoles	L'arbre facultaire de l'UdeM est l'un des mieux garnis au pays. Nous sommes la seule université au Canada à offrir des formations dans tous les secteurs de la santé.
600 programmes	L'UdeM offre 250 programmes au 1 ^{er} cycle et 350 programmes aux 2 ^e et 3 ^e cycles, qui couvrent tous les domaines du savoir. Au 1 ^{er} cycle, 60 % de nos étudiants sont inscrits à des programmes disciplinaires et 40 % dans des programmes professionnels.
64 494 étudiants	L'UdeM accueille 12 000 étudiants de plus qu'il y a 10 ans. Un étudiant sur quatre au Québec fréquente l'UdeM et ses écoles affiliées.
16 858 étudiants de 2 ^e et 3 ^e cycles	26 % de nos étudiants sont inscrits aux cycles supérieurs, l'une des proportions les plus élevées au Canada. Nous formons la relève scientifique de demain.
2 640 professeurs et chercheurs	Le corps professoral de l'UdeM et de ses écoles affiliées regroupe 2640 professeurs et chercheurs, réguliers ou invités, qui se partagent la tâche d'enseignement avec 2500 chargés de cours et 2600 professeurs de clinique.
4 700 cadres et employés de soutien	L'UdeM compte parmi les 10 premiers employeurs de la région montréalaise et est le plus important employeur dans le secteur de l'enseignement postsecondaire au Québec.
7 870 étudiants internationaux	L'UdeM accueille plus d'un étudiant étranger sur quatre au Québec et contribue à faire de Montréal la première ville universitaire internationale au Canada. Plus de 60 % de nos étudiants internationaux nous viennent d'Europe.
9 500 résidents permanents	Près d'un étudiant sur sept est résident permanent à l'UdeM, qui constitue ainsi un vibrant reflet de la composition multiculturelle de la population montréalaise.

Les chiffres	Les faits
11 334 nouveaux diplômés	Chaque année, l'UdeM diplôme plus de 11 000 étudiants et décerne un doctorat sur 13 au Canada, contribuant de façon directe aux progrès sur les plans social, culturel, technologique et économique.
350 000 diplômés	La grande famille de l'UdeM compte plus de 350 000 diplômés, ce qui représente le plus important bassin de main-d'œuvre universitaire au Québec.
31 établissements de santé affiliés	L'UdeM est au cœur d'un important réseau d'hôpitaux et de CLSC affiliés, qui assurent les soins de santé à près de la moitié de la population du Québec tout en servant de milieux d'apprentissage à nos étudiants du domaine de la santé.
457 partenaires internationaux*	L'UdeM est liée par des ententes de coopération avec des établissements dans 65 pays et accueille chaque année de nombreux professeurs et conférenciers étrangers.
525,7 M\$ en revenus de recherche	L'UdeM figure dans le peloton de tête des universités canadiennes et occupe, depuis 2005, le 1 ^{er} rang du réseau universitaire québécois pour le volume des activités de recherche.
992 M\$ en infrastructure de recherche	Depuis sa création, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a financé, avec le concours du gouvernement du Québec, plus de 537 projets sur notre campus, pour un total de près de 1 G\$. L'UdeM figure au 4 ^e rang des universités canadiennes les mieux financées par la FCI.
465 unités de recherche	L'UdeM regroupe, avec ses écoles affiliées, près de 465 unités de recherche, dont 134 chaires de recherche du Canada et 216 centres et instituts de recherche. Ensemble, nous réalisons près du tiers de toute la recherche universitaire exécutée au Québec.
230,2 M\$ en dons *	Le fonds de dotation de l'UdeM totalise 230,2 M\$. En 2012-2013, 13 597 donateurs ont versé 25,2 M\$ à l'Université de Montréal.
71,3 M\$ en soutien financier *	Les étudiants de l'UdeM aux cycles supérieurs se partagent 71,3 M\$ chaque année sous forme de bourses internes, privées et gouvernementales et de charges d'enseignement et de recherche.
Un budget total de 1,4 G\$	L'UdeM et ses écoles affiliées gèrent un budget global de 1,4 G\$, ce qui représente près de 1 % du PIB de la région métropolitaine de Montréal.
4 000 000 de documents *	Le réseau des bibliothèques de l'UdeM met à la disposition des étudiants et des enseignants 4 000 000 de documents imprimés et audiovisuels.

2. Comparaisons

À la demande de la Commission de la culture et de l'éducation, nous avons regroupé dans cette section une série de données qui positionnent l'Université de Montréal par rapport aux universités comparables au Québec, au Canada et dans le monde.

2.1 Classements internationaux

L'Université de Montréal se classe année après année dans le 1^{er} percentile des meilleures universités du monde, selon tous les classements internationaux reconnus.

Position de l'UdeM dans les classements internationaux

Classements internationaux	Position de l'Université de Montréal et ses écoles affiliées	
	Dans le monde	Au Canada
<i>QS World University Rankings (2013)</i>	92 ^e	4 ^e
<i>Times Higher Education (2012)</i>	84 ^e	4 ^e
<i>Academic Ranking of World Universities – Shanghai (2013)</i>	139 ^e	6 ^e

Ces palmarès constituent une importante référence pour établir la réputation d'un établissement auprès du public et contribuent au recrutement des étudiants et des chercheurs internationaux.

Ainsi :

- L'UdeM figurait en 2013 au 92^e rang du classement de *QS World University Rankings*, un bond de 22 rangs par rapport à 2012 et de 45 rangs par rapport à 2011. Parmi les disciplines de l'UdeM s'étant les plus illustrées, on retrouve : statistiques et recherche opérationnelle (61^e rang mondial), philosophie (65^e rang), mathématiques (66^e rang) et médecine (70^e rang).
- Dans le classement 2013 établi par l'Université Jiao Tong de Shanghai, l'UdeM se retrouve dans le groupe des 101 à 150 meilleurs établissements universitaires, en compagnie de la London School of Economics and Political Science et de l'Université de Tel Aviv. Du point de vue sectoriel à l'UdeM, les sciences sociales se classent dans le groupe des 76 à 100, les sciences de la vie dans le groupe des 101 à 150 et le génie et sciences de l'informatique dans le groupe des 101 à 150.

À noter

À des fins de comparaison avec les autres universités, les données présentées dans les sections 1 et 2 de ce document englobent les écoles affiliées de l'UdeM, HEC Montréal et Polytechnique Montréal. Dans le reste du document, les données ne concernent que l'UdeM, à moins d'indication contraire.

- Le classement 2013 du Times *Higher Education* paraîtra le 2 octobre. En 2012-2013, l'UdeM figurait au 84^e rang, un gain important en regard de sa 104^e place en 2011-2012. Ce classement établit aussi la liste des 50 meilleures universités par grands secteurs d'études. L'UdeM se classe ainsi au 47^e rang mondial dans la catégorie « *Clinical, Pre-Clinical and Health* » et au 49^e rang mondial dans la catégorie « *Life Sciences* ».

Évolution de la position de l'UdeM dans le monde selon les classements internationaux

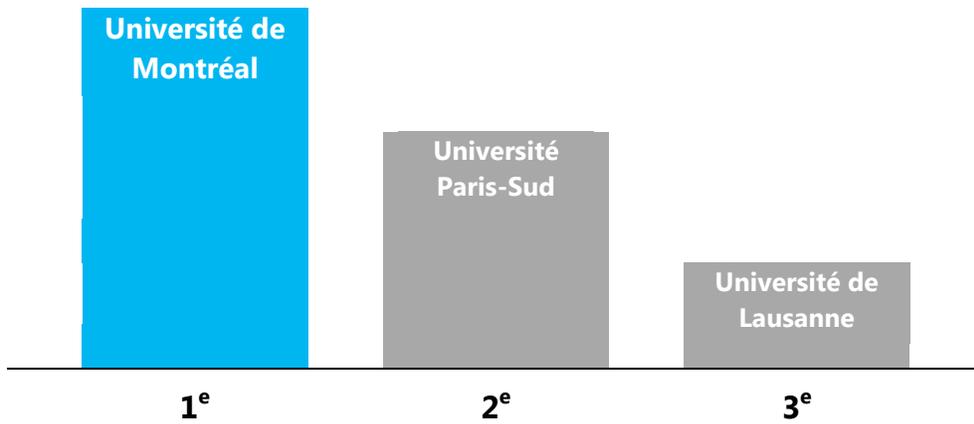
Classements internationaux	Position de l'Université de Montréal et ses écoles affiliées			
	2010	2011	2012	2013
<i>QS World University Rankings</i>	136	137	114	92
<i>Times Higher Education</i>	138	104	84	n.d.
<i>Academic Ranking of World Universities – Shanghai</i>	131	132	131	139

Disciplines d'excellence de l'UdeM et ses écoles affiliées, selon le classement international *QS World University Rankings by Subject* en 2013

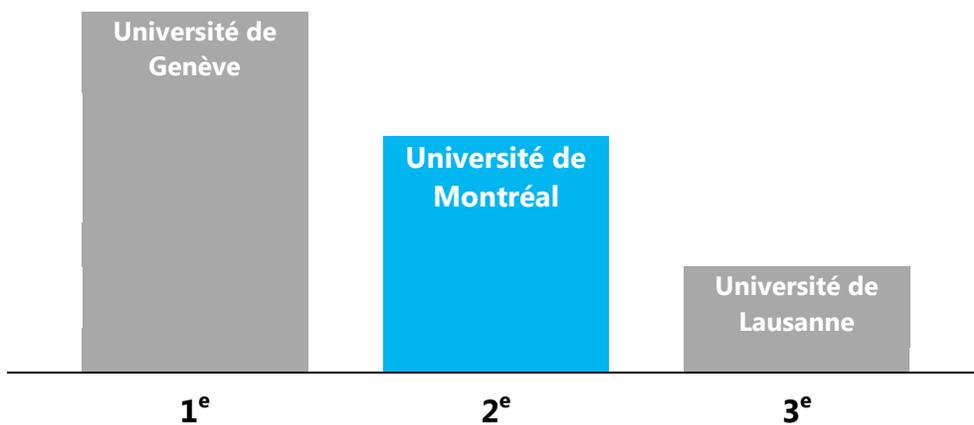
Disciplines	Rang	Disciplines	Rang
Statistiques et recherche opérationnelle	61	Histoire	92
Philosophie	65	Langues modernes	92
Mathématiques	66	Linguistique	99
Médecine	70	Pharmacie et pharmacologie	100
Science politique et études internationales	71	Droit	103
Comptabilité et finances	73	Économie et économétrie	106
Sociologie	83	Psychologie	112
Géographie	85	Sciences biologiques	114

Dans la Francophonie, l'Université de Montréal brille parmi les grandes universités généralistes, c'est-à-dire celles qui regroupent l'ensemble des disciplines du savoir. En excluant les établissements monodisciplinaires (polytechniques, hautes études commerciales, etc.), l'UdeM figure au 1^{er} rang des universités francophones dans le classement du *Times Higher Education* et au 2^e rang dans le *QS World University Rankings*.

Meilleures universités généralistes francophones dans le monde, selon le *Times Higher Education* (2012)



Meilleures universités généralistes francophones dans le monde, selon le *QS World University Rankings* (2013)

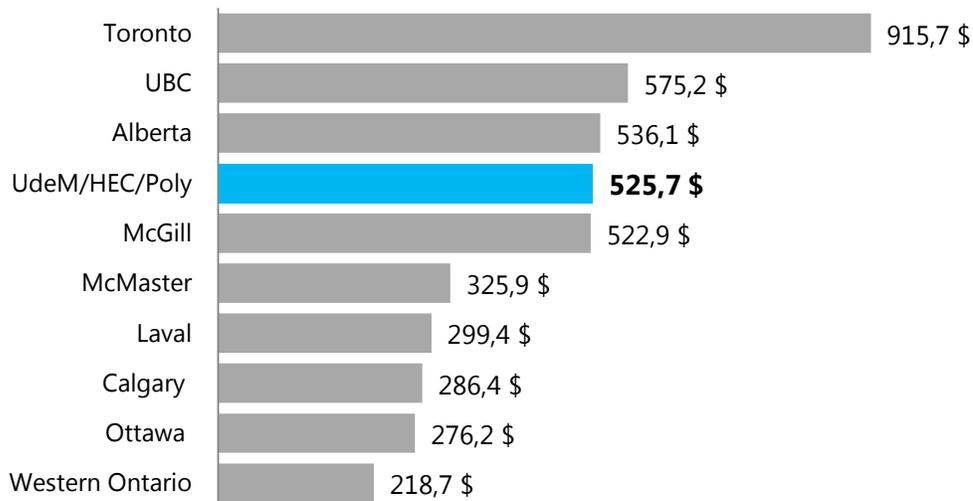


2.2 Recherche

Re\$earch Infosource évalue les universités canadiennes selon leurs revenus de recherche. Avec une récolte de 525,7 M\$, l'UdeM se situe en 4^e position parmi les 50 universités canadiennes les plus dynamiques en recherche. Depuis 2005, l'UdeM occupe dans ce classement le 1^{er} rang parmi les universités québécoises, ce qui indique la part importante de la recherche dans le volume de ses activités.

Revenus de recherche par université

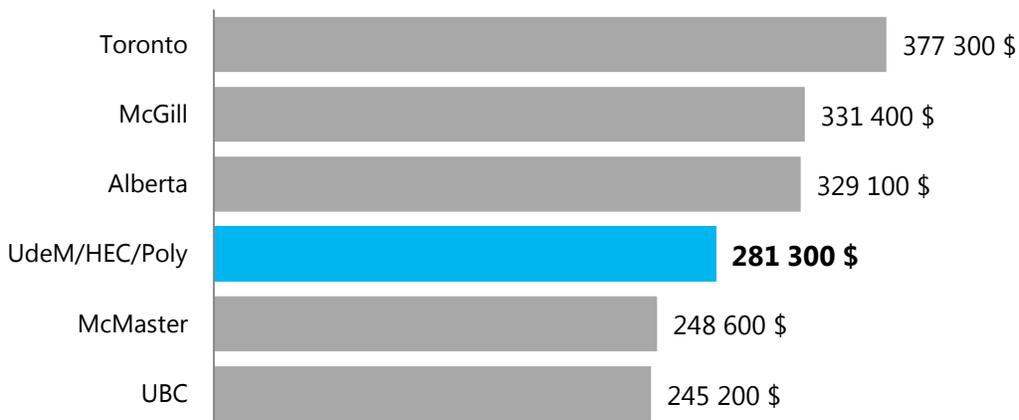
2010-2011 (en millions de dollars)



Source : Re\$earch Infosource 2012

Revenu de recherche moyen par professeur régulier

2010-2011



Source : Re\$earch Infosource 2012

Commercialisation de la recherche et transferts technologiques

Universités	Fonds de recherche	Déclarations d'invention	Demandes de brevets	Brevets délivrés
UdeM	4^e	4^e	1^{er}	2^e
McGill	5 ^e	6 ^e	2 ^e	4 ^e
Laval	10 ^e	10 ^e	3 ^e	-

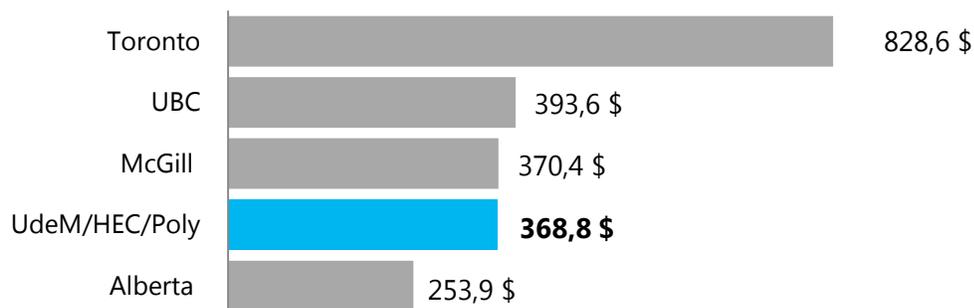
Source : The Impact Group, juin 2013. Position dans un groupe de 33 universités canadiennes.

L'UdeM domine nettement les concours provinciaux et récolte, avec ses écoles affiliées, 35 % de toutes les subventions des trois conseils subventionnaires du Québec, soit le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ), le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC).

Enfin, l'UdeM se distingue aux concours de la Fondation canadienne pour l'innovation, l'organisme fédéral qui, avec le gouvernement du Québec, finance les projets d'infrastructures scientifiques au pays. Si l'on inclut la contrepartie de Québec et la participation de l'UdeM, c'est près de 1 G\$ qui ont été injectés depuis 15 ans dans l'aménagement de centres de recherche et de laboratoires sur notre campus. Ces investissements ont eu un effet structurant sur l'innovation scientifique et ont contribué à faire de Montréal la capitale de la recherche au Canada. Ils ont également permis à l'UdeM de devenir un véritable pôle d'innovation, comme en témoigne notre positionnement dans le rapport de The Impact Group sur la commercialisation de la recherche et les transferts technologiques.

Fondation canadienne pour l'innovation

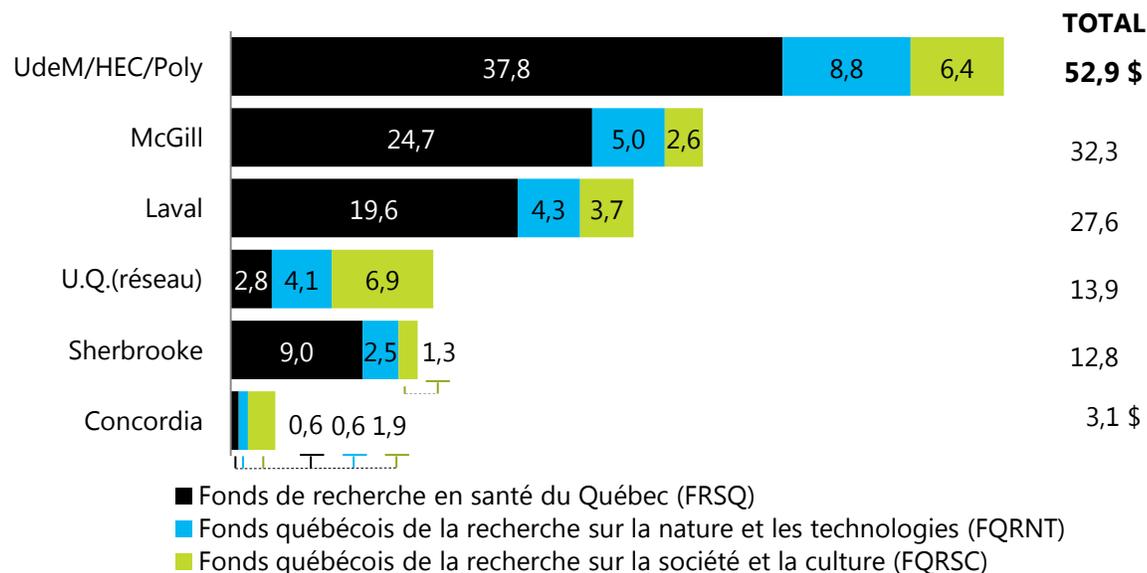
(en millions de dollars)



Source : FCI, *projets financés*. Mise à jour du 18 juin 2013. Les sommes indiquées n'inclut pas la contrepartie équivalente du gouvernement du Québec (40 %), ni la participation de l'UdeM (20 %).

Fonds de recherche du Québec

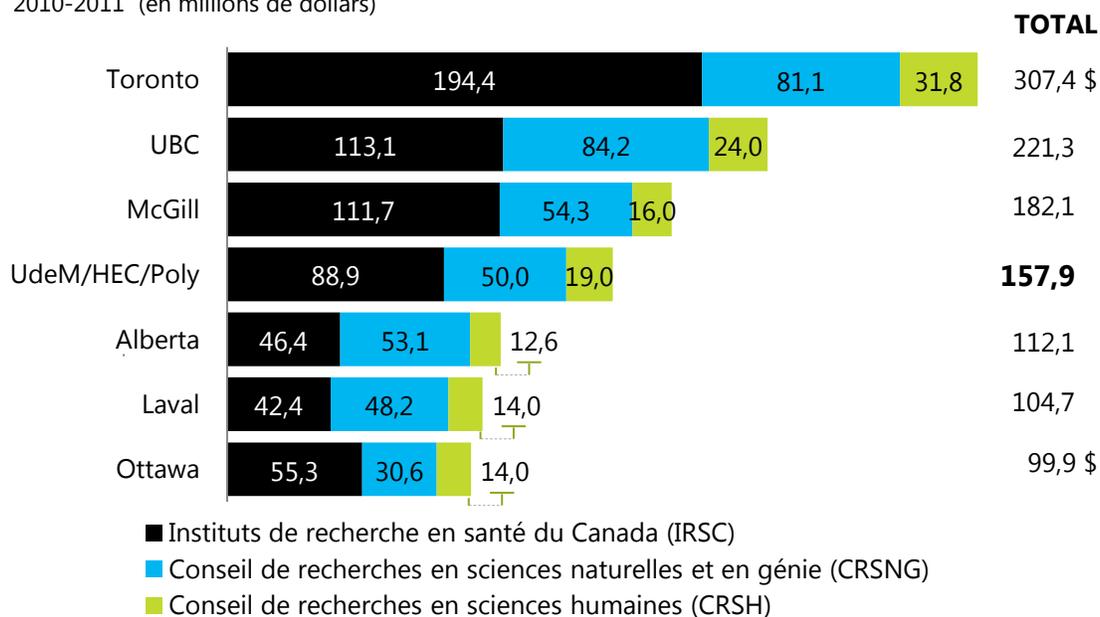
2010-2011 (en millions de dollars)



Source : données fournies par le FRSQ, le FQRNT et le FQRSC.

Fonds de recherche du Canada

2010-2011 (en millions de dollars)



Source : données fournies par le CRSH, le CRSNG et les IRSC.

2.3 Étudiants, professeurs et autres points de comparaison

L'UdeM est l'établissement d'enseignement supérieur qui accueille le plus d'étudiants au Canada après l'Université de Toronto. Au Québec, notre Faculté de médecine est première au chapitre des inscriptions d'étudiants au 3^e cycle.

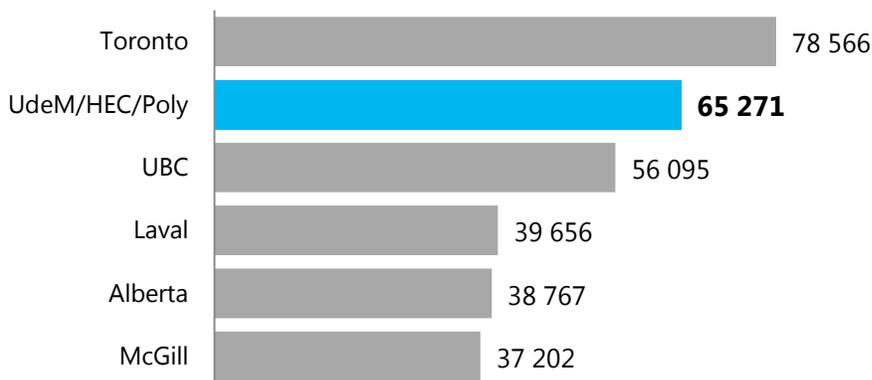
Toutefois, l'UdeM n'est qu'au 3^e rang canadien pour le nombre de professeurs. Le corps professoral de UBC est de 26 % supérieur à celui de l'UdeM, malgré un nombre d'étudiants similaire. L'UdeM souffre aussi d'un manque d'espace par étudiant en comparaison des autres grandes universités canadiennes : elle dispose de 40 % moins de mètres carrés par étudiant que la moyenne des campus des 15 universités canadiennes les plus importantes. Ce problème devrait être réglé en partie par le développement du nouveau campus à Outremont (voir *Nos projets majeurs* p.29).

Quant à son fonds de dotation, l'UdeM se situe loin derrière les autres grandes universités canadiennes de recherche. Cette situation pourrait s'améliorer dans les années à venir. L'UdeM mène présentement une grande campagne de financement, appelée Campus Montréal, dont l'objectif est de 500 M\$ (voir *Nos projets majeurs* p.29).

Au chapitre de la diplomation, l'UdeM présente, parmi les établissements publics, un taux d'obtention du diplôme supérieur à la moyenne québécoise, canadienne et nord-américaine. Une proportion de 77,5 % de nos étudiants de baccalauréat obtiennent un diplôme : c'est près de 7 points de pourcentage de plus que la moyenne canadienne.

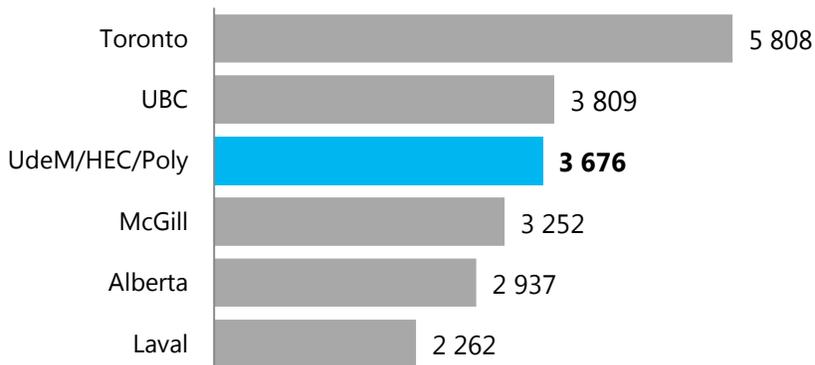
Inscriptions - Total

2011-2012



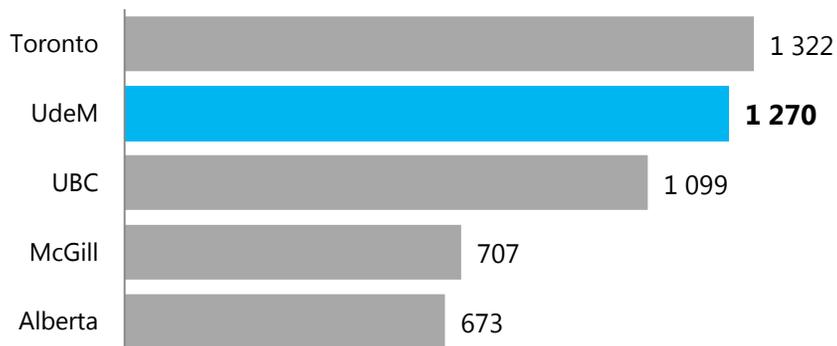
Inscriptions - Doctorat (3ecycle)

2011-2012



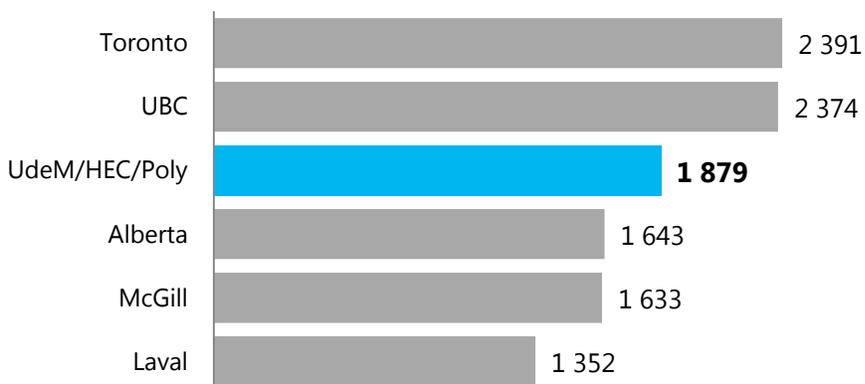
Inscriptions – Étudiants de médecine

2011-2012



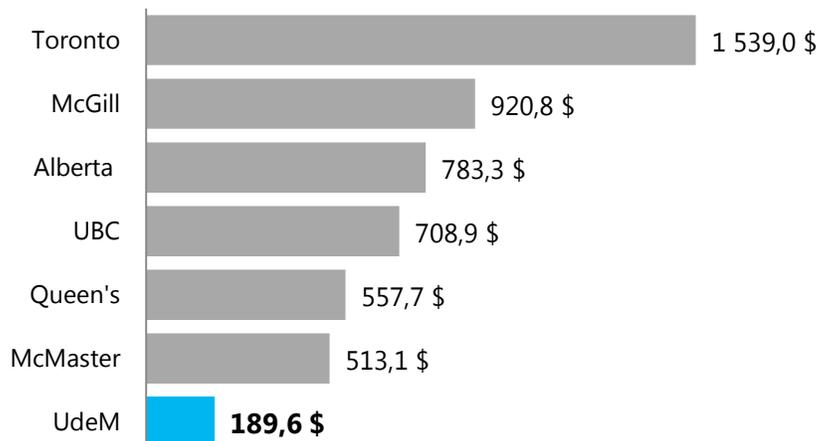
Nombre de professeurs (incluant les professeurs cliniciens)

2011-2012



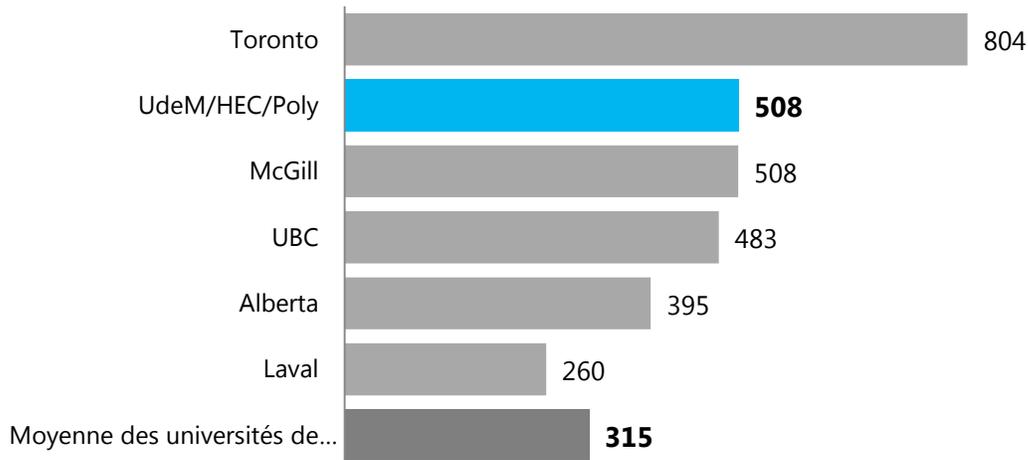
Fonds de dotation

2010-2011 (en millions de dollars)



Nombre de doctorats décernés – Universités de recherche canadiennes

(Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011)



Espace par étudiant (ETC) – Universités de recherche canadiennes

2011-2012 (mètres carrés)



Taux de diplomation au baccalauréat - Comparaison UdeM et autres universités

Regroupement	Cohorte de 2006
	Taux de diplomation après 6 ans
UdeM	77,5 %
Québec	73,1 %
Ontario	72,4 %
Canada	70,8 %
Universités de recherche nord-américaines publiques	68,9 %

Notes : Étudiants inscrits pour la première fois dans un baccalauréat, à temps plein, et sans expérience universitaire préalable.

3. Perspectives

3.1 Horizon 2015 : les orientations stratégiques de l'UdeM

À l'automne 2011, l'UdeM a défini les grandes orientations stratégiques qui baliseront son développement au cours des prochaines années. Ces orientations embrassent tous les grands secteurs de nos activités et sont assorties d'objectifs précis et chiffrés, qui recourent certains des indicateurs fournis au ministère dans le présent document.

Parallèlement à cet exercice, chaque faculté s'est livrée à une démarche de planification interne triennale (2012-2015). Les planifications facultaires couvrent le développement académique et les besoins en effectifs. Elles s'inscrivent dans les orientations stratégiques adoptées par l'UdeM et qui sont détaillées plus bas.

La direction de l'Université s'est efforcée de maintenir le cap sur ces orientations au cours des années 2011-2012 et 2012-2013, bien que le conflit étudiant et l'opération de rattrapage qui a suivi aient accaparé une part importante du travail du cabinet du recteur, des vice-recteurs et des doyens des facultés. Néanmoins, la direction a déjà atteint certains de ses objectifs, tandis que d'autres sont en voie d'être atteints.

Orientations stratégiques de l'UdeM

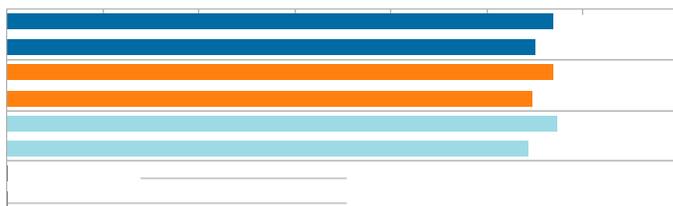
Orientation 1 – La formation

Offrir une formation intellectuelle, scientifique et professionnelle de premier plan, qui réponde aux besoins de la société d'aujourd'hui tout en jetant les bases de la société de demain.

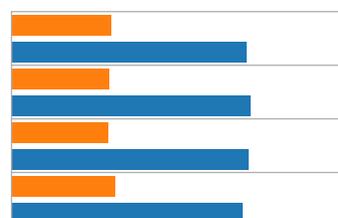
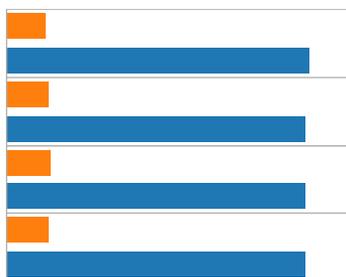
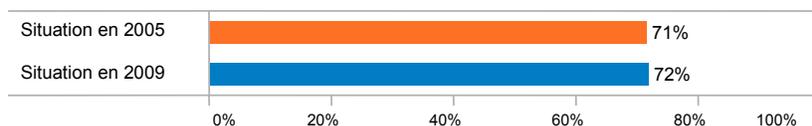
Objectifs :

- Assurer la haute qualité de la formation fondamentale et appliquée.
- Favoriser l'apprentissage en tirant parti de méthodes d'enseignement innovatrices, adaptées aux besoins de formation.
- Diversifier notre offre de formation continue et l'harmoniser avec les besoins de la société.
- Recourir à toutes les ressources de l'interdisciplinarité pour développer notre offre de formation de façon structurée et cohérente.

Indicateurs :



Diplomation à la maîtrise après 5 ans



Orientation 2 – La recherche

Assurer le leadership de l'Université en matière de recherche, de création et d'innovation.

Objectifs :

- Mettre en œuvre des projets mobilisateurs sectoriels et interdisciplinaires.
- Valoriser les connaissances par le transfert scientifique et la diffusion.
- Soutenir la création de nouveaux savoirs.

Indicateurs :



Indicateur	Valeur

Indicateur	Valeur

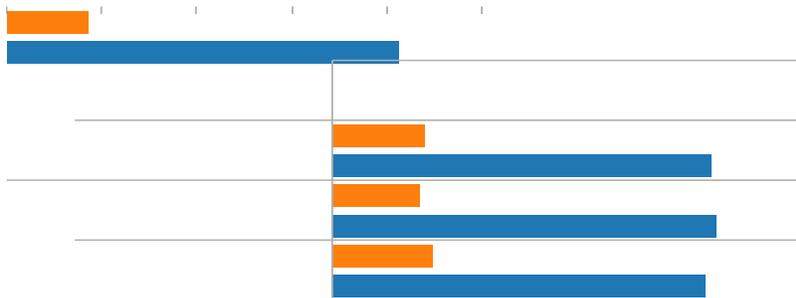
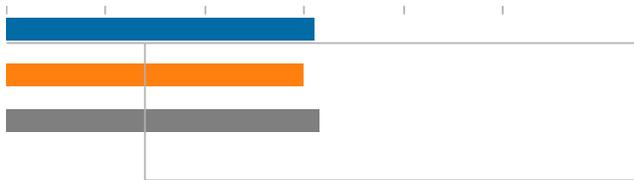
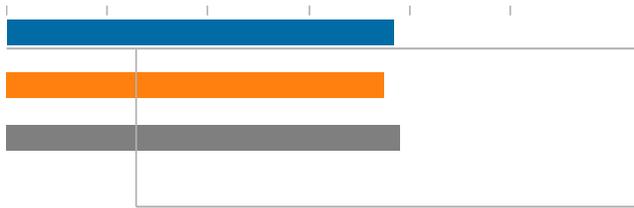
Orientation 3 – L'expérience étudiante

Favoriser le développement et la réussite de nos étudiants.

Objectifs :

- Hausser les taux de persévérance et de réussite.
- Accroître le sentiment d'appartenance des étudiants à l'UdeM.
- Stimuler l'engagement des diplômés à l'endroit de leur *alma mater*.
- Faciliter la transition des étudiants vers le marché du travail.

Indicateurs :



Orientation 4 – L'internationalisation

Développer le plein potentiel international de l'Université.

Objectifs :

- Optimiser nos réseaux d'enseignement et de recherche à l'échelle nationale et internationale.
- Intensifier le recrutement d'étudiants et de stagiaires postdoctoraux internationaux.
- Internationaliser davantage nos programmes de formation.

Indicateurs :



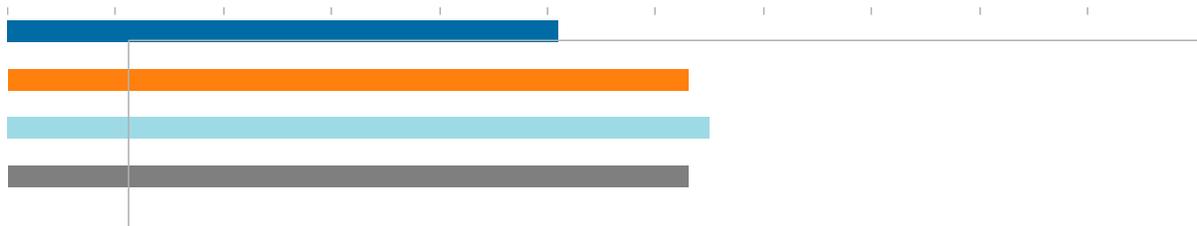
Orientation 5 – Le milieu de travail

Déployer un environnement de travail favorable à l'épanouissement professionnel et au mieux-être des membres du corps enseignant et du personnel administratif et de soutien.

Objectifs :

- Arrimer l'organisation du travail à l'évolution de la réalité universitaire.
- S'attaquer au défi de la relève.
- Nourrir le sentiment d'appartenance.
- Mobiliser nos personnels autour de notre mission d'enseignement et de recherche et susciter leur adhésion aux projets de l'Université.

Indicateurs :



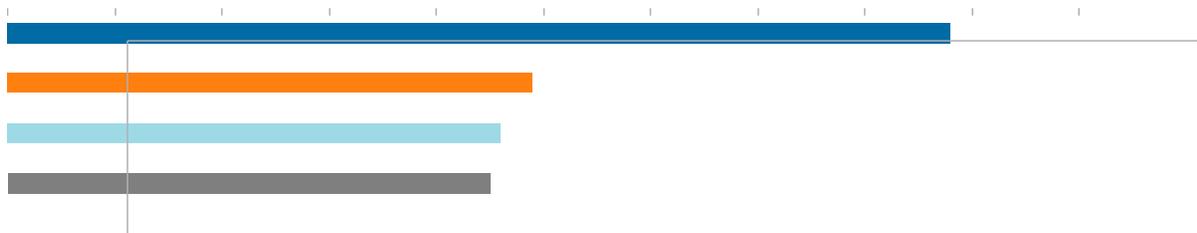
Orientation 6 – La communauté

Agir en université citoyenne et responsable.

Objectifs :

- Intégrer les grands principes du développement durable dans l'organisation et la gestion de notre campus.
- Servir l'intérêt public.
- Promouvoir une approche éthique de l'enseignement, de la recherche et de la gestion universitaires.
- Accroître la présence de l'UdeM dans la société.

Indicateurs :



4. Bilan 2012-2013

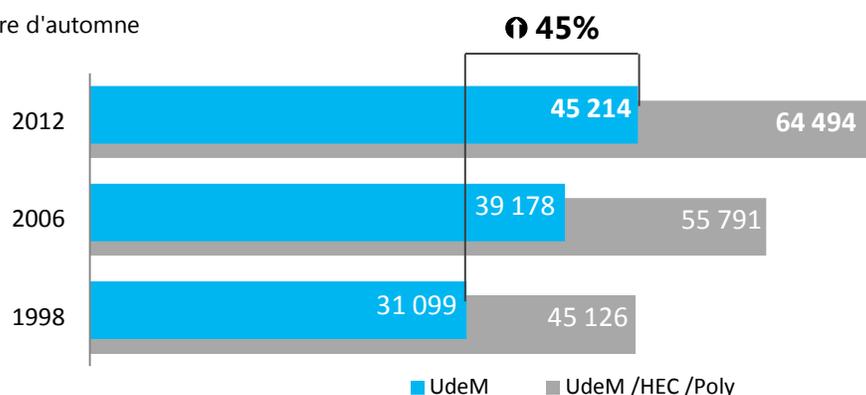
4.1 Évolution de l'effectif étudiant

À l'automne 2012, 45 214 étudiants étaient inscrits à l'UdeM, soit 2,3 % de plus que l'année précédente. L'UdeM enregistre une croissance constante de la population étudiante sur ses campus. Depuis 1998, où 31 099 étudiants fréquentaient l'UdeM, les inscriptions ont augmenté de 45 %.

Cette tendance est observable à tous les cycles d'études. Ainsi, à l'automne 2012, 11 745 étudiants menaient des études de 2^e et 3^e cycles, soit 2,5 % de plus que l'année précédente. Les étudiants inscrits aux cycles supérieurs représentent plus du quart (26 %) de la population étudiante totale. Cette forte proportion témoigne de la notoriété nationale et internationale de l'UdeM en recherche et de l'importance de notre établissement dans la formation de chercheurs.

Évolution de l'effectif étudiant

Au trimestre d'automne



Les demandes d'admission sont en hausse constante à l'UdeM depuis 10 ans, ce qui témoigne de l'intérêt croissant des jeunes pour les études universitaires. Partout au Canada, les administrations universitaires observent un réel engouement pour les études supérieures.

Admissions et inscriptions – Université de Montréal

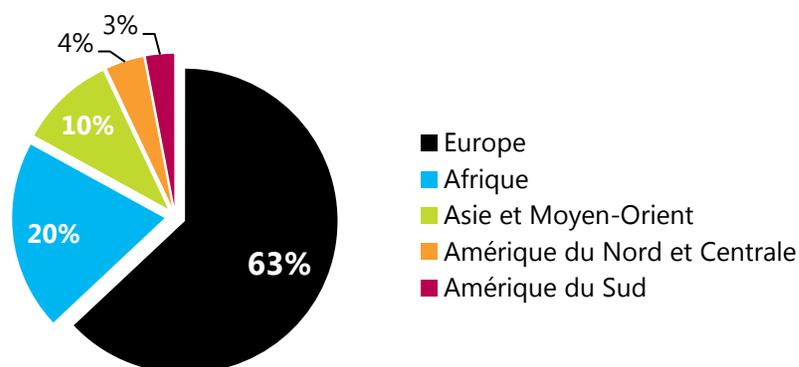
	Automne 2011	Automne 2012	Croissance (%)
Demandes d'admission (candidats)	41 061	41 836	1,9 %
Inscriptions			
1 ^{er} cycle	32 736	33 469	2,2 %
2 ^e et 3 ^e cycles	11 464	11 745	2,5 %
Total	44 200	45 214	2,3 %

L'UdeM accueille de plus en plus d'étudiants, elle continue aussi d'attirer les meilleurs candidats. La cote de rendement (cote R) moyenne des finissants du réseau collégial admis à l'UdeM est en hausse ces dernières années. À l'automne 2011, la cote R moyenne des cégépiens nouvellement inscrits à un baccalauréat à l'UdeM était supérieure de 5,6 % à celle des cégépiens qui étaient inscrits dans les autres universités du Québec. L'UdeM a ainsi surpassé son objectif d'un écart de 4,5 % d'ici 2015 (voir indicateurs p.20).

Enfin, l'UdeM exerce une attraction grandissante auprès de la clientèle étrangère. De l'automne 2010 à l'automne 2012, le nombre de nouveaux étudiants internationaux inscrits dans nos programmes a grimpé de 21,6 %. En 2012, 4634 étudiants internationaux fréquentaient notre campus, soit un étudiant sur 10.

Répartition des étudiants étrangers par continent

(Automne 2012)



Le Campus de l'UdeM à Laval : succès confirmé

Après deux années d'activité, le campus de l'UdeM à Laval a démontré qu'il répondait à un besoin réel de la population de la couronne nord de Montréal, qui connaît la plus forte croissance démographique de la région métropolitaine.

Le campus, inauguré en septembre 2011, a permis d'accroître le nombre d'étudiants admis dans des programmes pour lesquels il existe une forte demande de formation universitaire professionnelle tels que le baccalauréat en sciences infirmières, le baccalauréat en éducation préscolaire et primaire et la maîtrise en psychoéducation.

Pour 2013-2014, on estime les inscriptions à 2000 ETC, en hausse de 30 % par rapport à l'année précédente, et de 89,5 % par rapport à 2011-2012. La majorité de ces étudiants, 62 %, proviennent de la zone s'étendant au nord de Montréal (Laval, Laurentides, Lanaudière).

Effectif étudiant – Campus de l'UdeM à Laval

	2011-2012	2012-2013	2013-2014 ⁽¹⁾
Nombre de cours offerts (au trimestre d'automne)	124	185	207
Nombre d'étudiants (ETC)	1 055,4	1 543,5	2 000

(1) Données préliminaires.

4.2 Diplômés

Chaque année, l'UdeM diplôme plus de 11 000 étudiants dans tous les domaines et décerne un doctorat sur 13 au Canada.

Au cours des dernières années, le taux de diplomation a connu une hausse notable au doctorat, fruit d'efforts concertés pour mieux soutenir financièrement nos étudiants du 3^e cycle (voir *Aide financière aux études* p.37). Entre 2007 et 2012, le taux d'obtention d'un diplôme de doctorat après neuf ans est ainsi passé de 52,0 % à 58,4 %, avec une pointe à près de 60 % en 2009.

On note toutefois un léger recul du taux de diplomation au baccalauréat dans les deux dernières années. C'est le résultat d'une hausse significative des inscriptions dans des programmes de lettres, sciences humaines et sciences sociales, moins contingentés et où le taux de diplomation est habituellement plus bas.

Au baccalauréat, l'UdeM fait bonne figure si on la compare aux établissements publics des autres provinces et des États-Unis. Avec un taux d'obtention du diplôme de 77,5 % chez les étudiants inscrits pour la première fois à un baccalauréat, à temps plein, et sans expérience universitaire préalable, elle surpasse la moyenne canadienne (70,8 %) de près de 7 points de pourcentage, et les universités de recherche publiques américaines, de 9 points de pourcentage. Elle fait également mieux que la moyenne québécoise, qui se chiffre à 73,1 % (voir tableau *Taux de diplomation au baccalauréat – Comparaison UdeM et autres universités* p.18).

Évolution du taux de diplomation

Programme	% de diplomation					
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Baccalauréat ⁽¹⁾	70,1	70,0	70,8	70,9	69,2	68,6
Maîtrise ⁽²⁾	73,2	72,9	72,4	74,5	73,3	73,9
Doctorat ⁽³⁾	52,0	55,0	59,5	57,9	58,4	N.D.

¹⁾ Baccalauréat : cheminement 1 an après la durée normale, méthodologie interne;

²⁾ Maîtrise: cheminement 6 ans après l'inscription, méthodologie interne;

³⁾ Doctorat : cheminement 9 ans après l'inscription, méthodologie TTC (année civile plutôt qu'universitaire).

Nos diplômés sur le marché du travail

Les diplômés de l'UdeM semblent bien réussir sur le marché du travail. Deux ans après la fin de leur scolarité de baccalauréat, 96 % des diplômés présents sur le marché du travail étaient en emploi. De ce nombre, 84 % occupaient un emploi lié à leur domaine d'études et la presque totalité d'entre eux, 94 %, étaient satisfaits de cet emploi. C'est ce qui ressort d'une enquête menée en 2012 auprès de 2 698 diplômés de tous les domaines.

L'enquête fait ressortir que les emplois occupés par les diplômés du secteur des arts, lettres et sciences humaines sont moins liés à leur domaine d'études que ceux des diplômés des autres grands secteurs disciplinaires (54 % contre 81 % pour les sciences sociales, qui incluent le droit et l'enseignement, et 82 % pour les sciences pures et appliquées). Cette différence s'explique en partie par le fait que les emplois occupés par les diplômés d'histoire, de philosophie et de littérature, par exemple, le sont en fonction de leur formation générale plutôt que de leur maîtrise d'une discipline

particulière. Les capacités de synthèse, d'analyse et de rédaction, l'esprit critique et la culture générale de ces diplômés exercent un attrait dans un marché de l'emploi de plus en plus axé sur le travail intellectuel. Leur taux d'emploi est aussi élevé que celui des diplômés de sciences pures et appliquées.

Les diplômés de l'UdeM, toutes catégories confondues, ont également une bonne réputation auprès des employeurs internationaux. Le *2012 Global Employability Survey*, un sondage mené auprès de 2 500 employeurs de 20 pays, classe l'UdeM au 30^e rang mondial, un bond de 16 rangs par rapport à 2011.

Taux d'emploi parmi les répondants sur le marché du travail – En emploi

Global	Par secteurs			
Université de Montréal	Arts, lettres et sciences humaines	Santé	Sciences sociales	Sciences pures et appliquées
96 %	91 %	99 %	95 %	91 %

Correspondance études/emploi – Emploi relié au domaine d'études

Global	Par secteurs			
Université de Montréal	Arts, lettres et sciences humaines	Santé	Sciences sociales	Sciences pures et appliquées
84 %	54 %	97 %	81 %	82 %

Satisfaction vis-à-vis de l'emploi relié au domaine – Très satisfaits ou plutôt satisfaits

Global	Par secteurs			
Université de Montréal	Arts, lettres et sciences humaines	Santé	Sciences sociales	Sciences pures et appliquées
94 %	94 %	95 %	94 %	95 %

4.3 Nos projets majeurs

Chantier d'Outremont : phase 1 des travaux de viabilisation du site complétée et financement annoncé

Le projet d'établissement d'un nouveau campus et d'un Pavillon des sciences sur le site de l'ancienne gare de triage d'Outremont a franchi une étape majeure en juillet. La phase 1 des travaux de viabilisation du site, financée par le Fonds Chantiers Canada-Québec, a été complétée dans le respect du budget et de l'échéance.

Le 3 septembre 2013, la première ministre a annoncé, sur le site même du futur pavillon, que son gouvernement réservait dans le Plan québécois des infrastructures 2013-2023 un financement de 173,4 M\$ pour le projet. Ce montant représente près de la moitié du coût du projet, évalué à 350 M\$. L'UdeM s'est engagée à fournir 100 M\$ par le biais de sa campagne de financement Campus Montréal. La somme restante proviendra entre autres de la valorisation des terrains sur le site qui sont destinés à des fonctions de logement et de commerce.

Cette annonce marque le début de la phase 2 des travaux de viabilisation du site. Au cours des prochains mois, la Ville de Montréal entreprendra des travaux d'infrastructures sur le site de 51 acres, notamment la construction de voies d'accès et d'un pont ferroviaire. Ce pont permettra le déplacement des rails du CP du sud vers le nord et, ainsi, le désenclavement complet du site du côté sud. Quant au côté nord du site, l'UdeM réalisera un passage qui franchira la voie ferrée et le reliera au quartier Parc-Extension.

Le début de la construction du Pavillon des sciences de l'UdeM est prévu pour 2015. Notre objectif est d'accueillir la première cohorte d'étudiant à l'automne 2018. À terme, le site comprendra, en plus du Pavillon, un pavillon de services, la nouvelle cour de voirie d'Outremont, de nouvelles rues, des pistes cyclables, quatre nouveaux parcs et des logements résidentiels (dont 30 % de logements sociaux et abordables). Une zone industrielle désaffectée sera ainsi transformée en un nouveau quartier universitaire et résidentiel, au cœur de l'île de Montréal, à deux stations de métro du campus de la montagne.

Ce projet vise trois principaux objectifs :

- 1) Aménager un pavillon qui regroupera nos départements de sciences (chimie, physique, géographie et sciences biologiques) et qui offrira à nos professeurs et à nos étudiants un environnement d'enseignement et de recherche de classe mondiale;
- 2) Libérer sur le campus de la montagne les espaces nécessaires à l'accueil d'une population étudiante en constante augmentation depuis plus de 10 ans;
- 3) Participer à la requalification d'un site désaffecté en revitalisant une portion importante du territoire de l'arrondissement sur les plans économique, urbain et social.

Le Pavillon des sciences sera un vivier de talents pour des secteurs industriels de pointe tels que l'aérospatiale, les sciences de la vie et les technologies propres. Il contribuera à maintenir dans la région montréalaise des entreprises de l'économie du savoir et à en attirer de nouvelles.

Le Pavillon sera également un générateur d'innovation et de découvertes scientifiques d'où pourraient émerger des matériaux, des molécules, des idées et des procédés nouveaux. Nos chercheurs profiteront d'équipements de pointe et d'un environnement ouvert favorisant la collaboration et la synergie entre les différentes disciplines. Le Pavillon pourrait devenir le cœur d'un véritable quartier de l'innovation. Déjà, l'Institut national de la recherche scientifique envisage de déménager son centre Énergie Matériaux Télécommunications sur le site d'Outremont. Polytechnique Montréal envisage également d'y installer certaines activités d'enseignement et de recherche.

L'UdeM considère l'arrimage de son nouveau campus aux quartiers limitrophes comme une priorité. En 2013, l'Université a organisé une première séance d'information publique pour le projet, tout en participant activement aux

rencontres de travail organisées par la Ville de Montréal dans le cadre du PDUES (plan de développement urbain, économique et social). En août, l'UdeM a nommé un directeur général du développement du site d'Outremont, dont le mandat est de renforcer les liens avec les partenaires locaux. Il s'agit de l'ancien directeur général de l'École de technologie supérieure (ÉTS), Yves Beauchamp.

En juillet 2013, l'UdeM a déposé son dossier d'affaires initial à Infrastructure Québec. Le processus suit son cours et une réponse du gouvernement est attendue vers la fin d'octobre 2013.

Campagne Campus Montréal

En novembre 2012, l'UdeM et ses écoles affiliées, HEC Montréal et Polytechnique Montréal, ont lancé conjointement la campagne Campus Montréal. Son objectif de 500 M\$ fait d'elle l'opération philanthropique la plus ambitieuse jamais réalisée dans le Québec francophone. Dans sa phase silencieuse, l'équipe de campagne dirigée par l'ancien délégué du Québec à New York John Parisella a approché des entreprises et des philanthropes, amassant plus de 200 M\$, soit 40 % de l'objectif.

Des personnalités influentes de la société québécoise ont été recrutées pour agir bénévolement à titre de coprésidents de Campus Montréal. Il s'agit de Louise Arbour, Hélène Desmarais, Geoff Molson, Michael Sabia et Thierry Vandal.

Cette campagne est l'une des pièces maîtresses d'une stratégie visant à diversifier les sources de revenus, à appuyer les meilleurs étudiants et à financer des projets porteurs qui permettront à l'UdeM, HEC Montréal et Polytechnique Montréal de s'affirmer comme des leaders au Québec et de briller sur la scène scientifique internationale. L'un des projets majeurs est le Pavillon des sciences, qui sera construit sur le site d'Outremont.

Dons majeurs annoncés

- 10 M\$ de la Banque Nationale pour la création d'un centre d'entrepreneuriat voué à l'entrepreneuriat, au repreneuriat et aux familles en affaires.
- 10 M\$ de la Fondation familiale Trottier afin de créer, à Polytechnique Montréal, l'Institut de l'énergie Trottier (IET).
- 2,5 M\$ de M. Rémi Marcoux et de TC Transcontinental pour la création du Parcours entrepreneurial Rémi-Marcoux, une initiative qui vise à éveiller la fibre entrepreneuriale chez les étudiants.
- 1,5 M\$ de M. Michel Saucier pour la création du Fonds de bourses en violon Marcel-Saucier.

L'École de santé publique voit le jour

En 2013, l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM), constituée de trois départements de la Faculté de médecine, a acquis sa pleine autonomie facultaire. Il s'agit de la première faculté créée à l'UdeM depuis 1972. Son premier doyen est Pierre Fournier, professeur au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine depuis 1989.

L'ESPUM existe comme école à vocation multidisciplinaire depuis 2007. Depuis l'automne 2012, elle a pignon sur rue au 7071 de l'avenue du Parc, où ont été regroupés dans des espaces loués 60 professeurs et 630 étudiants à la maîtrise et au doctorat. Cette relocalisation est temporaire puisque le gouvernement du Québec a annoncé son intention de loger l'École dans le futur Quartier de la santé de Montréal (QSM) au centre-ville, à proximité du nouveau CHUM.

L'ESPUM formera alors un noyau auquel se greffera l'Institut de recherche en santé publique de l'Université de Montréal (IRSPUM), le plus grand regroupement de chercheurs universitaires du domaine de la santé publique du pays et de la Francophonie.

Les avantages que procurera la proximité avec le CHUM et les organismes de santé publique sont indéniables : synergie des équipes, partage d'information, mise en commun des plateformes technologiques et des infrastructures, création d'un véritable pôle interdisciplinaire, force d'attraction et rayonnement international. Pour la population du Québec, ce projet représente la promesse d'une intégration plus poussée des services et des expertises en santé publique et la garantie d'un accès à un « guichet unique » pour les services à la communauté.

Progiciel de gestion intégré (PGI)

En 2009, l'UdeM a entrepris un virage technologique dont le principal élément est l'implantation du progiciel de gestion intégré. Il s'agit d'une mise à niveau complète du réseau informatique de l'UdeM, qui inclut le renouvellement des plateformes et des systèmes administratifs centraux.

Ce progiciel, baptisé Synchro, est une version maison du progiciel Oracle/PeopleSoft. Plus de 70 % des universités nord-américaines utilisent cette technologie pour la gestion de leurs processus administratifs. Quelque 125 personnes ont œuvré à ce changement technologique, qui s'avère le plus important de l'histoire moderne de l'UdeM.

Synchro a d'abord été déployé pour le volet finances. Au cours de l'année 2010-2011, l'ensemble des applications financières qui touchent les cadres et le personnel administratif ont été mises en service. De plus, tous les professeurs-chercheurs de l'Université touchant des subventions de recherche peuvent dorénavant assurer le suivi financier de leur fonds de recherche et effectuer leurs demandes d'approvisionnement dans Synchro.

En 2011-2012 s'est enclenchée la deuxième phase du déploiement, pour le volet ressources humaines et paie. Depuis juin, les employés ont accès en ligne à leur dossier (bulletin de paie, demande de vacances, feuille de temps, etc.). Les gestionnaires, quant à eux, peuvent, entre autres opérations, approuver les contrats d'embauche et les heures de travail de leur personnel.

Le déploiement de la troisième et dernière phase a été complété en septembre. Il concerne le volet académique et implique toute la communauté étudiante de l'UdeM, ainsi que tous les employés liés de près ou de loin à la gestion des dossiers d'études. Synchro permet notamment une plus grande fluidité pour une foule d'opérations liées au cheminement d'études : traitement des demandes d'admission, inscriptions, création des horaires, délivrance des diplômes, gestion financière de l'étudiant, dossier de l'étudiant, etc.

4.4 Nouvelles et nominations 2012-2013

- **L'École de santé publique de l'UdeM (ESPUM)** a obtenu son statut facultaire, devenant ainsi la première faculté créée à l'UdeM depuis 1972. Le professeur Pierre Fournier du Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine en sera le premier doyen. M. Fournier a dirigé le Département et l'Unité de santé internationale, en plus d'être responsable de l'axe santé mondiale au Centre de recherche du CHUM. Il dirige également un réseau de recherche et d'intervention en santé publique en Afrique de l'Ouest, mis sur pied en 2003 grâce à un don de 16 M\$ de la Fondation Bill et Melinda Gates.
- Pour répondre aux importantes avancées dans le domaine de l'étude du cerveau, un nouveau **Département de neurosciences** a été créé à la Faculté de médecine. Il offre des programmes de B. Sc. en neurosciences, de M. Sc. en sciences neurologiques et de Ph. D. en sciences neurologiques. Le nouveau B. Sc. en neurosciences a débuté en septembre 2013.

- L'American Veterinary Medical Association (AVMA) a renouvelé l'agrément complet de la **Faculté de médecine vétérinaire** jusqu'en 2019. Cet agrément est d'une importance majeure pour le Québec, dont les vétérinaires doivent être formés dans un établissement détenant l'agrément de l'AVMA afin notamment de pouvoir exporter des animaux et de la viande aux États-Unis et en Amérique du Nord. Le rapport de l'AVMA souligne l'excellence des infrastructures des hôpitaux équins et des animaux de la ferme ainsi que celle du Complexe de diagnostic et d'épidémiosurveillance vétérinaires du Québec pour la formation des étudiants.
- **Yves Beauchamp** a été nommé directeur général du développement du site Outremont. L'ancien directeur de l'ÉTS et l'un des instigateurs du Quartier de l'innovation dans le quartier Griffintown a pour mandat de développer la vision et l'image de marque du site Outremont, des partenariats avec les entreprises et les organismes du secteur et une stratégie d'utilisation du territoire du site Outremont. M. Beauchamp est entré en poste le 26 août 2013 pour un premier mandat de trois ans.
- Un poste de vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité a été créé pour assurer la supervision de la qualité de l'ensemble des programmes d'études de l'Université. La titulaire est **Claude Mailhot**, professeure à la Faculté de pharmacie depuis 1985 et présidente du Conseil académique d'évaluation des programmes de l'UdeM depuis 2008. Claude Mailhot est responsable des processus entourant l'évaluation des programmes et des mesures de suivi qui doivent en assurer l'amélioration. Elle relève du vice-recteur aux études.

4.5 Travaux d'infrastructures

L'UdeM a procédé en 2012-2013 à une vingtaine de projets d'aménagement, de rénovation, de mise aux normes et de construction.

Cette année a fait suite à une période de grands projets au cours de laquelle 55 M\$ ont été investis dans la rénovation du pavillon 3200 Jean-Brillant, le bâtiment accueillant le plus grand nombre d'étudiants à l'UdeM, qui n'avait fait l'objet d'aucune rénovation d'importance depuis son ouverture en 1968. Le réaménagement et l'agrandissement de la clinique universitaire de la Faculté de médecine dentaire ont également été effectués pendant cette période, à un coût de 11,8 M\$.

Parmi les projets réalisés en 2012-2013, on retrouve :

- Des mises à niveau au pavillon Roger-Gaudry : remplacement de la génératrice (5 491 935 \$), relocalisation des canibars (3 826 378 \$), installation de gicleurs (3 594 395 \$) et réfection de la station de pompage (2 010 556 \$).
- L'aménagement de laboratoires de recherche à l'Institut de recherche en immunologie et en cancérologie au 4^e étage du pavillon Marcelle-Coutu (4 900 000 \$, en cours de réalisation).
- La réfection complète et l'agrandissement des toilettes du pavillon Marie-Victorin (phase 2, 4 812 621 \$).
- Le remplacement d'une unité désuète de climatisation au pavillon Marie-Victorin (3 745 153 \$).
- L'amélioration des espaces des Services aux étudiants et du Registrariat au pavillon J.-A. DeSève (2 674 507 \$).
- La rénovation de la salle de concert Claude-Champagne à la Faculté de musique (2 532 174 \$).

4.6 Gestion

L'UdeM a démontré ces dernières années qu'elle gère ses revenus et ses dépenses de façon responsable. Depuis 2004-2005, nous avons réduit nos dépenses globalement de 58,4 M\$, soit 8 % du budget de fonctionnement. Et depuis 2010-2011, nous prélevons une ponction de 1,5 % sur les budgets de fonctionnement des facultés et des services, que nous affectons au remboursement de la dette, qui se chiffre à 162,5 M\$.

Ces efforts nous ont permis de renouer avec l'équilibre budgétaire en 2010-2011 et de commencer à rembourser notre dette l'année suivante. Toutefois, cet élan a été stoppé en décembre 2012 par l'annonce des compressions de 250 M\$ aux universités sur deux ans. Ces compressions, qui représentent 44,6 M\$ uniquement pour l'UdeM, nous forceront à déclarer pour 2012-2013 un budget déficitaire de 14,9 M\$. Un véritable coup dur alors que nous avions prévu rembourser 5,1 M\$ sur notre dette.

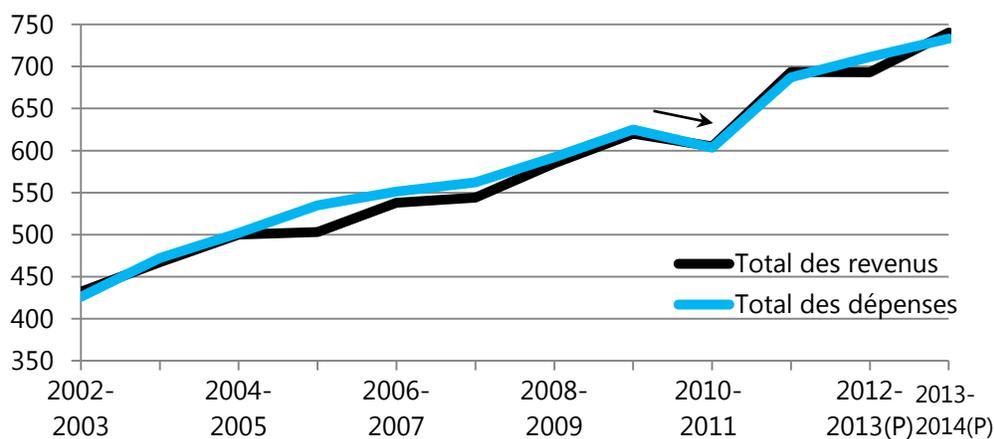
Pour l'année 2013-2014, nous avons présenté à nouveau un budget équilibré, au prix d'une réduction budgétaire de 15,7 M\$. Ce budget comprend une enveloppe excédentaire de 7 M\$ qui, en vertu des ententes conclues avec le gouvernement sur la répartition de l'effet des compressions, doit servir à rembourser la dette contractée en 2012-2013.

Ces efforts s'inscrivent dans le contexte d'un sous-financement annuel de l'ordre de 190 M\$, ou 30 % de notre budget, par rapport aux universités comparables ailleurs au pays, soit les grandes universités de recherche du Canada. La comparaison avec ces universités est importante, car l'UdeM est soumise au même contrôle de qualité académique, ses programmes sont évalués par les mêmes organismes d'agrément et elle aspire à offrir à ses étudiants un environnement d'étude de qualité comparable.

Malheureusement, les compressions ont pour premières conséquences de réduire les services offerts aux étudiants. Mentionnons, entre autres, la réduction du budget d'acquisition des bibliothèques et la suspension des mesures additionnelles d'aide à la réussite et à la diplomation.

Évolution des revenus et des dépenses

(En millions de dollars)



→ Note : La diminution des dépenses et des revenus en 2010-2011 est attribuable au changement de l'année financière, qui ne compte que 11 mois.

L'impact du conflit étudiant de 2012

Les perturbations étudiantes sur notre campus et l'opération de rattrapage qui s'en est suivi ont engendré des coûts importants pour l'UdeM. Les universités montréalaises ont été davantage touchées par le conflit étudiant, en raison à la fois des perturbations qu'il a entraînées sur leurs campus et du plus grand volume de finissants des cégeps qu'elles ont dû accommoder pour la rentrée de l'automne.

Ainsi, les coûts du boycottage étudiant pour l'UdeM se sont élevés à 3,7 M\$. Ce montant inclut les dépenses extraordinaires liées à la sécurité, à la réparation et au nettoyage de biens vandalisés, aux heures supplémentaires des chargés de cours et à la perte de revenus des librairies, des services alimentaires et des services de photocopie sur le campus. Puisque le gouvernement du Québec a accepté de rembourser une partie de ces coûts, à hauteur de 1,6 M\$, le coût net pour l'UdeM s'établit à 2,1 M\$.

Ce coût n'inclut pas les pertes liées à la chute des inscriptions à la session d'été 2012. L'UdeM a accueilli 330 étudiants équivalents temps complet (EETC) de moins que prévu, essuyant ainsi une perte de près de 3 M\$.

Outre l'impact budgétaire, le conflit étudiant a bouleversé plusieurs aspects de nos activités. Nous avons dû notamment adapter les calendriers académiques 2011-2012 et 2012-2013 et mettre en place des mesures de rattrapage.

Le boycottage des cours a touché le tiers de la population étudiante de l'Université. Quelque 1 200 cours ont fait l'objet d'un rattrapage, dont le quart a été complété avant le 22 juin 2012 et le reste, entre le 27 août et le 28 septembre 2012.

En dépit des mesures mises en place, l'UdeM a été contrainte d'annuler définitivement neuf cours en raison des votes de boycottage qui se sont prolongés durant la période de rattrapage du mois de septembre. L'annulation des cours a touché environ 1 300 étudiants, tous rattachés à des départements de la Faculté des arts et des sciences.

Le calendrier académique 2012-2013 a été modifié comme suit :

- **27 août** : reprise des cours suspendus au trimestre d'hiver 2012.
- **28 septembre** : fin du trimestre d'hiver.
- **1^{er} octobre** : début du trimestre d'automne 2012. Pour les cours débutant en octobre, il n'y a pas eu de semaine de relâche au trimestre d'automne.
- **18 janvier 2013** : fin du trimestre d'automne 2012.
- **21 janvier** : début du trimestre d'hiver 2013.
- La **semaine de relâche** de l'hiver 2013 a été maintenue.
- **10 mai** : fin du trimestre d'hiver 2013.

4.7 Enseignement

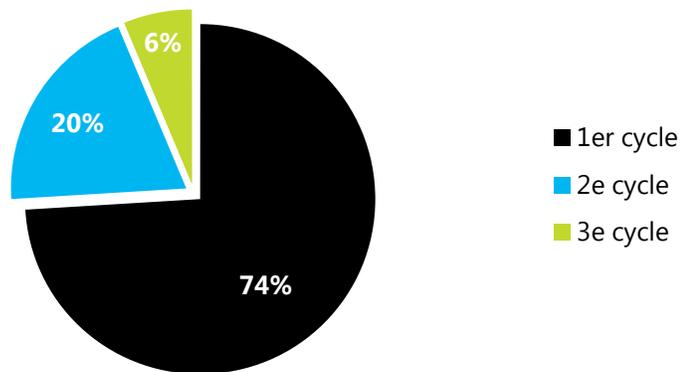
L'Université de Montréal forme près d'un étudiant universitaire sur quatre au Québec, ce qui fait d'elle la plus importante maison d'enseignement supérieur. Près du quart de nos étudiants contribuent à faire progresser les connaissances dans leur domaine en poursuivant leurs études aux cycles supérieurs.

Quelque 600 programmes sont offerts à nos étudiants – 250 programmes au 1^{er} cycle et 350 programmes aux 2^e et 3^e cycles. Au Canada, aucune autre université n'offre un éventail de programmes d'études aussi vaste que l'UdeM.

- Nous sommes l'une des rares universités canadiennes dotées d'une Faculté de médecine vétérinaire – la seule du Québec.
- Notre École d'optométrie est la seule du Québec et la seule dans l'ensemble de la Francophonie à décerner un doctorat professionnel en optométrie (O.D.).
- Nous offrons le seul programme francophone de formation en audiologie au Québec.
- Notre Faculté de droit est la première au Canada à obtenir l'agrément en Common Law nord-américaine. Les diplômés du programme peuvent donc, depuis 2012, s'inscrire à l'un ou l'autre des barreaux canadiens et à certains barreaux américains.
- Notre Faculté de l'éducation permanente offre 32 programmes de formation adaptés aux besoins des étudiants adultes et du marché de l'emploi – plus que toute autre université au Québec.
- Nous sommes la seule université au Canada à offrir des formations dans tous les secteurs des sciences de la vie. Nous fournissons au Québec 40 % de ses médecins et plus de la moitié de ses pharmaciens et de ses dentistes.

Répartition des étudiants par cycles d'études – UdeM

(Automne 2012)



Nouveaux programmes

En 2012-2013, 24 programmes de l'UdeM et de ses écoles affiliées ont été créés ou modifiés afin de répondre aux enjeux de notre société. Parmi les programmes nouvellement créés, mentionnons les suivants :

Faculté des arts et sciences

- D.E.S.S. en démographie
- option Études du jeu vidéo pour la maîtrise en études cinématographiques
- option Criminalistique et information pour la M.Sc. en criminologie

Faculté de médecine

- Baccalauréat en microbiologie et immunologie
- Certificat en physiothérapie

École de santé publique

- Doctorat en bioéthique
- M.Sc. en épidémiologie
- Microprogramme en gestion du changement et responsabilité populationnelle

Faculté des sciences de l'éducation

- Microprogramme en orthopédagogie — Élèves handicapés
- Microprogramme en orthopédagogie — Élèves en difficulté d'adaptation

Faculté de musique

- D.É.P.A. en composition pour l'écran et la scène

Polytechnique Montréal

- Microprogramme en ingénierie des systèmes de santé
- Microprogramme en développement durable

HEC Montréal

- Microprogramme en Amélioration de la performance des processus du système de santé et des services sociaux
- Microprogramme en analytique d'affaires en énergie
- Microprogramme en internationalisation des affaires
- *Master of Management (M.E.) in International Arts Management (I.M.)*

Évaluation des programmes

L'Université de Montréal évalue tous ses programmes d'études selon un cycle de sept ans et un protocole révisé adopté par la Commission des études en avril 2011. Le processus instauré s'appuie sur une autoévaluation du programme par les personnes concernées par sa mise en œuvre, sur le jugement d'experts externes et sur l'élaboration d'un plan d'action facultaire visant l'amélioration de sa qualité et de sa pertinence.

À mi-parcours du cycle de sept ans, plus de 75 % du travail est effectué. Au total, 141 programmes ont été soumis à l'évaluation, laquelle est entièrement terminée pour 108 d'entre eux.

De plus, de nombreux programmes professionnels sont soumis à l'agrément d'organismes nationaux et internationaux. C'est le cas notamment de la majorité des programmes des facultés de médecine, médecine vétérinaire, médecine dentaire, sciences infirmières, pharmacie, optométrie, aménagement, sciences de l'éducation, ainsi que de plusieurs autres programmes de la Faculté des arts et des sciences, comme bibliothéconomie, psychologie, psychoéducation et service social.

La perte de l'agrément peut avoir des conséquences néfastes non seulement sur la réputation d'un programme, mais sur la mobilité nationale et internationale des diplômés. En 1999, la Faculté de médecine vétérinaire avait obtenu un agrément partiel de l'American Veterinary Medical Association (AVMA) en raison de la vétusté de ses installations et de ses infrastructures d'enseignement et de recherche : la Faculté a retrouvé son agrément complet en 2008, grâce à une aide financière extraordinaire du gouvernement du Québec.

Espace virtuel d'enseignement

L'UdeM a lancé à l'été 2011 StudiUM, sa nouvelle plateforme d'enseignement en ligne. Utilisé pour enrichir les cours offerts en classe, l'outil permet, entre autres, la mise en ligne de documents, la remise de travaux, la communication entre étudiants et enseignants et la création de forums de discussion. À l'automne 2013, quelque 2 050 cours en faisaient usage, en hausse de 46 % par rapport à l'automne 2012. StudiUM est donc utilisée par plus de 60 % des enseignants et près de 80 % des étudiants de l'UdeM.

Aide financière aux études

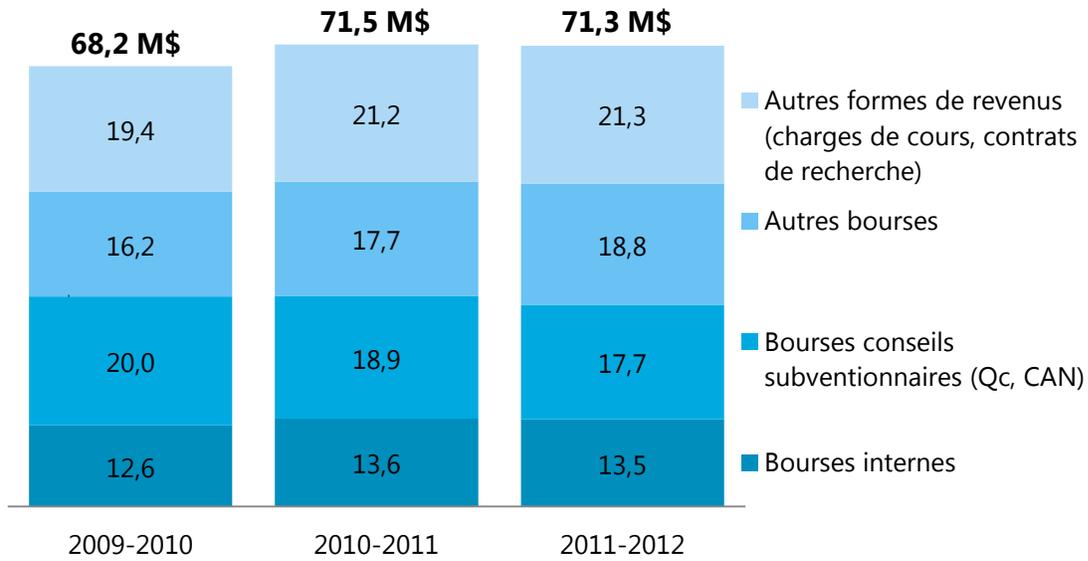
L'UdeM est l'une des universités québécoises qui consacrent la plus large part de leur budget au soutien financier de ses étudiants. En 2011-2012, ses étudiants ont reçu 71,3 M\$ sous diverses formes d'aide financière. De ce total, 13,5 M\$ étaient affectés à des programmes de bourses internes, dont 9 M\$ financés à même le fonds de fonctionnement de l'Université.

À l'UdeM, nous appliquons le principe du financement intégré dans le soutien de nos étudiants des cycles supérieurs. Nous nous efforçons d'assurer à ces étudiants un financement minimal pendant la durée normale de leur programme d'études. Ce financement provient de différentes sources de revenus telles que des bourses, des auxiliaires d'enseignement et de recherche et des charges de cours. Nous encourageons ainsi la persévérance aux études supérieures en permettant à ces étudiants de limiter le travail à l'extérieur du campus ou l'endettement à long terme pour subvenir à leurs besoins.

Notre Bureau de l'aide financière met à la disposition des étudiants différentes ressources, dont les services de conseillers. Et nous avons mis en ligne cette année un répertoire centralisé regroupant plus de 5 000 bourses d'études.

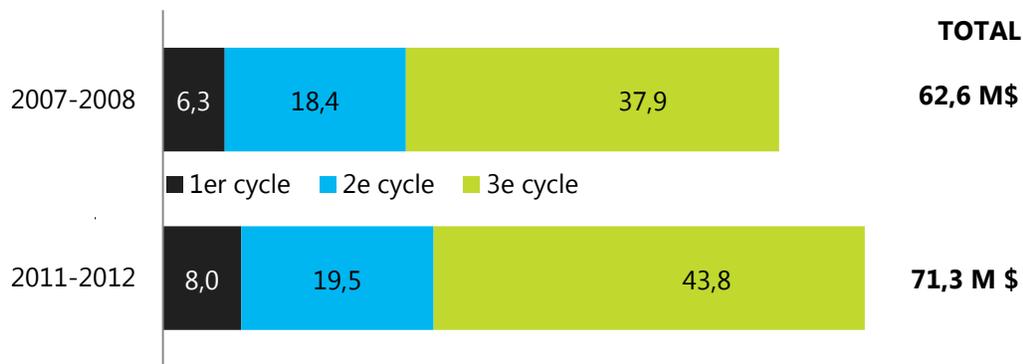
Évolution de l'aide financière aux étudiants

(en millions de dollars)

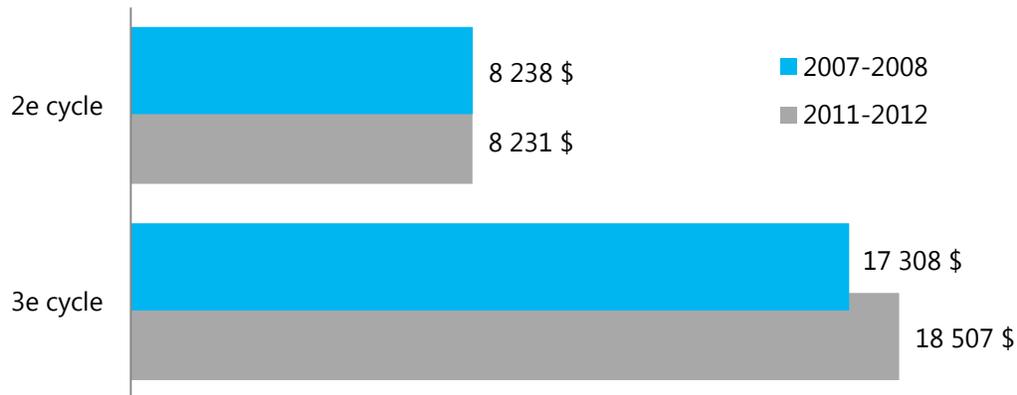


Soutien financier des étudiants – Total par cycles

(en millions de dollars)



Soutien financier moyen par EETC financé aux cycles supérieurs (\$)



Soutien à la réussite

L'aide financière aux étudiants joue un rôle déterminant dans la persévérance aux études et la durée des études, particulièrement aux cycles supérieurs. Outre cet aspect fondamental, l'UdeM a mis en place diverses mesures de soutien académique et lancera en cours d'année une plateforme Web regroupant l'ensemble des outils de soutien à la réussite qui sont accessibles.

Un guichet unique pour l'aide aux études a également été créé en 2011. Le Centre étudiant de soutien à la réussite (CÉSAR) regroupe les services suivants :

- L'information scolaire et professionnelle
- Les services d'orientation
- Le soutien à l'apprentissage
- Le développement de l'employabilité
- L'insertion professionnelle
- Le Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap
- Le Centre de communication écrite (qui met en œuvre la Politique de la maîtrise de la langue française dans les études adoptée en 2001)
- Le projet Contact-Études (programme de mentorat par un étudiant de la même discipline)

Le CÉSAR a également pour mandat d'appuyer les facultés en ce qui a trait aux questions relatives à la réussite étudiante et à l'accès aux études. Deux conseillers en soutien à la réussite ont été embauchés pour renforcer l'offre de service. Des services de soutien et de ressource-conseil seront également offerts au nouveau campus de Laval.

4.8 Recherche

En matière de recherche, l'UdeM est une véritable force pour le Québec. L'Université, avec ses écoles et ses établissements hospitaliers affiliés, compte 465 unités de recherche (chaires, laboratoires, instituts de recherche) qui œuvrent dans tous les domaines du savoir. Ces unités de recherche ont amassé en 2010-2011 des revenus records de 525,7 M\$, faisant de l'UdeM la première université de recherche du Québec et la quatrième du Canada après l'Université de Toronto, UBC et l'Université de l'Alberta.

Depuis 2005, l'UdeM se maintient au 1^{er} rang des universités québécoises les plus dynamiques en recherche. Elle continue de dominer nettement les concours provinciaux et récolte avec ses écoles affiliées 35 % de toutes les subventions des trois conseils subventionnaires du Québec, soit le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ), le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) et le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC).

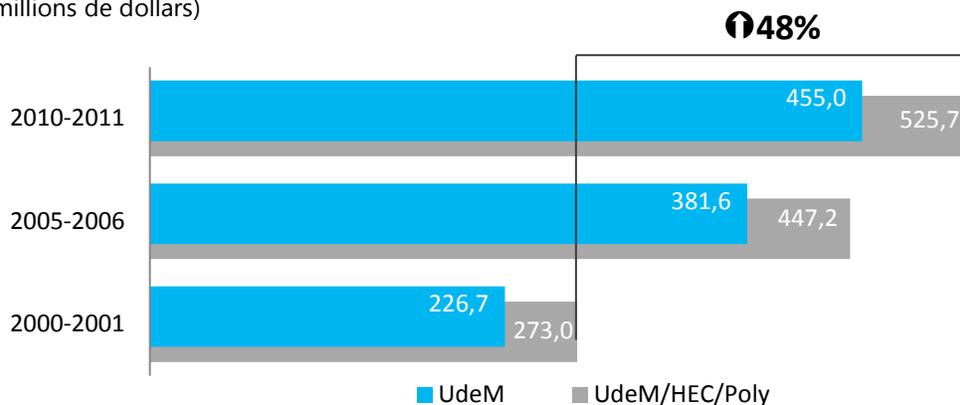
À l'échelle canadienne, l'UdeM occupe le 4^e rang des universités les mieux financées par la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) depuis la création du programme. La FCI a financé l'aménagement des infrastructures de recherche de 500 projets de l'UdeM, pour une somme de plus d'un milliard.

L'UdeM est également, avec ses écoles affiliées, l'université québécoise qui, année après année, récolte le plus de subventions du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH).

Et l'UdeM occupe la 1^{re} position canadienne pour le nombre de publications scientifiques en physique, en criminologie et en communication, selon une étude de Higher Education Strategy Associates publiée en juin 2012.

Évolution des revenus de recherche

(en millions de dollars)



Nos domaines stratégiques de recherche

Les domaines de recherche stratégiques établis par l'UdeM répondent aux enjeux du monde d'aujourd'hui. Ils sont regroupés en trois grands secteurs et la plupart font appel à des chercheurs de différentes disciplines.

Tous les domaines indiqués ci-dessous sont étroitement liés à des programmes de formation, en particulier aux cycles supérieurs.

Lettres, sciences humaines et sciences sociales

- Études littéraires et culturelles (incluant Études québécoises)
- Études ethniques et des enjeux identitaires
- Études internationales et mondialisation
- Éducation et pédagogie
- Sciences sociales appliquées
- Éthique
- Développement de l'enfance et de l'adolescence
- Études de la société numérique

Sciences naturelles et mathématiques

- Nanosciences, nanotechnologies et matériaux innovants
- Chimie médicinale et pharmacologie
- Astrophysique et astronomie
- Sciences informatiques
- Simulation et modélisation
- Environnement et développement durable
- Biotechnologie agroalimentaire

Sciences biomédicales et de la santé

- Génomique et génétique
- Lutte au cancer
- Immunité et infection
- Développement du médicament
- Biologie cellulaire
- Domaine cardiovasculaire
- Neurosciences
- Santé de la vision
- Réadaptation et adaptation
- Développement humain
- Santé publique
- Recherche clinique
- Imagerie diagnostique

Valorisation de la recherche

L'UdeM est l'hôte de deux des quatre centres d'excellence en commercialisation et en recherche (CECR) situés au Québec : l'IRICoR (Institut de recherche en immunologie et en oncologie – Commercialisation de la recherche) et le Centre d'excellence en médecine personnalisée. On compte une vingtaine de ces centres au Canada, qui font partie de la Stratégie des sciences et de la technologie du gouvernement fédéral.

En outre, l'UdeM a créé en 2001 Univalor, une société en commandite ayant pour mission d'accélérer le transfert à l'industrie des résultats de la recherche réalisée par ses chercheurs et ceux de ses écoles et centres hospitaliers affiliés.

Ces subventions en appui au transfert technologique génèrent des résultats probants. L'UdeM a maintenu le 1^{er} rang au chapitre du nombre de dépôts de demande de brevets en 2010-2011 – l'année pour laquelle on dispose des données les plus récentes – avec 122 dépôts, et occupe le 2^e rang pour le nombre de brevets accordés. Pour le nombre de déclarations d'invention, l'UdeM se classe au 4^e rang canadien (voir tableau Commercialisation de la recherche et transfert technologique, p.14).

Voici les faits saillants de la valorisation de la recherche à l'UdeM en 2012-2013 :

Santé et découverte du médicament

- Deux importants accords de licence et de partenariat de recherche concertée avec les entreprises Bristol-Myers Squibb et Pfizer pour le développement de trois projets innovateurs issus des recherches de l'Institut de recherche en immunologie et en oncologie (IRIC). Les partenaires industriels mettront à contribution leurs ressources internes en plus de financer les travaux réalisés par nos équipes de chercheurs en découverte du médicament.
- Cinq équipes réparties dans le réseau de l'Université de Montréal ont obtenu un financement du fonds de capital de risque Amorchem pour soutenir le développement de médicaments innovateurs : l'UdeM pour le traitement de la myotonie dystrophique de type 1, l'Institut de recherches cliniques de Montréal pour réduire le cholestérol, l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont conjointement avec l'UdeM pour le traitement de la dégénérescence maculaire, l'Hôpital Sainte-Justine pour le traitement de certains types de cancers hématologiques et le CHUM pour le traitement du diabète de type 2.

Sciences des matériaux et technologie

- Deux nouveaux accords de licence sont signés avec BASF et Prayon S.A. accordant des droits sur la technologie LMP/LFP dont le CNRS (France), Hydro-Québec et l'Université de Montréal sont titulaires. Cela porte à sept le nombre d'entreprises qui détiennent les droits d'utilisation de brevets clés pour la production et la commercialisation de matériaux de cathode innovants offrant des performances et un profil de sécurité supérieurs pour la fabrication de batteries au lithium-ion destinées à l'industrie automobile et au stockage stationnaire.

Des frais indirects qui ont des effets directs

Les subventions de recherche obtenues par les universités servent principalement à financer les salaires et les travaux des chercheurs, l'acquisition des équipements et l'aménagement de nouveaux laboratoires de recherche. Mais dès qu'il s'agit de faire fonctionner ces installations, les coûts sont à la charge des universités, à même leur budget de fonctionnement. Les frais occasionnés indirectement par les activités de recherche ne sont que partiellement couverts

par les subventions des gouvernements, surtout au niveau fédéral. C'est ce qui explique que les universités les plus dynamiques en recherche sont aussi les universités qui éprouvent les plus grandes difficultés budgétaires. Et depuis sept ans, l'UdeM est l'université québécoise qui présente le plus important volume d'activités de recherche.

Dans ce contexte, le coût institutionnel de la recherche constitue un frein au développement d'une université comme l'UdeM. Dans son budget 2011-2012, le gouvernement du Québec a pris des mesures pour atténuer, à compter de 2014-2015, les effets des coûts indirects de la recherche, mais les universités continuent leurs représentations auprès du fédéral pour obtenir une bonification du programme.

On estime qu'une université doit obtenir l'équivalent de 40 % du total des subventions en plus pour couvrir les frais indirectement occasionnés par les activités scientifiques. À l'UdeM, ce pourcentage s'établit à moins de 20 %, ce qui prive l'UdeM de près de 40 M\$ annuellement.

Subventions et projets majeurs de recherche – 2012-2013

Santé et découverte du médicament

- Nos chercheurs se sont illustrés au concours de génomique et santé personnalisée de Génome Canada et Génome Québec : sur 17 projets sélectionnés au pays, cinq ont été attribués à des chercheurs de l'UdeM, soit plus qu'à aucune autre université canadienne. Ensemble, les chercheurs ont récolté 54,9 M\$. Les projets de recherche seront menés à l'Institut de recherche en immunologie et en cancérologie (IRIC) et dans nos établissements affiliés : l'Institut de cardiologie de Montréal (ICM), l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont (CR-HMR), le CHUM et le CHU Sainte-Justine.
- 10,5 M\$ de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) à l'IRIC et au Centre de recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont pour le développement de nouvelles approches de criblage à ultra haut débit afin d'améliorer notre capacité à identifier des molécules prometteuses pour les gènes cibles associés aux maladies.
- 6 M\$ de la FCI au Département de biochimie de la Faculté de médecine pour des équipements visant à mieux décrypter la structure des molécules biologiques.
- 5,8 M\$ de la FCI pour l'établissement d'un consortium montréalais sur les biomarqueurs diagnostiques et pronostiques et la découverte de médicaments pour les maladies cardiométaboliques qui regroupera des chercheurs du Centre de recherche du CHUM, de l'Institut de recherche clinique de Montréal et de l'Université McGill.
- Subvention du MESRST de 4,6 M\$ pour l'aménagement de six laboratoires de recherche en génomique et en cristallographie, sur les protéines recombinantes, au 4^e étage de l'IRIC.
- Subvention de 2,3 M\$ de la Société canadienne du cancer à des chercheurs de l'IRIC pour la mise au point d'un vaccin contre la leucémie.
- Nouvelle chaire de recherche du Canada en métabolisme osseux et énergétique, détenue par Mathieu Ferron, de la Faculté de médecine.
- Nouvelle chaire de recherche du Canada « Génomique fonctionnelle et évolution du système immunitaire », dirigée par Luis Barreiro, du Département de pédiatrie.

Administration de la santé

- Nouvelle chaire de recherche du Canada sur la culture collaborative en droit et politiques de la santé, détenue par Catherine Régis de la Faculté de droit.

Sciences humaines et sociales

- Subvention de 2,5 M\$ du CRSH à Marie-Marthe Cousineau de l'École de criminologie pour un projet de recherche intitulé « Trajectoires de vie, de violence et de recours aux services des femmes victimes de violence conjugale en contextes de vulnérabilité : décrire et comprendre pour mieux prévenir et agir ».
- Subvention de 2 M\$ de la FCI à l'UQAC, en partenariat avec l'UdeM et l'UQTR, pour la création d'une infrastructure de microdonnées historiques de la population du Québec.
- Subvention de 1 M\$ de la FCI au professeur Claude Frasson du Département d'informatique et de recherche opérationnelle pour l'étude des réactions émotionnelles dans les jeux vidéo.
- Nouvelle chaire de recherche du Canada sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) en éducation, détenue par Thierry Karsenti, professeur titulaire en intégration des technologies de l'information et de la communication.
- Nouvelle chaire de recherche sur les transformations de la communication savante, détenue par le professeur Vincent Larivière de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information.

Sciences des matériaux et technologie

- Subvention de 5,6 M\$ de la FCI à un projet du Département de chimie en partenariat avec Polytechnique Montréal pour mieux comprendre les interactions et les phénomènes complexes se produisant au niveau des surfaces, des films et des interfaces moléculaires.
- 770 000 \$ accordés par le Consortium de recherche et d'innovation en aérospatiale du Québec (CRFAQ), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et Mitacs à des chercheurs en chimie pour la réalisation d'un projet sur la rugosité des vernis polymères sur les bois de placage utilisés dans les avions. Le projet sera réalisé en collaboration avec l'Université Laval, Bombardier Aéronautique et 3M Canada.

Environnement et développement durable

- 4,8 M\$ de la FCI afin de bonifier les infrastructures du Centre de recherche, développement et validation des technologies et procédés de traitement des eaux (CREDEAU), consortium formé par Polytechnique Montréal, l'UdeM, l'ÉTS, l'Institut Armand-Frappier et l'Université McGill.
- Subvention de 1,65 M\$ du CRSNG au professeur Marc Amyot du Département de sciences biologiques afin d'offrir à des étudiants diplômés une formation innovante sur la thématique du développement durable de l'industrie minière.
- Nouvelle chaire de recherche du Canada en génomique microbienne évolutionnaire, détenue par Benjamin Shapiro, professeur adjoint en sciences biologiques.

4.9 Internationalisation

Au 21^e siècle, le savoir ne connaît plus de frontières et les universités du monde sont en concurrence les unes avec les autres pour attirer les meilleurs professeurs et les meilleurs étudiants. La recherche de pointe nécessite la constitution d'équipes de chercheurs multinationales et le partage des ressources entre les établissements. En permettant à leurs étudiants de séjourner à l'étranger et en diplômant des étudiants internationaux, les universités permettent à leur société d'étendre ses réseaux scientifiques, commerciaux et culturels sur la planète.

L'UdeM en est consciente. Nous avons signé des ententes de coopération avec quelque 457 établissements d'enseignement supérieur dans 65 pays. L'internationalisation à l'UdeM ne date pas d'hier. Nous accueillons sur notre campus, depuis 1962, le siège social de l'Agence universitaire de la Francophonie qui regroupe 800 établissements dans près de 100 pays. Nous hébergeons l'Institut de la statistique de l'UNESCO, dépositaire des Nations Unies pour les statistiques mondiales en matière d'éducation, de science et technologie, de culture et de communication.

En 2012-2013, l'UdeM a mené plusieurs actions concrètes pour améliorer son positionnement à l'international :

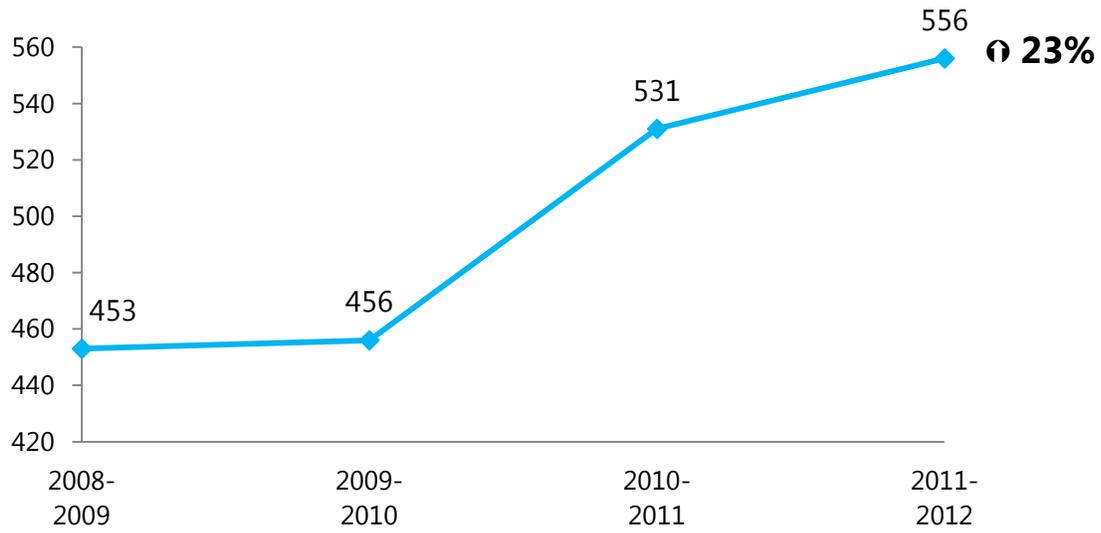
- Création, avec l'Université libre de Bruxelles et l'Université de Genève, d'un regroupement de grandes universités francophones (G3) qui facilitera les échanges de professeurs, de chercheurs et d'étudiants. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu, en médecine, médecine dentaire, pharmacie et santé publique notamment.
- Une mission en Chine pendant laquelle ont été signées 13 ententes avec les plus importantes universités chinoises, dont l'Université de Pékin, l'Université Jiao Tong de Shanghai et l'Université Tsinghua.
- Signature du Consortium interuniversitaire pour la refondation du système éducatif haïtien, qui regroupe 18 universités, dont 8 canadiennes et 10 haïtiennes (voir la section *Coopération internationale* p.47 pour plus de détails).
- Une mission au Maroc axée sur la formation en santé à laquelle ont participé la Faculté de médecine, la Faculté des sciences infirmières et l'Unité de santé internationale.

Notre stratégie d'internationalisation se déploie également dans l'enceinte de notre université. Près de 50 % des travaux de nos chercheurs se font en partenariat avec des chercheurs d'universités étrangères. En recherche doctorale, nous sommes un leader des cotutelles de thèse : un doctorant sur 15 rédige sa thèse sous la supervision conjointe d'un professeur de l'UdeM et d'un professeur d'une autre université dans le monde.

Les inscriptions d'étudiants provenant de l'étranger sont également en forte croissance à l'UdeM. Elles sont passées de 3 216 en 2008-2009 à 4 634 en 2012-2013, une hausse de 44 %. À l'automne 2012, 63 % de nos étudiants internationaux provenaient d'Europe, 20 % d'Afrique, 10 % d'Asie et du Moyen-Orient et 7 % des Amériques.

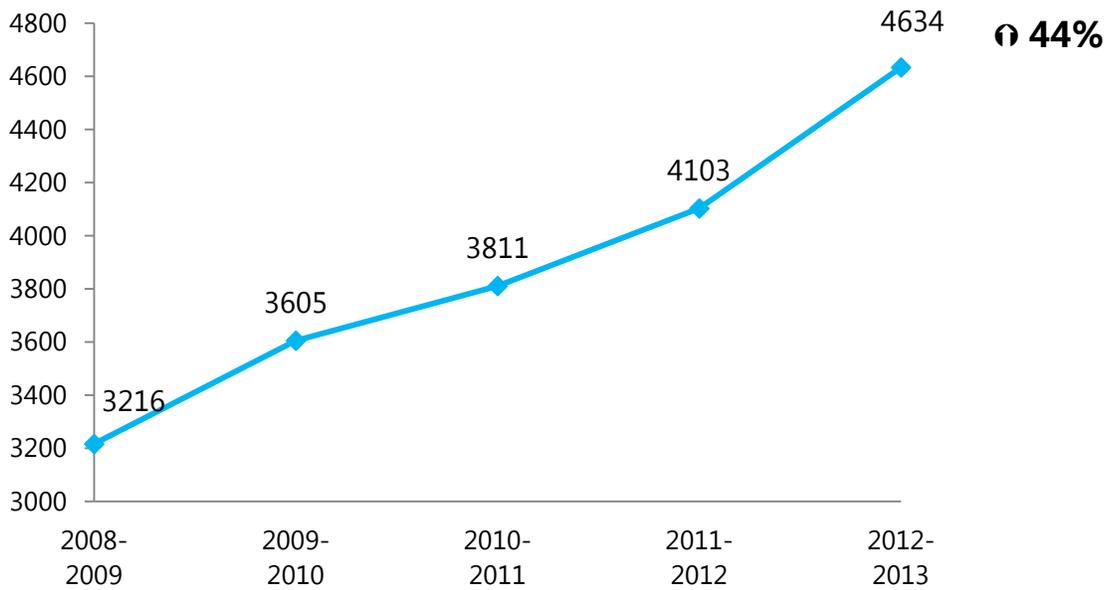
Le nombre de nos étudiants du Québec en stage ou en programme d'études à l'étranger a également augmenté de 23 % de 2008 à 2011, passant de 453 à 556. Afin de faciliter la mobilité sortante, nous avons lancé de 2011 à 2013 cinq cheminements internationaux (bacc. en relations industrielles, bacc. en sociologie, droit, maîtrise en criminalistique et maîtrise en études cinématographiques), des options qui comprennent obligatoirement un séjour d'études à l'étranger et les cours de sensibilisation qui y sont liés. L'objectif est de créer 15 programmes du genre d'ici 2015.

Étudiants résidents du Québec à l'étranger



Source: GDEU - comprend aussi les cotutelles en thèse.

Étudiants étrangers



Intégration à la société québécoise

Avec le marché du travail, l'université est le meilleur facteur d'intégration des immigrants dans une société. Le nombre de résidents permanents fréquentant l'UdeM a considérablement augmenté au cours des dernières années. Nous en avons accueilli 5 342 pour l'année 2012-2013, une hausse de 58 % par rapport à 2003.

La Faculté de l'éducation permanente, avec ses programmes adaptés à la réalité des adultes sur le marché du travail ou désirant cheminer dans leur carrière, est également un point d'entrée privilégié des immigrants dans la culture québécoise. Des quelque 11 000 étudiants de la Faculté, 29 % sont issus de l'immigration récente.

L'UdeM désire également favoriser l'intégration des professionnels formés à l'étranger. Afin de répondre aux besoins des pharmaciens scolarisés ailleurs qu'au Canada, nous avons créé à l'automne 2011 le programme de qualification en pharmacie. Unique au Canada, ce programme fait sur mesure pour les pharmaciens formés à l'étranger leur permet de satisfaire aux exigences de l'Ordre des pharmaciens du Québec en moins d'un an et demi. Des avenues similaires pour d'autres professions seront explorées dans les années à venir.

Coopération internationale

L'UdeM est également active dans le domaine de la coopération internationale. Notre Unité de santé internationale a œuvré au renforcement des systèmes de santé dans une trentaine de pays en développement, en partenariat avec les gouvernements locaux. De manière générale, l'UdeM a priorisé Haïti dans ses projets d'aide internationale.

Depuis 12 ans, notre Faculté de médecine y forme des gestionnaires de la santé, en collaboration avec l'Université d'État d'Haïti et l'ACDI. Quelque 250 médecins, infirmières et gestionnaires en exercice ont ainsi pu obtenir un diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion de la santé répondant aux critères d'excellence de l'UdeM. Plusieurs de ces professionnels occupent maintenant des postes clés dans le système de santé de leur pays.

Des professeurs haïtiens en administration de la santé ont été formés par l'UdeM et, depuis deux ans, le D.E.S.S. a été transféré à l'Université d'État d'Haïti, qui l'administre de façon autonome. Notre Faculté de médecine continue sa contribution avec l'université haïtienne en offrant un diplôme de maîtrise en gestion de la santé.

L'UdeM s'est également engagée en 2012 à contribuer à la reconstruction du système d'éducation haïtien. En tant que membre du Consortium interuniversitaire pour la refondation du système éducatif haïtien, qui regroupe des universités canadiennes et haïtiennes, l'UdeM participera à la formation des maîtres haïtiens en dépêchant certains de ses professeurs sur place. Ce vaste programme est appuyé financièrement par le ministère des Relations internationales du Québec.

4.10 Milieu de travail

L'Université de Montréal est l'un des plus importants employeurs de la région montréalaise et le premier employeur au Québec dans le secteur de l'enseignement supérieur. Elle emploie environ 1 500 professeurs et chercheurs réguliers, quelque 1 900 chargés de cours et quelque 3 400 cadres et employés de soutien à l'enseignement et à la recherche.

Au chapitre des ressources humaines, l'année 2012-2013 a été marquée par une réorganisation majeure de l'offre de service. Afin de répondre à la demande d'une meilleure accessibilité aux services-conseils des gestionnaires de talents – exprimée autant par les cadres que par les employés – la Direction des ressources humaines (DRH) a mis en œuvre un plan de développement stratégique sur trois ans.

Ce plan comporte deux volets majeurs. Dans le premier, 21 unités de l'UdeM se sont vu assigner un gestionnaire de talents qui assure une présence régulière sur place. Ces « partenaires RH » sont ainsi devenus les points de contact des cadres de ces unités en matière de gestion stratégique de leurs ressources humaines et des membres du personnel qui peuvent leur adresser leurs questions.

Dans le deuxième volet, dont le déploiement est prévu pour cette année, la DRH mettra en place un centre de service (en ligne et téléphonique), qui deviendra un guichet unique en matière de services-conseils pour tous les employés de l'UdeM.

Évaluation de la performance

Outre ces deux volets, la DRH a engagé une démarche pour améliorer l'évaluation de la performance des cadres et du personnel de l'UdeM. Ainsi, un programme formel de gestion de la performance pour les officiers et les directeurs généraux de l'UdeM a été implanté en 2012-2013. Celui-ci offre un cadre bien défini pour l'évaluation et la reconnaissance de leur apport à l'atteinte des objectifs institutionnels.

Du côté des cadres et des professionnels, un projet pilote d'Appréciation de la contribution individuelle (ACI) a été lancé auprès de 19 unités. Chaque employé est appelé à établir des objectifs professionnels et de développement à réaliser pour l'année. Le but de cette approche est de favoriser une bonne communication avec le supérieur au sujet des objectifs à atteindre, dans un cadre clair et bien défini. Le projet ACI sera lancé auprès de tout le personnel administratif et de soutien de l'UdeM au cours de l'année 2013-2014.

Défi de recrutement

L'UdeM fait face à divers défis de recrutement en raison de la situation démographique du Québec. Toutefois, les difficultés de recrutement sont plus aiguës pour deux groupes d'employés : les techniciens administratifs et les techniciens en mécanique du bâtiment (plombiers, mécaniciens, menuisiers, etc.). Dans le premier cas, ce sont les compétences particulières demandées pour le travail en milieu universitaire qui bloquent l'entrée de nombreux candidats. Dans le deuxième, la forte demande dans le secteur privé explique la pénurie.

Afin de mieux faire connaître les nombreuses et diverses occasions d'emploi à l'UdeM, la DRH a lancé un nouveau site Web en 2013, qui présente une image renouvelée de l'Université comme employeur.

Relations de travail

Au chapitre des relations de travail, l'Université de Montréal a mené en 2012-2013 des négociations avec sept de ses syndicats.

- L'UdeM et le Syndicat des étudiants salariés de l'Université de Montréal (SÉSUM) – assistants techniques non-étudiants ont paraphé une première convention collective le 20 septembre 2012, d'une durée de deux ans et demi. Tout comme pour les assistants techniques étudiants, il a été convenu que le nombre maximum d'heures de travail pour les trimestres d'automne et d'hiver est limité à 255 heures par trimestre.
- L'UdeM et le Syndicat représentant les techniciens en mécanique du bâtiment – section locale 4338 ont renouvelé la convention collective qui était venue à échéance le 30 novembre 2011. La convention, signée le 20 décembre 2012, est d'une durée de deux ans et demi. Les augmentations salariales consenties sont équivalentes à la progression salariale gouvernementale (PSG).
- L'Université a négocié une entente pour une première convention collective avec le Syndicat représentant le personnel de soutien et d'administration payé sur fonds de recherche et sur fonds spéciaux (SERUM-PSA).
- L'Université et l'Association des médecins cliniciens enseignants de Montréal (AMCEM) ont renouvelé la convention collective qui était venue à échéance le 30 novembre 2011. La nouvelle convention, signée le 6 février 2013, est d'une durée d'un peu moins de quatre ans. La convention prévoit notamment la création de 14 nouveaux postes d'ici au 30 novembre 2016.
- L'Université et le Syndicat des employé(e)s de l'Université de Montréal – section locale 1244 ont conclu une entente modifiant les conditions de travail des personnes salariées professionnelles de la Direction des bibliothèques le 26 avril 2013.
- L'Université et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal ont convenu de prolonger la convention collective qui venait à échéance le 31 juillet 2013 pour une période de deux ans.

4.11 Milieu de vie

L'UdeM et l'environnement

Le campus de l'UdeM occupant un espace vert – 60 % de sa superficie est constitué d'espace non construit –, la protection de l'environnement et le développement durable sont pris en considération dans chacune de nos décisions. Malgré un besoin criant d'espace pour ses étudiants et ses chercheurs, l'UdeM s'est engagée à ne pas construire de bâtiments d'importance sur la montagne. C'est pourquoi le projet de réhabilitation de l'ancienne gare de triage à Outremont revêt une importance cruciale pour l'avenir de l'Université.

À l'UdeM, nous croyons que le mont Royal est plus qu'un simple cadre paysager : c'est un joyau environnemental à préserver et à mettre en valeur. Nous avons pris plusieurs mesures pour protéger la richesse des écosystèmes de notre campus : cartographie de la biodiversité, aménagement de sentiers, identification des espèces végétales, projets de reboisement, d'ensemencement de champignons et d'apiculture, etc.

Avec une quarantaine de bâtiments à chauffer, soit 600 000 m² de superficie, l'UdeM accorde une grande importance à la réduction de son empreinte écologique. Grâce à notre programme d'efficacité énergétique, nous avons pu atteindre les objectifs gouvernementaux de 14 % de réduction de l'intensité énergétique des bâtiments. Plus de 10 M\$ ont été

investis dans le programme pour des économies d'énergie de plus de 64 240 GJ, l'équivalent de 6 000 tonnes de CO₂ de moins, soit 40 % de réduction des émissions de l'UdeM et des économies annuelles d'environ 1 M\$.

À l'automne 2013, l'UdeM a pris le « Virage bleu » en retirant l'eau embouteillée des campus de Montréal et de Saint-Hyacinthe. Cette mesure permet l'élimination de la circulation de 80 000 bouteilles d'eau par année. Afin de favoriser l'usage des 310 fontaines réparties dans nos différents pavillons, une campagne de communication a été mise en place et plusieurs fontaines ont été remises à niveau.

À l'hiver 2013, l'UdeM a entrepris une consultation publique afin de se doter d'une politique de développement durable qui reflète au mieux les aspirations et les engagements de sa communauté. Plus de 30 groupes de la communauté universitaire et de la société civile ont participé aux trois demi-journées d'audiences qui se sont tenues en mars. La politique est à l'étude et devrait être adoptée cet automne.

L'UdeM s'est également investie dans plusieurs projets portant sur l'agriculture urbaine et le verdissement. Ces initiatives sont populaires dans la population étudiante : plus d'une centaine de bénévoles s'y sont impliqués.

Finalement, l'UdeM continue d'élaborer un plan de mobilité durable pour l'ensemble de sa communauté. Le dépôt du plan a toutefois été reporté à septembre 2014, les travaux ayant pris du retard en raison des perturbations étudiantes de 2012.

Services à la communauté universitaire

En 2013, le Programme études-famille piloté par l'équipe de l'Action humanitaire et communautaire des Services aux étudiants a poursuivi ses activités visant à soutenir les étudiants-parents qui poursuivent des études universitaires. Au menu : organisation d'activités familiales, développement de services et ateliers sur la conciliation études-famille.

Du côté culturel, le secteur des Activités culturelles des Services aux étudiants propose à la communauté universitaire plus de 400 ateliers de formation et d'expérimentation dans différents secteurs : arts visuels, cinéma, communication, danse, langues, médias, mode et création, musique, photographie, radio, théâtre et vidéo. Le secteur chapeaute les troupes de théâtre, danse et chant populaire de l'UdeM.

Le Centre d'exposition de l'UdeM, pour sa part, a présenté trois expositions, dont l'une soulignant les 70 ans de l'Université de Montréal sur la montagne en faisant découvrir sept collections conservées par l'UdeM, HEC Montréal et Polytechnique Montréal.

Du côté du sport, les membres de la communauté de l'UdeM ont pu assister aux matchs des 19 équipes du programme de sport d'excellence des Carabins, profiter des installations du CEPsum, l'un des plus grands centres sportifs du Québec, et participer aux 11 clubs sportifs ouverts à tous les étudiants.

2013-14

Université 
de Montréal

BUDGET DE
FONCTIONNEMENT

COMPRENDRE. AGIR.

Table des matières

Mot du recteur.....	2	<i>Liste des graphiques et des tableaux</i>	
L'UdeM en 2013	5	Mise à jour budgétaire du 31 décembre 2012	11
Le budget en 10 chiffres	8	Évolution des revenus de recherche.....	13
Sommaire.....	9	Revenus de recherche par université, Canada, 2010-2011.....	13
Retour sur le budget 2012-2013	10	Évolution des dépenses et des revenus.....	17
La structure budgétaire de l'Université	12	Solde du fonds fonctionnement.....	18
Les orientations budgétaires.....	14	Revenu moyen par étudiant, universités de recherche du Canada, 2010-2011.....	19
Le cadre financier : défis et enjeux.....	17	Ponction prélevée sur les enveloppes budgétaires	22
Les principes d'allocation budgétaire.....	21	Compressions appliquées aux unités depuis 2004-2005	26
Le budget de fonctionnement 2013-2014	25	Compressions gouvernementales : règles.....	27
Compressions : sept années de vaches maigres.....	25	Compressions gouvernementales : étalement réel.....	27
Les revenus.....	29	Budget de fonctionnement 2013-2014	27
Les dépenses.....	33	Compressions et effort budgétaire 2013-2014	28
Le processus budgétaire.....	40	Répartition des sources de revenus	30
Annexe 1 : Données budgétaires	43	Part de l'UdeM dans l'ensemble des universités québécoises.....	30
<i>Liste des encadrés</i>		Évolution de la hausse des inscriptions (EETC).....	31
La dette : un frein au développement de l'UdeM.....	18	Répartition des droits de scolarité.....	32
Les principes comptables généralement reconnus.....	21	Répartition de la masse salariale.....	33
La grille de financement du MELS et l'UdeM : un exemple	24	Répartition des dépenses par fonction.....	34
Historique des compressions.....	26	Répartition des dépenses selon les facultés.....	34
L'École de santé publique voit le jour.....	35	Répartition des dépenses - facultés et services	36
Le soutien aux études : un facteur déterminant de la réussite scolaire	37		
Principales hypothèses budgétaires.....	38		
Calendrier d'élaboration du budget	42		

Mot du recteur

J'ai le plaisir de vous présenter le budget de fonctionnement 2013-2014 de l'Université de Montréal.

L'université fragilisée

Le budget de l'an dernier confirmait de manière éclatante le retour de l'UdeM à l'équilibre budgétaire. Pour la première fois, nous commencions enfin à rembourser notre déficit accumulé.

Notre université est la plus endettée de toutes les universités québécoises. J'ai expliqué à maintes reprises pourquoi il en est ainsi. L'UdeM n'est pas moins bien gérée que les autres. Seulement, elle présente une structure de programmes et un volume de recherche qui la singularisent dans le paysage universitaire québécois et qui exercent une pression particulière sur son fonds de fonctionnement. Il est significatif à cet égard que les universités les plus endettées au Québec soient toutes celles qui font le plus de recherche. Le financement public est mal adapté à cette réalité, qui touche un petit nombre d'établissements, dont le nôtre.

Il y a un an, nous envisagions l'avenir avec un optimisme relatif. L'UdeM venait de se donner des orientations stratégiques, qu'elle s'était engagée à mettre en œuvre d'ici 2015. Et le gouvernement avait inscrit dans son budget un plan de réinvestissement qui augurait bien pour l'avenir.

C'était il y a un an. Depuis, le monde universitaire québécois a été frappé d'une crise sans précédent. Crise étudiante d'abord, qui a décalé tout le calendrier académique pendant une année. Et qui a laissé des marques profondes dans notre milieu. Crise de confiance, qui a nuí à la réputation des universités – une réputation pourtant qui croît année après année dans les classements internationaux. Crise budgétaire, enfin, avec l'annonce, en cours d'année, de compressions gouvernementales qui totalisent 250 millions de dollars, dont 44,6 millions uniquement pour l'UdeM.

Gérer la stagnation

Le présent budget n'a peut-être pas été écrit à l'encre rouge. Mais c'est tout comme. L'Université, qui avait prévu l'an dernier rembourser 5,1 millions de dollars sur sa dette, a dû revoir sa copie en cours d'exercice et alourdir plutôt son ardoise de 18,2 millions. Elle remboursera une partie de cette somme en 2013-2014, à hauteur de 7,05 millions de dollars. Mais elle devra prendre différentes mesures de compressions et d'aménagements comptables, de l'ordre de 10,2 millions de dollars, pour atteindre l'équilibre budgétaire. Et elle aura les mains liées pour les cinq années suivantes, soit la période autorisée par Québec pour absorber la totalité des compressions exigées. Enfin, au lieu de présenter une dette de 139,2 millions de dollars, comme prévu, notre établissement porte maintenant un boulet de 162,5 millions de dollars.

Cette situation enlève à l'UdeM toute marge de manœuvre. Mais surtout, elle la contraint à faire du surplace. Et dans le monde universitaire nord-américain et international, qui n'avance pas en recul. L'université n'est pas une entreprise : son développement ne répond pas à des principes simples d'expansion. Mais elle doit pouvoir disposer des ressources qui lui permettent d'accomplir sa mission d'enseignement et de recherche. Une mission dont elle est investie par la société – c'est notre contrat social.

Je redis ici ce que j'ai déjà exprimé sur maintes tribunes : le récent Sommet sur l'enseignement supérieur a réglé la question des droits de scolarité, mais non celle du financement de nos universités. L'UdeM dispose de 25 % moins de ressources qu'une université comme celle de la Colombie-Britannique, qui accueille sensiblement le même nombre d'étudiants. Pourtant, elle est soumise au même contrôle de qualité académique, ses programmes sont évalués par les mêmes organismes d'agrément et elle aspire, elle aussi, à offrir à ses étudiants le meilleur environnement d'études possible.

Un facteur d'instabilité

Le gouvernement a bien prévu l'injection de nouveaux crédits dans le réseau universitaire à compter de 2014. Mais comme nous l'écrivons dans le texte de ce budget, beaucoup d'incertitude entoure ce plan de réinvestissement. Incertitude face à l'état des finances publiques, face aux recommandations qui résulteront des chantiers lancés par Québec sur la grille de financement, face à l'évolution de l'économie québécoise.

Gérer une université est déjà chose ardue. Dans un contexte d'instabilité, l'exercice est encore plus difficile. Depuis un an, les membres de notre communauté ont fait preuve d'une grande sérénité devant les nombreux compromis qu'il nous a fallu faire pour contrôler de manière très serrée nos dépenses. Je tiens à les remercier tous, et en particulier les doyens de nos facultés, qui se sont livrés à un exercice courageux d'examen volontaire de leurs finances pour couper là où il était possible de le faire. Sans compromettre la qualité de la formation que nous offrons à nos étudiants. C'est l'essentiel.

Un espoir : Campus Montréal

À l'automne dernier, l'Université de Montréal lançait, avec le concours de ses écoles affiliées, HEC Montréal et Polytechnique Montréal, la plus ambitieuse campagne philanthropique dans le monde universitaire francophone, Campus Montréal. Objectif : 500 millions de dollars. Et nous y parviendrons – nous avons déjà recueilli plus de 200 millions de dollars.

Les dons de nos bienfaiteurs n'ont jamais servi à couvrir les opérations courantes. Et il en sera de même au cours des prochaines années. Mais leurs contributions représentent un formidable levier pour assurer le développement de la première université en importance au Québec, et la 84^e dans le monde selon le prestigieux *Times Higher Education*.

Grâce à la générosité de nos diplômés et de nos donateurs, nous pourrions consolider nos fonds de bourses aux études, multiplier les chaires de recherche pour nos professeurs et bâtir les infrastructures qui nous font cruellement défaut – à commencer par le Pavillon des sciences à Outremont, dont les travaux préliminaires de viabilisation du terrain, commencés au printemps 2012, vont bon train.



Car l'Université de Montréal mérite de grandir. Et je sais que je ne suis pas le seul à le penser.

Bonne lecture!

Le recteur,

Guy Breton



L'UdeM en 2013

Notre positionnement

Par l'éventail de ses programmes d'études, l'Université de Montréal constitue avec ses écoles affiliées, HEC Montréal et Polytechnique Montréal, le premier pôle de formation disciplinaire et professionnelle au Canada, et compte parmi les grandes universités de recherche dans le monde.

Nous sommes l'une des rares universités de la francophonie, et la seule en Amérique francophone, à figurer parmi les 150 meilleures universités du monde selon tous les classements internationaux reconnus.

L'UdeM se démarque par le volume de ses activités de recherche, qui la situe depuis 2005 au premier rang des universités québécoises et dans le groupe des quatre premières universités en importance au Canada. Montréalaise par ses racines, l'UdeM revendique également son ancrage dans la réalité multiculturelle du Québec.

Nos atouts

L'Université de Montréal marie de façon exceptionnelle la profondeur de la recherche et la diversité des programmes d'études. La complémentarité de l'enseignement et de la recherche est pour nous une composante essentielle de notre contribution à la formation des citoyens du monde d'aujourd'hui. L'éventail de nos programmes est l'un des plus larges au Canada et repose sur un équilibre entre les secteurs professionnels et disciplinaires.

Nos quelque 1 500 professeurs jouissent d'un grand crédit dans le monde universitaire international et la variété de leurs travaux crée un environnement de recherche unique, ouvert à l'interdisciplinarité. Un groupe de 2 400 chargés de cours, 2 000 professeurs de clinique et de nombreux professeurs invités complètent le plus important bassin d'enseignants universitaires du Québec. L'UdeM compte également 3 300 employés administratifs et de soutien compétents et passionnés, ce qui fait d'elle l'un des dix premiers employeurs en importance dans la grande région de Montréal.

Nos défis

L'essor des études aux cycles supérieurs et l'amélioration du positionnement international de l'Université de Montréal constituent des enjeux importants pour notre communauté. De même, nous voulons encourager la persévérance aux études, réduire leur durée moyenne et hausser le taux de diplomation. Nous devons moderniser nos infrastructures technologiques et physiques, et l'organisation du travail académique et administratif sera appelée à changer de manière à optimiser le fonctionnement général de notre établissement. L'Université doit composer avec un manque d'espace qui entrave à l'heure actuelle son plein développement, et qui devra être comblé.

Le projet du Pavillon des sciences, qui viendra combler en partie ce manque d'espace, va bon train, 2012 ayant véritablement été l'an 1 du projet. Après six années de réflexion, de consultation et de planification, les travaux ont débuté sur l'ancienne gare de triage du Canadien Pacifique à Outremont. La première phase des travaux, commencée en avril 2012, se terminera au printemps 2013. Nous avons essentiellement complété la décontamination et la réhabilitation du terrain. Ensuite, la Ville, qui investit 60 M\$ dans le projet, commencera ses travaux d'infrastructure. Les travaux de construction, eux, commenceront au printemps 2015 pour se terminer à l'hiver 2017.

Pour atteindre nos objectifs, nous misons d'abord et avant tout sur nos ressources, qui sont le cœur de l'Université. L'adhésion des membres de la communauté universitaire aux grands projets institutionnels représente un facteur de succès essentiel à l'accomplissement de notre mission. Le soutien de nos donateurs est également indispensable à la réalisation de nos projets. La grande campagne de financement tripartite HEC Montréal-Polytechnique Montréal-Université de Montréal, lancée à l'automne 2012, nous a déjà permis de recueillir plus de 200 M\$ des 500 M\$ qui représentent notre objectif global. Campus Montréal a ouvert un chapitre phare du développement de l'UdeM de demain.

455 M\$

L'UdeM a obtenu 455 M\$ de fonds de recherche en 2010-2011 – 525,7 M\$ si l'on inclut ses écoles affiliées. Elle figure dans le peloton de tête des universités canadiennes et occupe, depuis 2005, le premier rang du réseau universitaire québécois pour le volume des activités de recherche.

84^e

L'UdeM se situe au 84^e rang du classement du prestigieux *Times Higher Education* et est la seule université francophone canadienne à figurer dans le top 150 de tous les classements internationaux des meilleurs établissements universitaires.

44 216

L'UdeM accueille 44 216 étudiants, 12 000 de plus qu'il y a 10 ans. Un étudiant sur quatre au Québec fréquente l'UdeM et ses écoles affiliées qui, ensemble, accueillent 62 864 étudiants.

Notre mission

L'Université de Montréal agit comme une force de changement et de progrès par sa contribution intellectuelle, culturelle et scientifique à la société. Solidement enracinée dans son milieu, l'UdeM exerce ses activités dans tous les champs du savoir et rayonne en créant des connaissances qu'elle partage et diffuse de par le monde.

600

L'UdeM offre
250 programmes
au 1^{er} cycle et
350 programmes
aux 2^e et 3^e cycles,
qui couvrent tous
les domaines du savoir.

Notre vision

Nord-américaine par sa situation géographique, l'Université de Montréal entend se positionner comme une référence incontournable sur la scène universitaire francophone et internationale.

Comment?

1. En constituant un environnement d'études exceptionnel qui réaffirme son statut de grande université de recherche tout en assurant la formation – initiale et continue – de la relève de haut niveau dont notre monde a besoin;
2. En maximisant les retombées de ses activités au bénéfice de la collectivité;
3. En créant sur son campus une expérience étudiante unique.

Nos valeurs

Depuis sa fondation en 1878, l'Université de Montréal s'est bâtie sur un ensemble de valeurs qu'elle continue aujourd'hui d'actualiser à la lumière des enjeux du XXI^e siècle.

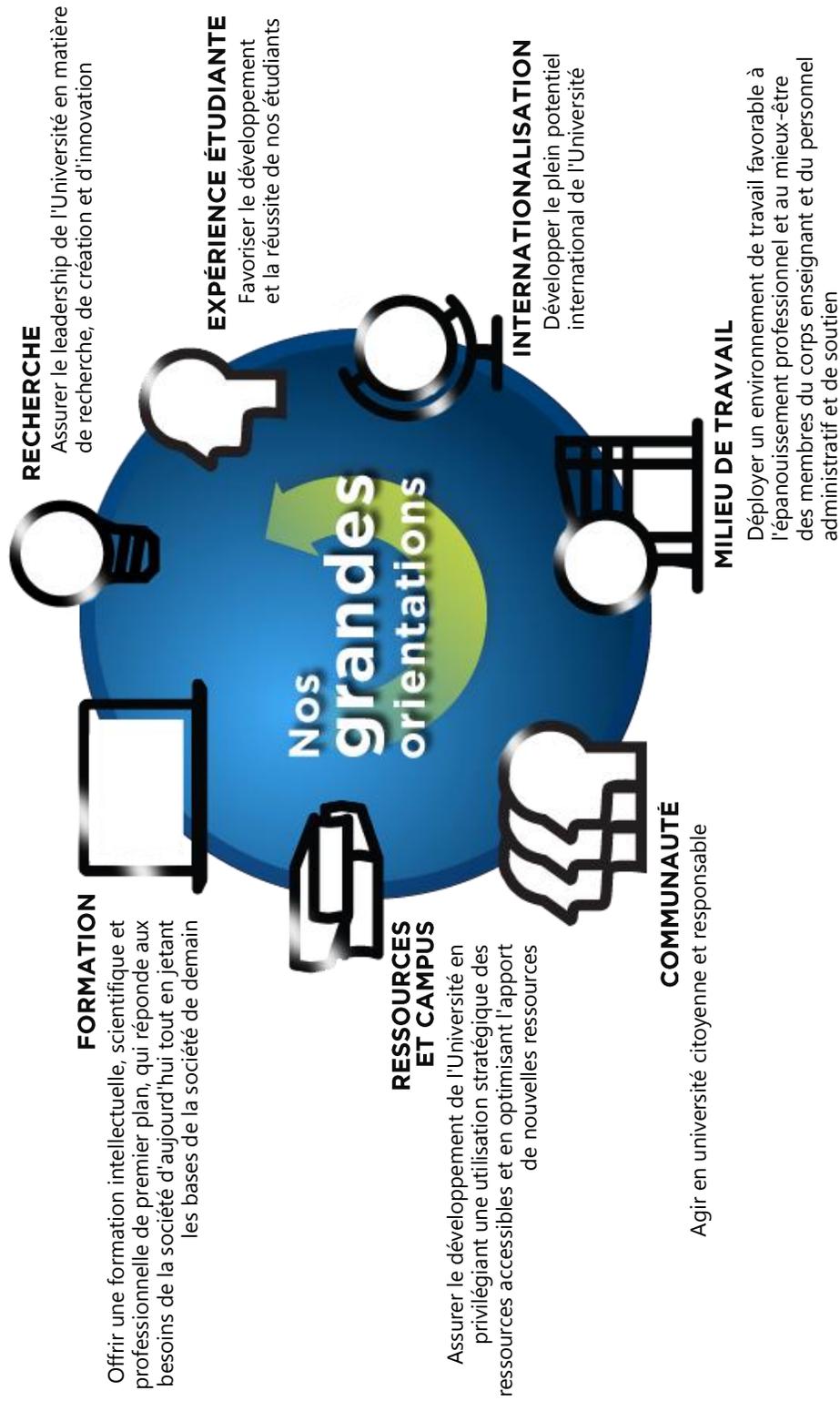
- **Autonomie universitaire** – Nous défendons la liberté de pensée et d'expression et l'indépendance de l'institution universitaire dans l'exercice de ses fonctions d'enseignement et de recherche. Nous reconnaissons également la valeur critique du travail intellectuel et sa fonction de vigie sociale.
- **Avancées de la connaissance** – Nous croyons que les avancées de la connaissance, au sein comme au carrefour des disciplines constituées, sont porteuses de progrès sociaux et garantes d'une société démocratique, au service des citoyens.
- **Excellence** – À l'UdeM, le dépassement de soi est constitutif de la mission universitaire et participe de l'idéal que nous partageons avec nos étudiants, nos professeurs et l'ensemble de notre communauté.
- **Transmission du savoir** – Nous croyons que le partage et la transmission du savoir sont essentiels à une plus juste compréhension du monde dans lequel nous vivons.
- **Ouverture, respect, diversité** – Par la diversité de sa communauté et la variété de ses programmes et des travaux de ses professeurs, l'UdeM reflète toute la complexité du monde et enseigne à ses étudiants le respect d'autrui et l'ouverture d'esprit.
- **Intérêt public** – Établissement public d'enseignement et de recherche, l'UdeM croit au pouvoir des actions menées au service du bien commun et considère l'amélioration générale de la société comme la finalité première de l'enseignement et de la recherche.

8 160

L'an passé,
l'UdeM a diplômé
8 160 étudiants,
contribuant
de façon directe
au développement
de notre société.
L'UdeM décerne
1 doctorat sur 13
au Canada.

Nos orientations stratégiques

À l'automne 2011, l'Université de Montréal a défini les grandes orientations qui baliseront son développement au cours des prochaines années.



26 %

26 % de nos étudiants sont inscrits à la maîtrise ou au doctorat, la proportion la plus élevée au Canada.

4 036

L'UdeM accueille plus de 4000 étudiants étrangers provenant de plus de 100 pays et contribue à faire de Montréal la première ville universitaire internationale au Canada.

Le budget en 10 chiffres

44,6 M\$

Cette somme représente la quote-part de l'UdeM des 250 M\$ de compressions annoncées par le gouvernement du Québec en décembre 2012. Prévues à l'origine pour 2012-2013 et 2013-2014, ces compressions devront finalement être épongées d'ici 2019.

18,2 M\$

En 2012-2013, la dette de l'Université aura crû de 18,2 M\$ en raison des compressions exigées par le gouvernement.

733,4 M\$

Le budget de fonctionnement 2013-2014 totalisera des dépenses de 733,4 M\$, en hausse de 4,4 % sur l'année précédente. Les revenus, eux, se chiffreront à 740,4 M\$, en hausse de 4,7 %.

162,5 M\$

Au 30 avril 2012, la dette du fonds de fonctionnement de l'UdeM se chiffrait à 144,3 M\$, contre 154,7 M\$ l'année précédente. L'UdeM s'était engagée l'an dernier à rembourser 5,1 M\$ de cette somme, mais les compressions gouvernementales introduites durant 2012-2013 auront plutôt porté sa dette à 162,5 M\$.

7,05 M\$

C'est l'excédent budgétaire qu'enregistrera l'UdeM en 2013-2014. La totalité de cette somme sera affectée au remboursement du déficit de fonctionnement de l'année précédente.

9 M\$

L'UdeM est l'une des universités québécoises qui consacrent la plus large part de leur budget de fonctionnement au soutien financier de leurs étudiants des cycles supérieurs. L'an prochain, elle distribuera sous forme de bourses internes 9 M\$, dont 8 M\$ sont financés à même nos revenus de fonctionnement.

1,5 %

Depuis 2010-2011, les budgets des facultés et les services sont amputés de 1,5 %. Cette ponction est réaffectée à la réduction du déficit ou au remboursement de la dette.

15,7 M\$

C'est l'effort budgétaire global, sous forme de compressions ou de réaffectations de fonds, que l'UdeM devra faire en 2013-2014 pour atteindre l'équilibre budgétaire.

109,5 M\$

C'est le total des droits de scolarité et des frais d'admission qui seront perçus par l'UdeM. Il s'agit d'une baisse, de 3,3 M\$, par rapport à ce qui avait été budgété à pareille date l'an passé, explicable en partie par l'annulation de la hausse prévue des droits.

58,4 M\$

Depuis 2004, les compressions réalisées par l'UdeM totalisent 58,4 M\$, soit environ 8 % de l'ensemble de son budget.

Sommaire

Après avoir renoué avec l'équilibre budgétaire en 2010-2011 et commencé à rembourser sa dette l'année suivante, l'UdeM devra composer en 2013-2014 avec les compressions annoncées par le gouvernement et une hausse des coûts de système. Le budget qu'elle présente est certes équilibré, mais cet équilibre a un prix : une augmentation non prévue de la dette de 18,2 M\$ en 2012-2013 et des compressions et des mesures d'effort budgétaire qui totaliseront 15,7 M\$ en 2013-2014.

Revenus et dépenses augmenteront l'an prochain, mais dans une proportion moindre que prévu. L'Université échappera à un gel de l'embauche et à la fermeture de certains services. Mais sa marge de manœuvre est pour ainsi dire nulle. Plusieurs des priorités institutionnelles qu'elle s'est données il y a un an dans ses *Orientations stratégiques 2015* sont mises en veilleuse.

Le budget de fonctionnement de l'UdeM 2013-2014 totalisera des revenus de 740,4 M\$ et des dépenses de 733,4 M\$. L'excédent, de 7,05 M\$, sera entièrement affecté au remboursement de la dette de fonctionnement, qui s'élevait en avril 2013 à 162,5 M\$. Cette dette s'est brusquement accrue au cours de l'exercice budgétaire précédent, en raison des compressions exigées en cours d'année par le gouvernement du Québec.

Des compressions de 44,6 M\$

En décembre 2012, Québec annonçait des compressions de 250 M\$ aux universités sur deux ans, soit 125 M\$ durant l'année courante et 125 M\$ en 2013-2014. La mesure était assortie d'un plan de réinvestissement qui, à terme, en 2018-2019, devrait se solder par le versement d'une subvention équivalente à celle annoncée par le gouvernement précédent. Mais avant 2014-2015, l'an 1 du réinvestissement, les universités québécoises devront passer par une cure minceur.

Pour l'Université de Montréal, l'effort demandé représente une compression totale de 44,6 M\$, soit 22,3 M\$ en 2012-2013 et 22,3 M\$ en 2013-2014. L'UdeM pourra reporter sur sa dette 50 % de la première de ces compressions, pourvu qu'elle se rembourse elle-même d'ici 2019. Quant à la seconde, c'est le gouvernement lui-même qui l'étalera, en réduisant la subvention ministérielle pendant cinq ans, à raison de 20 % du montant chaque année.

En d'autres termes, l'UdeM aura touché 22,3 M\$ de moins sur deux ans, dont la moitié (11,15 M\$) est reportée sur sa dette. Et ses revenus disponibles diminueront à nouveau pour les cinq années subséquentes, à hauteur de 6,69 M\$ par année.

Pour l'année 2012-2013, l'Université prévoit enregistrer un déficit de 18,2 M\$. Comme le gouvernement nous autorise à faire un déficit maximal de 11,15 M\$ réparti sur les années 2012-2013 et 2013-2014, nous aurons donc à rembourser 7,05 M\$ du déficit enregistré l'an dernier afin de satisfaire aux exigences ministérielles. Au total, les mesures gouvernementales obligeront ainsi l'Université à affecter en 2013-2014 15,7 M\$ à l'atteinte de l'équilibre budgétaire, l'équivalent de 2,1 % du budget de fonctionnement de l'Université.

Un budget placé sous le signe de l'incertitude

En principe, les efforts financiers exigés des universités seront temporaires. Québec a déjà annoncé un plan de réinvestissement qui devrait permettre de rétablir progressivement le financement universitaire à compter de 2014-2015.

Mais ce plan reste silencieux pour l'instant sur la répartition des crédits entre les établissements universitaires : les universités qui accueillent des étudiants de première génération seront-elles favorisées? Comment la révision de la grille de pondération influera-t-elle sur le financement des programmes? Quelle part sera faite à l'entretien des infrastructures universitaires? Le soutien à la recherche, qui défavorise particulièrement un établissement comme l'UdeM, sera-t-il au rendez-vous? Autant de questions qui attendent les conclusions des chantiers mis sur pied par le gouvernement pour obtenir des réponses précises et circonstanciées.

À ces questions s'ajoute un autre facteur d'incertitude : la conjoncture économique. Le réinvestissement promis par Québec sera fonction de la bonne santé de l'économie québécoise.

Retour sur le budget 2012-2013

Dans son budget de l'an dernier, l'Université de Montréal annonçait pour l'année 2012-2013 le maintien de l'équilibre budgétaire pour une troisième année consécutive. Et elle prévoyait, pour une deuxième année, rembourser sa dette, à hauteur de 5,1 M\$.

18,2 M\$

C'est le déficit non prévu enregistré en 2012-2013 en raison des compressions gouvernementales.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les choses ne se sont pas passées comme prévu. Les événements du printemps 2012 et les mesures de compressions annoncées par le gouvernement en décembre 2012 ont entraîné une baisse brutale des revenus de l'Université et sont venus contrecarrer les efforts que nous faisons depuis plusieurs années pour rétablir nos finances. Une grande incertitude a entouré le suivi du dernier exercice budgétaire.

Quatre versions d'un même budget

En fait, le budget 2012-2013 a connu quatre versions différentes :

1. Le budget initial, adopté par le Conseil, intégrait le produit de la hausse annoncée des droits de scolarité, de 325 \$ par année par étudiant, soit des revenus supplémentaires de 7,2 M\$.
2. En mai, une version amendée tient compte du montant réduit de la hausse des droits de scolarité, à 254 \$ par année par étudiant, ce qui représente pour l'UdeM une perte de revenus de 1,9 M\$. En outre, dans ses règles budgétaires, le Ministère annonce qu'il n'indexera pas la subvention versée aux établissements universitaires au titre des dépenses non salariales, ce qui prive l'UdeM de 3,3 M\$. Nos facultés et nos services sont avisés en juin de revoir à la baisse leur budget. De plus, l'Université annonce des réductions dans plusieurs postes de dépenses centraux, notamment dans le budget d'acquisition des bibliothèques et dans l'embauche du personnel administratif et de soutien, et annule la hausse prévue du fonds de bourses internes aux étudiants. Total des compressions : 5,2 M\$.
3. À l'issue de l'élection du 4 septembre, le gouvernement du Parti Québécois annonce l'annulation complète de la hausse des droits de scolarité. Pour l'UdeM, il s'agit d'une perte de 5,3 M\$, qui sera ultérieurement compensée par le gouvernement. Mais pour l'instant, ce manque à gagner, ajouté à l'absence

d'indexation des dépenses non salariales et aux frais engendrés par le mouvement étudiant de 2,9 M\$ (dépenses et perte de revenus), porte alors le déficit théorique de l'UdeM à 10,2 M\$. L'Université renonce au remboursement de sa dette initialement prévu dans le budget (5,1 M\$). Et déduction faite des compressions du mois de mai, le budget révisé garde le cap sur l'équilibre. Aucune compression additionnelle n'est appliquée et les projets financés par la hausse des droits sont maintenus.

4. Le 11 décembre 2012, Québec annonce une compression de 125 M\$ aux universités en cours d'année financière. La quote-part de l'UdeM se chiffre à 22,3 M\$. Des compressions de 2,3 M\$ sont immédiatement appliquées aux unités, notamment la réduction du budget d'acquisitions des bibliothèques et une compression des enveloppes dévolues à l'embauche des auxiliaires d'enseignement et du personnel surnuméraire. Par ailleurs, le gouvernement s'engage à couvrir la quasi-totalité du manque à gagner occasionné par l'annulation de la hausse prévue des droits de scolarité, en versant à l'UdeM une nouvelle compensation de 5,4 M\$.

Cette situation aura compliqué considérablement le travail de tous les membres de notre communauté, et en particulier de nos gestionnaires. D'une situation de surplus budgétaire prévue initialement dans le budget, l'UdeM présentait, au 31 décembre 2012, un déficit de 18,2 M\$ (voir tableau ci-contre). Cette somme correspond au montant de la compression gouvernementale, net de la compression de 2,3 M\$ aux unités et d'un léger surplus des revenus sur les dépenses, de l'ordre de 1,8 M\$.

Dans ce contexte, plusieurs des priorités institutionnelles ciblées dans le budget n'ont pas pu être mises en œuvre. Mesures additionnelles d'aide à la réussite et à la diplomation, bonification du programme de bourses internes, développement de l'éducation continue et de l'offre de cours en ligne : autant de mesures qui ont été mises en veilleuse et dont l'adoption est reportée *sine die*.

7,5 M\$

C'est la compression exigée des facultés et des services au cours de l'exercice budgétaire 2012-2013.

162,5 M\$

C'est le total de la dette de l'UdeM, au lieu des 139,2 M\$ initialement prévus dans le budget de l'an dernier.

Gestion des compressions

Dès janvier 2013, les universités ont fait savoir au Ministère qu'il leur était pour la plupart impossible d'absorber les compressions exigées au cours de l'exercice budgétaire 2012-2013. Le Conseil de l'UdeM avait du reste reconnu le caractère irréaliste d'une telle demande, en limitant la compression pour l'année en cours à un maximum 3,0 M\$, au lieu de 22,3 M\$ - finalement, la compression finale aura été de 2,3 M\$.

Après discussions, le gouvernement a adopté une série de mesures qui autorisent les établissements à échelonner sur un maximum de

sept ans (2012-2013 à 2018-2019) les réductions budgétaires exigées, sans pour autant accroître le déficit des comptes publics. Les modalités de ces mesures seront exposées plus loin dans le présent document (voir la section Compressions : sept années de vaches maigres, p. 25).

Au total, les facultés et services de l'UdeM auront réduit leurs dépenses de 7,5 M\$ en cours d'année, sans compter la ponction de 1,5 % appliquée uniformément à leur budget depuis 2010-2011 pour réduire le déficit courant ou rembourser la dette.

Mise à jour budgétaire au 31 décembre 2012

	PERTES	GAINS
Compression de la subvention ministérielle	22,3 M\$	
Annulation de la hausse des droits de scolarité	7,2 M\$	
Baisse des inscriptions prévues (hausse de 700 EETC au lieu de 800)	0,9 M\$	
Hausse de dépenses diverses	1,5 M\$	
Non-indexation des dépenses non salariales	3,3 M\$	
Coût engendré par le boycottage des cours	2,9 M\$	
Compensation de la perte de revenus engendrée par l'annulation de la hausse des droits de scolarité		5,4 M\$
Compensation de Québec pour les dépenses liées au boycottage des cours		1,5 M
Revenus divers		0,4 M\$
Total	38,1 M\$	7,3 M\$
Déficit		30,8 M\$
Compressions aux unités (mai)		- 5,2 M\$
Compressions aux unités (décembre)		- 2,3 M\$
Non-remboursement prévu de la dette		- 5,1 M\$
Déficit net		18,2 M\$

La structure budgétaire de l'Université

975,8 M\$

C'est le total des revenus comptabilisés dans l'ensemble des quatre fonds de l'UdeM. Si l'on ajoute les fonds des écoles affiliés, c'est 1,3 G\$ qui servent chaque année à soutenir les activités d'enseignement et de recherche sur notre campus.

Considéré globalement, le budget de l'Université de Montréal s'appuie sur quatre fonds qui obéissent chacun à des règles de gestion distinctes :

- le **fonds de fonctionnement**, qui sert à financer principalement les activités d'enseignement et de soutien à l'enseignement, l'administration, le fonctionnement général du campus, ainsi que certaines activités internes de recherche;
- le **fonds avec restrictions**, qui est constitué en très grande partie des contrats et des subventions de recherche;
- le **fonds des immobilisations**, réservé au financement des projets d'infrastructures immobilières, technologiques ou autres;
- le **fonds de dotation**, qui sert à capitaliser les contributions des donateurs de l'UdeM. Les dons affectés à des projets de recherche particuliers sont comptabilisés au fonds avec restrictions.

Les deux premiers fonds servent respectivement à financer les activités des volets de la mission universitaire que sont l'enseignement et la recherche, tandis que les deux derniers fonds viennent soutenir nos activités d'enseignement et de recherche.

Tous fonds confondus, le budget de l'UdeM totalisait des revenus de 975,8 M\$ et des dépenses de 955,2 M\$ pour l'exercice financier s'étant terminé le 30 avril 2012.

Le présent document expose uniquement le budget de fonctionnement de l'UdeM, c'est-à-dire les hypothèses de croissance des revenus et des dépenses du fonds de fonctionnement, les principes d'allocations des ressources financières aux unités et les enveloppes budgétaires qui leur sont allouées. Le processus d'allocation budgétaire ne détaille pas le volume des virements entre le fonds de fonctionnement et les autres fonds qui peuvent être faits en cours d'année : ce sont les

états financiers qui, au terme de l'année financière, fournissent toute l'information pertinente sur ce genre d'opérations.

Les quatre fonds sont distincts les uns des autres et tout virement de l'un à l'autre obéit à des règles comptables précises.

Le fonds de fonctionnement et le fonds des immobilisations

En vertu des règles de gestion du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), il est interdit de prélever du fonds des immobilisations des sommes pour couvrir des dépenses courantes de fonctionnement. En revanche, des virements sont effectués chaque année du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations. En 2011-2012, environ 54 M\$ ont ainsi été versés du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations. Près de 70 % de cette somme couvrent des dépenses d'immobilisation, mais qui ne sont pas des dépenses immobilières : acquisition documentaire, aménagement de laboratoires de recherche ou d'animaleries, rehaussement du réseau informatique, achat du progiciel de gestion intégré, ordinateurs pour les professeurs, etc.

Le fonds de fonctionnement et le fonds de dotation

Le fonds de dotation totalisait 205 M\$ au 30 avril 2012. Les revenus de capitalisation du fonds de dotation servent principalement à financer les chaires philanthropiques de recherche ou des programmes de bourses d'études et sont par conséquent versés en grande partie au fonds avec restrictions. Un maximum de 0,5 point de pourcentage du rendement du fonds de dotation peut être viré au fonds de fonctionnement pour financer nos activités de développement philanthropique. En 2011-2012, ce pourcentage se chiffrait à 0,11 %, soit environ 0,2 M\$.

70 %

des sommes qui sont versées au fonds des immobilisations servent à couvrir des dépenses qui ne sont pas immobilières.

Le fonds de fonctionnement et le fonds avec restrictions

Le fonds avec restrictions comptabilise pour l'essentiel les subventions et les contrats de recherche, ainsi que les dons affectés à des projets de nature scientifique. Certaines subventions de recherche, comme les chaires de recherche du Canada, qui sont gérées par le fonds avec restrictions, servent en partie à défrayer des salaires de professeurs, salaires qui, eux, émanent au fonds de fonctionnement. L'UdeM compte dans ses rangs 100 titulaires de chaires de recherche du Canada sur les 2 000 professeurs de recherche qui sont financés au pays par le programme.

Inversement, la recherche occasionne des frais qui pèsent indirectement sur le fonds de fonctionnement. On estime en général que ces frais indirects peuvent atteindre jusqu'à 50 % du total des subventions et des contrats de recherche. Or, ces frais sont couverts à moins de 20 % par les programmes gouvernementaux. À l'UdeM, nous évaluons nos besoins à ce titre à environ 60 M\$, alors que nous touchons en 2013-2014 des gouvernements du Québec et du Canada 23 M\$ pour couvrir les coûts indirectement liés aux activités de recherche sur nos campus (voir section Cadre financier , p. 17).

Ce qui ne signifie pas que la différence, de 37 M\$, est absorbée par le fonds courant de fonctionnement. D'une part, certains besoins ne sont tout simplement pas comblés : comme pour les immeubles, il existe un « entretien différé » des ressources allouées à la recherche. D'autre part, il est difficile pour nous d'évaluer avec précision la part des frais indirects de la recherche qui est assumée par le budget de fonctionnement, en raison notamment de la difficulté d'assigner de manière claire une dépense à la recherche ou à l'enseignement. Un exemple : les acquisitions des bibliothèques soutiennent les activités de nos chercheurs, mais elles contribuent également à la formation de nos étudiants, en particulier aux cycles supérieurs.

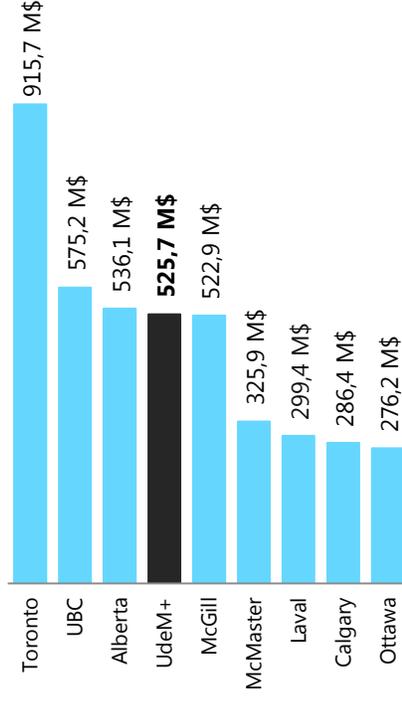
205 M\$

L'UdeM dispose d'un fonds de dotation de 205 M\$, qui correspond au total des dons capitalisables amassés depuis sa fondation grâce à la générosité de ses contributeurs.

Évolution des revenus de recherche



Revenus de recherche par université, Canada, 2010-2011



Source : Research Infosource 2012
UdeM+ : UdeM et ses écoles affiliées

37 M\$

C'est l'écart entre l'évaluation des besoins de l'UdeM et ce qu'elle perçoit des programmes gouvernementaux pour couvrir les frais occasionnés indirectement par la recherche.

100

L'UdeM cumule 100 chaires de recherche du Canada, ce qui en fait l'un des pôles de recherche les plus importants au pays.

Les orientations budgétaires

Le budget de fonctionnement 2013-2014 est élaboré sur la base de cinq grandes orientations qui dictent les choix et les décisions de nature budgétaire en fonction des priorités de l'Université et avec le souci d'optimiser l'allocation des ressources.

1,5 %

Depuis 2010-2011, les facultés et les services contribuent, à hauteur de 1,5 % de leurs budgets respectifs, à réduire le déficit de l'UdeM ou au remboursement de la dette.

Orientation 1

Viser l'atteinte et le maintien de l'équilibre budgétaire

Objectif

- Viser à ramener une situation d'équilibre sur le plan budgétaire en préservant autant que possible les missions d'enseignement et de recherche et, éventuellement, poursuivre le remboursement de la moitié du déficit accumulé.

Opérationnalisation

- Maintenir, en 2013-2014, la ponction de 1,5 % sur les budgets des unités afin de dégager une somme de 5,2 M\$ qui sera affectée en totalité à l'objectif d'atteinte de l'équilibre budgétaire et prévoir que cette ponction pourra être affectée, une fois l'équilibre atteint, au remboursement de la moitié du déficit accumulé;
- Contenir la croissance de la masse salariale globale de l'ensemble des personnels à un niveau qui assurera l'atteinte des objectifs financiers de l'Université et le bon fonctionnement des unités;
- Poursuivre le contrôle centralisé des remplacements et des embauches en lien avec les plans d'effectifs soumis par les unités;
- S'assurer que l'Université obtienne sa juste part des sommes qui seront allouées par le Gouvernement du Québec 1) à compter de 2014-2015 au fonds pour l'excellence et la performance universitaire dont un des volets est l'aide au remboursement du déficit cumulé des universités et 2) à titre de compensation pour l'annulation de la hausse des droits de scolarité, conformément à l'engagement de la campagne électorale de l'été 2012.

Orientation 2

Assurer l'arrimage entre planification et budgétisation

Objectif

- Poursuivre les travaux visant à doter l'administration centrale ainsi que celle des facultés et des services de règles budgétaires claires et prévisibles.

Opérationnalisation

- Continuer à analyser la situation budgétaire des facultés qui ont touché encore en 2012-2013 une aide ponctuelle pour contrer les effets d'une situation déficitaire afin de juger de la récurrence des besoins et, le cas échéant, de l'ajustement de l'enveloppe budgétaire;
- Optimiser l'allocation des revenus provenant de la compensation attendue du gouvernement du Québec à la suite de l'abolition de la hausse des droits de scolarité;
- Maintenir le financement dans l'année courante à 70 \$/crédit-étudiant pour les nouvelles inscriptions;
- Vérifier si la règle des dernières années, d'intégrer à l'enveloppe budgétaire à hauteur de 80 % de la valeur de financement la variation observée des effectifs étudiants durant l'année précédente, demeure la meilleure façon de s'assurer de l'atteinte de nos orientations stratégiques.

Orientation 3

Assurer un niveau approprié d'effectifs enseignant et de soutien

Objectif

- Assurer un niveau approprié d'effectifs en soutien à notre mission d'enseignement et de recherche dans un contexte de croissance de l'effectif étudiant.

Opérationnalisation

- Assurer le renouvellement du corps professoral en remplaçant chacun des postes libérés;
- Mettre à la disposition des unités les ressources administratives et de soutien nécessaires à leur fonctionnement conformément au plan de réduction des effectifs soumis au MELS dans le cadre de la Loi 100.

Orientation 4

Dégager les sommes nécessaires pour assurer la mise en œuvre des initiatives stratégiques institutionnelles

Objectif

- Soutenir des initiatives stratégiques, en cours ou nouvelles, en consolidant une enveloppe budgétaire.

Opérationnalisation

- Maintenir une contribution des unités à la constitution d'une réserve centralisée soutenant certaines de leurs initiatives prioritaires mises en œuvre en cours d'année;
- Favoriser la réussite et la diplomation des étudiants à tous les cycles, en mettant l'accent sur des outils de soutien qui permettront notamment de réduire la durée des études et d'améliorer l'encadrement des étudiants;
- Soutenir les initiatives et les activités de recherche structurantes de manière à assurer la place centrale de la recherche, de la création et de l'innovation;
- Soutenir l'internationalisation des programmes d'études et les mesures de soutien à la mobilité étudiante;
- Soutenir le développement des outils en ligne aux fins de l'enseignement, tout en assurant un niveau de ressources suffisant à leur bon fonctionnement;
- Assurer le développement de l'interdisciplinarité, en encourageant les collaborations interfacultaires et intercentres en vue d'un renouvellement de notre offre de programmes et d'un renforcement des activités de recherche;
- Appuyer le développement des activités en matière de formation continue tout en s'assurant que les revenus qui en sont tirés soutiennent la qualité de l'enseignement et de la recherche;

- Appuyer les projets dans le domaine du développement durable;
- Déployer un environnement de travail favorable à l'épanouissement professionnel et au mieux-être des membres du corps enseignant et du personnel administratif et de soutien;
- Assurer la poursuite de la grande campagne;
- Appuyer la mise en place de l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM);
- Soutenir les projets du plan de développement des TI.

Orientation 5

Poursuivre l'ajustement de la base budgétaire des services et soutenir les unités académiques et de service dans le déploiement d'outils technologiques administratifs

Objectif

- S'assurer que les services de soutien à l'enseignement et à la recherche disposent des ressources optimales leur permettant d'assumer pleinement leur mission et apporter un soutien ponctuel aux unités qui sont particulièrement sollicitées par la mise en œuvre des nouveaux outils technologiques administratifs.
- ##### Opérationnalisation
- Analyser la situation des unités de services afin de déterminer les besoins à prioriser dans le cadre de cette opération;
 - Soutenir les unités touchées au premier chef par l'implantation des outils technologiques administratifs afin de leur donner les ressources nécessaires au soutien qu'elles doivent apporter à l'ensemble de la communauté.

4,4 M\$

C'est la somme que l'UdeM affectera à des dossiers qu'elle estime prioritaires ou stratégiques en 2013-2014.

Le cadre financier : défis et enjeux

À l'instar des autres universités québécoises, l'Université de Montréal est une université publique assujettie aux règles budgétaires établies par le gouvernement du Québec pour tous les établissements d'enseignement supérieur québécois.

Le gouvernement lui verse une subvention de fonctionnement et détermine les droits de scolarité : ces deux sources de revenus comptent, à elles seules, pour plus de 90 % du financement des activités liées au fonctionnement de l'Université. Les autres revenus englobent des revenus de sources très variées (cliniques, frais de gestion, etc.), ainsi que les revenus générés par les activités autofinancées des Services aux étudiants, du Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM) et des Services auxiliaires.

Au chapitre des charges, le versement des salaires constitue le principal poste de dépenses, ce qui ne saurait surprendre dans un établissement où les ressources sont d'abord et avant tout humaines. La masse salariale représente 77 % de l'ensemble des dépenses du fonds de fonctionnement. L'UdeM se démarquant par le volume de ses activités de recherche, la place des professeurs et des chercheurs réguliers y est plus importante qu'ailleurs. L'UdeM dépense proportionnellement davantage en salaires pour ses professeurs réguliers que la moyenne des établissements québécois. 14 % des employés de l'UdeM ne sont pas rémunérés sur fonds courants mais sur fonds de recherche, ce qui n'a aucune incidence sur le budget de fonctionnement.

Plusieurs facteurs influent sur le jeu des revenus et des dépenses de l'Université. Certains de ces facteurs ont un effet direct sur le fonds de fonctionnement, tandis que d'autres agissent indirectement par les effets qu'ils ont sur les autres fonds de l'Université. Les plus importants sont :

- l'évolution des effectifs étudiants, qui a un impact direct sur les revenus et sur les dépenses du fonds de fonctionnement

puisque le financement gouvernemental est fonction du nombre d'inscrits;

- la croissance des activités de recherche, qui est financée par le fonds avec restrictions mais qui a une incidence sur le fonds de fonctionnement par les frais indirects qu'elle occasionne (fonctionnement des laboratoires, soutien à la recherche, etc.);
- la croissance des salaires et des avantages sociaux versés au personnel régulier, qui a principalement un impact sur le fonds de fonctionnement;
- l'entretien des infrastructures et le paiement des intérêts sur certaines dépenses d'immobilisation, qui dépendent tous les deux du fonds de fonctionnement;

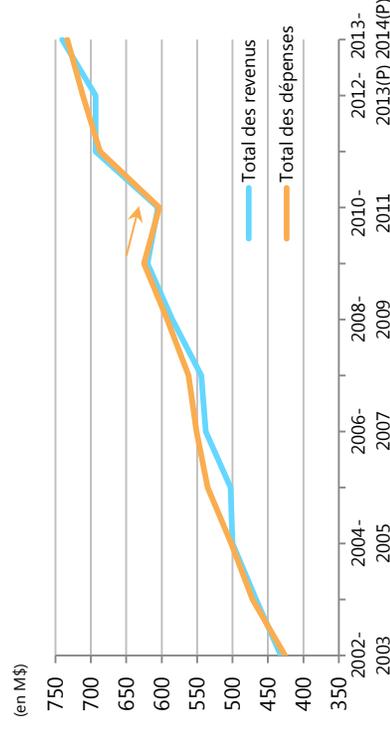
77 %

La masse salariale compte pour plus des trois quarts de l'ensemble des dépenses de l'UdeM.

90 %

Le financement universitaire est déterminé à 90 % par l'État.

Évolution des dépenses et des revenus



➔ Note : La diminution des dépenses et des revenus en 2010-2011 est attribuable au changement de l'année financière, qui ne compte que 11 mois.

5 700 \$

L'UdeM estime qu'elle dispose chaque année de 5 700 \$ de moins par étudiant que les grandes universités de recherche du reste du Canada.

La dette : un frein au développement de l'UdeM

Au 30 avril 2012, le déficit accumulé du fonds de fonctionnement de l'UdeM se chiffrait à 144,3 M\$, contre 154,7 M\$ l'année précédente. Comme elle l'avait annoncé, l'Université a officiellement commencé à rembourser sa dette en 2011-2012. Et elle s'était engagée à rembourser 5,1 M\$ dans son budget 2012-2013. Mais les compressions gouvernementales introduites en cours d'année auront plutôt porté sa dette à 162,5 M\$, en hausse de 18,2 M\$. Il faudra attendre la production des états financiers à l'automne 2013 pour avoir l'heure juste sur le nouveau solde du fonds de fonctionnement.

En dépit d'un sous-financement reconnu, l'UdeM est parvenue à réduire progressivement depuis sept ans l'écart entre ses revenus et ses dépenses et à renouer, en 2010-2011, avec l'équilibre budgétaire. Ce redressement budgétaire s'est fait au prix de compressions qui totalisent, depuis 2004-2005, plus de 50 M\$ récurrents (voir la section Compressions, p. 25).

Depuis 2010-2011, l'UdeM prélève uniformément une ponction de 1,5 % sur les budgets de fonctionnement des facultés et des services afin de réduire son déficit. À compter de 2012-2013, cette ponction devait être affectée en totalité au remboursement de la dette. La décision de Québec de réduire les subventions aux universités de 250 M\$ sur deux ans est venue enrayer le redressement amorcé de nos finances.

Notre déficit accumulé représente 31 % de la subvention que nous versera le Ministère en 2013-2014. À titre comparatif, on estime que le ratio déficit accumulé/subvention de fonctionnement de l'ensemble du réseau universitaire québécois devrait être de l'ordre de 20 %, un ratio que contribuent à réduire les universités qui n'ont pas de faculté de médecine ou qui ne sont pas aussi engagées dans la recherche que l'Université de Montréal. Au déficit accumulé s'ajoutent pour l'UdeM le financement temporaire des mouvements de trésorerie et le financement à plus long terme de certaines acquisitions d'immobilisations, pour une dette totale de 372 M\$.

La hausse sur l'année précédente s'explique en bonne partie par l'amortissement des investissements capitalisés dans les projets technologiques, comme le progiciel de gestion intégré Synchro.

À lui seul, le service de la dette représente environ 1,3 % du budget total de l'établissement. Une augmentation d'un seul point de pourcentage du taux d'intérêt sur les emprunts à court terme entraînerait une facture additionnelle de l'ordre de 2,0 M\$.

Depuis 2009, l'Université applique les « principes comptables généralement reconnus » (PCGR) dans la préparation de ses états financiers. L'application de ces principes n'a pas d'incidence directe sur l'exercice budgétaire. C'est pourquoi, dans le présent budget, le déficit accumulé du fonds de fonctionnement est chiffré à 144,3 M\$, même si, en vertu des PCGR, ce déficit s'élève à 357,4 M\$. La différence (213 M\$) correspond à la valeur actuelle des engagements de dépenses liés aux vacances et avantages sociaux futurs, dont le calcul n'entre pas dans la préparation ni du budget, ni de la subvention de fonctionnement versée par le ministère de l'Enseignement supérieur.

Solde du fonds de fonctionnement

	au 30 avril 2011	au 30 avril 2012	Δ
Déficit de fonctionnement	154,7 M\$	144,3 M\$	- 10,4 M\$
Vacances et avantages sociaux	212,9 M\$	213,1 M\$	+ 0,2 M\$
Déficit PCGR	367,6 M\$	357,4 M\$	- 10,2 M\$

Le sous-financement : une réalité

La question du financement demeure déterminante pour l'Université de Montréal. Selon les dernières évaluations réalisées par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), l'écart de financement entre le réseau universitaire québécois et les établissements du reste du Canada se chiffrait en 2007-2008 à 620 M\$. Avec les nouvelles compressions exigées par le gouvernement en décembre 2012, on peut raisonnablement estimer le déficit de ressources financières de nos universités à près de 750 M\$ par année.

L'UdeM estime de son côté qu'elle dispose de 5 700 \$ de moins par étudiant que ses comparables ailleurs au pays, soit les grandes universités de recherche du Canada. L'équivalent de 190 M\$, ou près de 30 % de notre budget. Mais le plus inquiétant, c'est que cet écart, qui était de 4 000 \$ par étudiant un an plus tôt, a fait un bond important de 1 700 \$ en l'espace d'un an.

L'Université de Montréal n'est pas la seule à souffrir de sous-financement. Il en va de même pour la plupart des universités québécoises. Mais l'UdeM est plus durement frappée en raison de la nature de ses activités. Le volume de ses activités de recherche, l'éventail de ses programmes de formation professionnelle et le poids quantitatif de la formation aux cycles supérieurs (25 % de ses étudiants) s'accompagnent de dépenses et de contraintes financières qui singularisent l'UdeM.

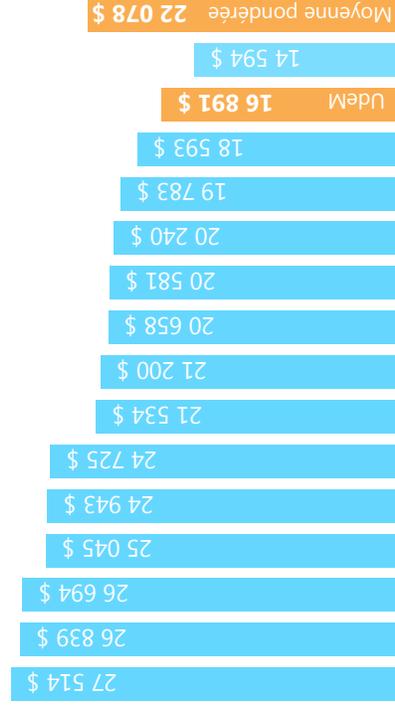
Dans le budget qu'il a présenté à l'automne 2012, le gouvernement du Québec s'est engagé à rehausser le financement universitaire à compter de 2014-2015, une fois atteint le déficit zéro. Il s'est également engagé à compenser les universités pour l'annulation de la hausse prévue des droits de scolarité, de 254 \$. Cette dernière mesure viendra combler en partie l'écart de financement qui sépare le réseau québécois des autres provinces.

Mais ce réinvestissement sera conditionné par la conjoncture économique et par les conclusions des chantiers mis en branle par le ministère de l'Enseignement supérieur. C'est dire que l'avenir financier des universités québécoises reste incertain (voir section Un budget sous le signe de l'incertitude, p.9).

- le rendement des placements du fonds de dotation, qui détermine les sommes qui seront versées au fonds de fonctionnement pour financer les activités de développement philanthropique;
- le déficit de capitalisation du Régime de retraite et la pyramide d'âge des employés, qui tous deux influent sur la cotisation de l'Université.

L'ensemble de ces facteurs est pris en compte dans les scénarios de croissance des revenus et des dépenses qui servent à élaborer le budget.

Revenu moyen par étudiant, universités de recherche du Canada, 2010-2011



Source : BRI

1,3 %

Le service de la dette se chiffre à 9,6 M\$ et représente 1,3 % du budget total de l'UdeM.

40 %

À l'UdeM, les dépenses liées à la recherche représentent 40 % du budget global d'enseignement et de recherche, contre environ 10 % dans la plupart des autres universités du Québec.

La recherche : des frais indirects qui ont des effets directs

L'Université de Montréal forme avec ses écoles affiliées, HEC Montréal et Polytechnique Montréal, l'un des plus importants pôles de recherche du Canada. Depuis six ans, elle se classe au premier rang des universités du Québec pour le volume de ses activités scientifiques et parmi les cinq meilleures universités canadiennes à ce chapitre.

60 M\$

L'UdeM touche des gouvernements 23 M\$ pour couvrir les frais occasionnés indirectement par ses activités de recherche, alors qu'elle évalue plutôt ses besoins à 60 M\$.

Les activités de recherche représentent 40 % du budget total de l'UdeM (fonds de fonctionnement et fonds de recherche), contre 10 % dans la plupart des autres universités québécoises. Les activités de recherche sont financées en grande partie par le fonds avec restrictions et par le fonds de dotation en ce qui concerne les chaires philanthropiques : ces deux fonds financent les travaux de recherche, l'embauche du personnel de laboratoire et l'aménagement des laboratoires et d'autres infrastructures scientifiques.

Mais dès qu'il s'agit de faire fonctionner ces installations et de les entretenir, les coûts sont à la charge de l'Université et ont, par conséquent, une incidence sur le fonds de fonctionnement. Ces frais indirects, occasionnés notamment par le renouvellement des équipements, les services de soutien à la recherche, le fonctionnement des espaces dédiés, les services centraux (administration, bibliothèque, informatique, télécommunications, services juridiques, gestion des ressources humaines, finances) et le respect des normes éthiques et des règlements en matière de recherche, peuvent atteindre jusqu'à 50 % du total des subventions et des contrats de recherche.

Or, on estime que pour l'UdeM, ces frais sont couverts à moins de 20 % par les programmes gouvernementaux. L'UdeM touchera en 2013-2014 des gouvernements du Québec et du Canada 29,9 M\$ au titre des frais indirects de la recherche, dont 6,9 M\$ sont transférés aux hôpitaux affiliés. Au net, ce sont donc 23 M\$ qui servent à couvrir les coûts indirectement liés aux activités de recherche sur notre campus, alors que nos besoins se situent autour de 60 M\$.

C'est le grand paradoxe du financement de la recherche. Plus une université fait de la recherche, plus elle s'endette. Et c'est pourquoi notre université, celle qui fait le plus de recherche au Québec, est aussi la plus endettée. À terme, les coûts institutionnels de la

recherche se posent comme un frein au développement de l'Université. Des représentations soutenues sont faites auprès des autorités gouvernementales pour remédier à ce problème, qui représente un réel enjeu pour notre établissement.

Renouvellement du corps professoral et du personnel administratif et de soutien

L'Université de Montréal compte parmi les 10 premiers employeurs en importance de la grande région métropolitaine et est le plus important dans le secteur de l'enseignement supérieur au Québec. Face à une hausse constante des inscriptions à ses programmes, l'UdeM doit tendre au maintien d'un niveau approprié de ressources professorales et de soutien afin de remplir sa mission d'enseignement et de recherche.

En 10 ans, l'effectif enseignant a augmenté de façon continue. En raison de contraintes budgétaires, l'Université a eu davantage recours à l'embauche de personnel enseignant non régulier (chargés de cours) afin d'assurer la prestation d'enseignement sans alourdir la taille des groupes.

En ce qui concerne le personnel administratif et de soutien, l'UdeM tend à stabiliser ses effectifs. Dans ses orientations stratégiques, elle vise le maintien d'un rapport de 63 étudiants par membre du personnel administratif d'ici 2015.

Les principes d'allocation budgétaire

Le budget de l'UdeM obéit à des principes généraux d'allocation qui diffèrent sensiblement selon qu'il s'agit d'une faculté ou d'un service.

Les services

Les enveloppes allouées aux services sont déterminées de manière conventionnelle sur une base historique, c'est-à-dire à partir de l'enveloppe de l'année précédente à laquelle s'ajoutent tous les ajustements récurrents faits en cours d'année et une indexation fixée en fonction des hausses salariales accordées aux différents groupes d'employés. La progression dans les échelles salariales – nette des économies liées au remplacement du personnel sortant – demeure à la charge de l'unité. Certaines unités peuvent également recevoir un financement *ad hoc* selon les priorités du moment : la direction de l'Université dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour

certaines priorités institutionnelles, qu'elle finance grâce à un fonds spécial constitué à même un prélèvement de 1,0 % des enveloppes des unités.

L'an dernier, l'UdeM avait introduit une nouvelle règle visant à ajuster la base budgétaire de la Direction des immeubles et de la Direction de la prévention et de la sécurité afin de couvrir en partie les hausses de leurs dépenses autres que salariales. Bien que l'intention était d'étendre éventuellement cette mesure à l'ensemble des unités, le contexte budgétaire rend cette intention nulle et non avenue. Aussi, seules la Direction des immeubles et la Direction de la prévention et de la sûreté verront cette année leur base budgétaire ajustée, respectivement de 83 497 \$ et de 12 606 \$.

50 %

C'est la part du financement au titre de l'enseignement qui est retournée aux facultés en fonction de la variation des effectifs étudiants.

Les principes comptables généralement reconnus

Comme les autres universités québécoises, l'Université applique intégralement depuis 2009-2010 les « principes comptables généralement reconnus » (PCGR) dans la préparation de ses états financiers. Ces principes étaient appliqués par le passé, mais le Ministère demandait aux établissements d'exclure de leur comptabilité certaines charges, dont les vacances à payer et les avantages sociaux futurs comme le régime de retraite. Ces charges, qui sont des engagements financiers plutôt que des dépenses réelles, sont maintenant comptabilisées au fonds de fonctionnement général. L'application des PCGR aux états financiers n'a en outre aucune incidence directe sur l'exercice budgétaire. C'est pourquoi, dans le présent budget, le déficit accumulé du fonds de fonctionnement est chiffré à 144,3 M\$, même si, en vertu des PCGR, ce déficit s'élève à 357,4 M\$: la différence (213 M\$) correspond à la valeur actuelle des dépenses liées aux vacances et avantages sociaux futurs, dont le calcul n'entre pas dans la préparation ni du budget, ni des subventions de fonctionnement reçues du Ministère.

Les facultés

Les enveloppes allouées aux facultés obéissent aux mêmes principes, mais depuis 2007-2008, elles sont fixées selon une approche hybride qui non seulement marie, comme pour les services, base historique et priorités institutionnelles, mais tient compte également des revenus générés par les inscriptions. Le financement en fonction de l'effectif étudiant est une tendance lourde dans le milieu universitaire nord-américain, où l'on délaisse de plus en plus l'approche dite historique au profit d'une approche basée sur les inscriptions.

En vertu du modèle d'allocation, l'enveloppe d'une faculté varie ainsi en fonction de l'effectif étudiant. Comme la base historique inclut les étudiants qui étaient déjà inscrits, seule la variation des effectifs est financée. Jusqu'à présent, le coût marginal de toute variation à la hausse des inscriptions était financé à 80 % : pour chaque nouvel étudiant, une faculté obtenait ainsi 80 % des revenus générés (droits de scolarité et subvention). Les 20 % restants servaient à couvrir les dépenses mutualisées (allocations professorales, augmentation salariale, fonds de démarrage, etc.).

Cette règle de financement change pour cette année : les facultés seront financées à hauteur de 50 % des revenus supplémentaires obtenus, avec pour année de référence 2011-2012 (sauf pour les plans académiques en cours, qui seront toujours financés à hauteur de 80 %). S'il advenait, pour une faculté, que le nombre d'étudiants baisse, le définitivement, lui, correspondra à 80 % des revenus. La valeur des droits de scolarité considérée pour cet ajustement est maintenue au niveau de 2012-2013. L'enveloppe d'une faculté ne peut jamais être inférieure à 90 % des revenus d'enseignement totaux qu'elle génère : lorsque ce n'est pas le cas, le budget prévoit un ajout récurrent.

Pour l'ensemble des facultés, cette nouvelle mesure représentera dans le présent exercice budgétaire un manque à gagner de 1,9 M\$, qui servira à combler en partie les compressions gouvernementales.

Le calcul de l'enveloppe facultaire se fait en fonction de l'effectif étudiant enregistré l'année précédente : par exemple, 3,2 M\$ seront ajoutés aux budgets des facultés en 2013-2014, sur la base de la hausse de 700 étudiants enregistrée un an plus tôt et de la valeur des droits de scolarité en 2012-2013. Il existe également un mécanisme pour couvrir en cours d'année les coûts additionnels

qui peuvent être engendrés par des hausses importantes d'inscriptions. Toute hausse de l'effectif étudiant dans l'année est ainsi financée à hauteur de 70 \$/crédit-étudiant. Un premier ajustement est apporté aux réalisations estimées de l'automne et un dernier à celles de l'hiver.

Le présent budget prévoit également un rehaussement du financement de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) afin de soutenir certains de ses projets de développement. Les variations d'inscriptions seront financées à hauteur de 120 \$/crédit plutôt que 80 \$/crédit, ce qui permettra d'élargir la base budgétaire de cette faculté. À quoi s'ajoute l'ajout d'une somme récurrente de 100 000 \$ pour soutenir le démarrage de nouveaux programmes.

Pour les services comme pour les facultés, une ponction est prélevée sur les enveloppes budgétaires. Depuis 2010-2011, facultés et services sont mis à contribution pour financer les priorités institutionnelles et pour réduire le déficit courant. Les facultés ont également accepté de constituer une enveloppe mutualisée qui permet d'établir une péréquation interfacultaire.

Ponction prélevée sur les enveloppes budgétaires

1 %	Fonds des priorités institutionnelles	Facultés et services
1,5 %	Péréquation interfacultaire	Facultés
1,5 %	Réduction du déficit et remboursement de la dette	Facultés et services

Péréquation interfacultaire

Depuis son implantation en 2007, le nouveau modèle d'allocation des crédits a été simplifié pour mieux tenir compte de la réalité budgétaire des facultés. Pour diverses raisons, il peut arriver que certaines facultés ne parviennent pas à équilibrer leur budget. Il entre dans le mandat d'un établissement public comme l'Université de Montréal d'assurer la diversité de son offre de programmes, en soutenant au besoin des unités qui éprouvent des difficultés financières ponctuelles. Les enveloppes budgétaires des dernières

4 %

C'est la ponction appliquée aux budgets des facultés pour financer diverses initiatives gérées centralement et pour rembourser la dette.

16

Le budget d'enseignement est réparti entre nos 16 unités qui ont un statut facultaire.

années incorporaient d'ailleurs, pour certaines facultés, des ajustements *ad hoc* pour équilibrer dépenses et revenus escomptés.

Le budget 2011-2012 introduisait une nouveauté dans les principes d'allocation des ressources financières aux facultés. En plus de soutenir les facultés qui connaissent des difficultés financières conjoncturelles, l'Université renouait formellement avec le principe d'une péréquation interfacultaire en repondérant le financement obtenu pour certaines disciplines.

Depuis 2007-2008, l'UdeM tendait à appliquer intégralement, sans modulation interne, la nouvelle grille de financement du Ministère. Or, nous avons constaté que cette approche introduisait des biais qui avaient pour effet de désavantager certains champs disciplinaires. Pour corriger la situation, nous avons décidé de revoir les facteurs de pondération appliqués à certaines disciplines par le MESRST selon une grille maison qui formalise le principe de péréquation interfacultaire.

Cette façon de faire est pérenne et ne fera l'objet d'aucune modification particulière. Outre cette correction systémique, une faculté bénéficiera l'an prochain d'une aide ponctuelle *ad hoc* pour lui permettre de couvrir ses dépenses : la Faculté de théologie et de sciences des religions.

Quant à la Faculté de musique, les efforts déployés par l'ensemble du personnel au cours des dernières années et les analyses démontrant que la situation financière difficile de cette unité est particulièrement attribuable à une inadéquation entre la subvention gouvernementale et la structure de coûts de l'enseignement dispensé, il a été décidé de formaliser la péréquation *ad hoc* versée à cette unité depuis plusieurs années, en ajoutant 500 000 \$ récurrents à sa base budgétaire.

Souignons également que, depuis 2008-2009, le budget prévoit un mécanisme de compensation financière pour la mobilité étudiante interfacultaire. Les facultés qui sont des exportatrices nettes de crédits-étudiants vers d'autres facultés obtiennent une compensation budgétaire.

Les dépenses gérées centralement

Certains postes de dépenses sont gérés centralement. Pour l'année 2013-2014, des réserves seront constituées pour les postes budgétaires suivants :

- Avantages sociaux;
- Conventions collectives (ex. : ententes salariales en cours de négociation, allocations professorales, fonds de démarrage);
- Projets particuliers;
- Priorités institutionnelles.

Budget du Campus de l'UdeM à Laval

Depuis l'ouverture de son campus à Laval, à l'automne 2011, l'UdeM traitait à part les dépenses et les revenus de cette nouvelle antenne. Dorénavant, le budget du campus de Laval est intégré entièrement au budget de fonctionnement général de l'UdeM.

Depuis trois ans, l'UdeM offre à Laval des formations complètes de baccalauréat dans plusieurs domaines, dont l'éducation préscolaire et primaire, la psychologie, le service social et les sciences infirmières. Les étudiants qui s'inscrivent à l'un ou l'autre de ces programmes peuvent poursuivre un cursus complet d'études de 1^{er} cycle, une première pour nos campus en périphérie de Montréal.

Dès la première année, le Campus de l'UdeM à Laval a accueilli 1 143 étudiants, dont 550 nouveaux, et 400 autres nouveaux l'année suivante – des chiffres qui correspondent à nos prévisions. Pour la troisième cohorte, le présent budget prévoit une nouvelle hausse de 357 inscriptions.

Le budget du nouveau campus se chiffre à environ 10 M\$. Sur le strict plan du fonctionnement, il s'autofinancera à terme grâce aux crédits-étudiants qu'il générera. Son impact sera donc nul sur le budget de fonctionnement de l'Université. Lorsque le projet aura atteint sa vitesse de croisière, soit d'ici 2016, on estime que son budget de fonctionnement sera de l'ordre de 17,5 M\$ par année.

65 %

À l'UdeM, près de 65 % des cours sont donnés par des professeurs réguliers, alors que dans plusieurs autres établissements, cette proportion se situe plutôt autour de 50 %.

La grille de financement du MESRST et l'UdeM : un exemple

Selon la grille de pondération du MESRST, la médecine dentaire a un poids de 7,96 au 1^{er} cycle, et les lettres, un poids de 1,00, ce qui signifie que le coût de formation d'un étudiant de 1^{er} cycle en médecine dentaire est 7,96 fois supérieur à celui d'un étudiant en lettres. Cette pondération est établie par le Ministère en fonction du coût moyen de formation observable il y a 10 ans à l'échelle du réseau universitaire québécois et ne tient donc pas compte des particularités des établissements.

Dans une université où la recherche occupe une place importante, la formation est assurée en grande partie par des professeurs de carrière : à l'UdeM, près de 65 % des cours sont donnés par des professeurs réguliers, alors que dans plusieurs autres établissements, cette proportion se situe plutôt autour de 50 %. Comme l'échelle salariale de nos professeurs est la même pour toutes les disciplines d'enseignement, l'écart de pondération entre la médecine dentaire et les lettres est forcément moindre à l'UdeM que celui observé dans l'ensemble du réseau. Alliée aux particularités de l'UdeM (université de recherche, proportion plus élevée de professeurs de carrière par rapport aux chargés de cours, etc.), l'application intégrale de la grille introduit des biais dans le financement de certaines disciplines.

C'est pourquoi l'UdeM a décidé dans le budget 2011-2012 de modifier les facteurs de pondération de trois secteurs disciplinaires qu'elle estimait désavantagés par la grille ministérielle. Les secteurs des lettres, de l'administration et des sciences humaines et sociales du 1^{er} cycle, dont les valeurs de pondération dans la grille ministérielle s'élevaient respectivement à 1,00, 1,07 et 1,07, ont ainsi tous été portés à 1,27, augmentant d'autant les crédits qui leur sont alloués.

Pour le budget 2013-2014, l'UdeM maintient la repondération introduite l'an dernier dans certains secteurs de 2^e cycle dont la pondération ministérielle ne correspond pas à la réalité budgétaire. Les facultés des arts et sciences, de médecine, de musique, de pharmacie, de sciences de l'éducation et de sciences infirmières bénéficient de ces mesures à des degrés variables.

Nombre d'étudiants	Nombre d'étudiants équivalent temps complet	Nombre d'étudiants pondérés	Étalon de financement	Subvention normée à l'enseignement
C'est le nombre d'étudiants qui sont inscrits à l'UdeM, qu'ils soient à temps partiel ou à temps plein.	On convertit le nombre d'étudiants en équivalent temps complet. Une inscription à temps complet correspondant à 30 crédits, on divise le nombre total de crédits-étudiants par 30.	Le Ministère classe les étudiants selon une grille de pondération établie en fonction du coût des programmes. Un étudiant de 1 ^{er} cycle en lettres est affecté d'une cote de 1, tandis qu'un étudiant de 3 ^e cycle en médecine est pondéré à 10,69. La grille compte en tout 23 familles disciplinaires.	Le Ministère fixe chaque année dans ses règles budgétaires un étalon de financement, établi en fonction des crédits dont il dispose. Le calcul de la subvention d'enseignement correspond au produit de cet étalon et du nombre d'étudiants pondérés.	Le volet Enseignement compte à lui seul pour près de 70 % de la subvention de fonctionnement. Les 30 % restants comprennent des enveloppes pour le soutien à l'enseignement et les terrains et bâtiments, une subvention de mission, des revenus sujets à récupérations, des comptes à recevoir les hausses d'inscriptions des deux dernières années, ainsi que des ajustements particuliers.

Le calcul de la subvention normée, volet enseignement

Le budget de fonctionnement 2013-2014

Après avoir renoué avec l'équilibre budgétaire en 2010-2011 et commencé à rembourser sa dette l'année suivante, l'UdeM devra composer, en 2013-2014, avec les compressions annoncées par le gouvernement et une hausse des coûts de système.

Le budget qu'elle présente est certes équilibré, mais cet équilibre a un prix : une augmentation non prévue de la dette de 18,2 M\$ en 2012-2013 et des compressions et des mesures d'effort budgétaire qui totaliseront 15,7 M\$ en 2013-2014.

Revenus et dépenses augmenteront l'an prochain, mais dans une proportion moindre que prévu. L'Université échappera à un gel de l'embauche et à la fermeture de certains services. Mais sa marge de manœuvre est pour ainsi dire nulle. Plusieurs des priorités institutionnelles qu'elle s'est données il y a un an dans ses *Orientations stratégiques 2011-2015* sont mises en veilleuse.

Le budget de fonctionnement de l'UdeM 2013-2014 totalisera des revenus de 740,4 M\$ et des dépenses de 733,4 M\$. L'excédent, de 7,05 M\$, sera entièrement affecté au remboursement de la dette de fonctionnement, qui s'élevait en avril 2013 à 162,5 M\$. Cette dette s'est brusquement accrue au cours de l'exercice budgétaire précédent, en raison des compressions exigées en cours d'année par le gouvernement du Québec.

Compressions : sept années de vaches maigres

En décembre 2012, Québec annonçait des compressions de 250 M\$ aux universités sur deux ans, soit 125 M\$ durant l'année courante et 125 M\$ en 2013-2014. La mesure était assortie d'un plan de réinvestissement qui, à terme, en 2018-2019, devrait se solder par le versement d'une subvention équivalente à celle annoncée par le gouvernement précédent. Mais avant 2014-2015, l'an 1 du réinvestissement, les universités québécoises devront passer par une cure minceur.

À la demande des recteurs, le gouvernement du Québec a accepté d'étaler les cibles budgétaires et d'assouplir les règles entourant le versement de la subvention conditionnelle à l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Les compressions exigées sont maintenues, mais les universités seront autorisées à faire un déficit, qu'elles devront s'engager à résorber selon le cadre défini par Québec.

Chaque université aura ainsi la flexibilité de déterminer elle-même, pour une année donnée, la portion de l'effort qu'elle souhaite porter sur son déficit. Québec fixe seulement deux conditions :

1. Au 30 avril 2014, l'Université doit avoir résorbé au moins 50 % de la réduction qui lui est demandée pour l'année budgétaire 2012-2013.
2. Au 30 avril 2019, l'Université doit avoir résorbé la totalité de la réduction qui lui est demandée pour les années budgétaires 2012-2013 et 2013-2014.

De plus, pour l'exercice budgétaire 2013-2014, une fois déduite la portion de la compression qui sera reportée sur la dette, l'Université de Montréal doit présenter un budget équilibré, conformément à ses engagements auprès du gouvernement.

Une compression de 44,6 M\$ pour l'UdeM

Pour l'Université de Montréal, l'effort demandé représente une compression totale de 44,6 M\$, soit 22,3 M\$ en 2012-2013 et 22,3 M\$ en 2013-2014. En vertu des règles définies par Québec, l'UdeM pourra reporter sur sa dette 50 % de la première de ces compressions, en autant qu'elle se rembourse elle-même d'ici 2019. Quant à la seconde, c'est le gouvernement lui-même qui l'étalera, en réduisant la subvention ministérielle pendant cinq ans, à raison de 20 % du montant chaque année.

740,4 M\$

Le budget de fonctionnement 2013-2014 totalisera des revenus de 740,4 M\$ pour des dépenses de 733,4 M\$.

44,6 M\$

C'est la quote-part de l'UdeM dans les compressions de 250 M\$ exigées du réseau universitaire par le gouvernement.

15,7 M\$

Pour atteindre l'équilibre, l'UdeM devra prendre diverses mesures qui représentent un effort budgétaire de 15,7 M\$.

58,4 M\$

Les compressions budgétaires réalisées par l'UdeM depuis 2004 totalisent 58,4 M\$.

10 %

On estime à 10 % la réduction du budget d'acquisition des bibliothèques depuis 2011.

Historique des compressions

Depuis 2004-2005, les dépenses de l'UdeM ont bien entendu crû de façon continue, notamment en raison d'une hausse marquée des inscriptions. Mais cette hausse ne s'est pas toujours traduite par une hausse équivalente des dépenses des unités, car une part non négligeable a été allouée à l'atteinte de l'équilibre budgétaire ou au remboursement de la dette. On estime à 58,4 M\$ le total de ces compressions récurrentes depuis 2004-2005, soit environ 8 % de l'ensemble de son budget. La réduction des dépenses a même été formalisée dans le cadre budgétaire.

Depuis 2010-2011, en effet, l'Université prélève uniformément une ponction de 1,5 % sur les budgets de fonctionnement des facultés et des services afin de réduire son déficit ou sa dette. De plus, pendant plusieurs mois de l'année 2009-2010, l'Université a appliqué un moratoire sur le renouvellement de tous les postes.

Ces compressions ont eu pour première conséquence de réduire les services offerts aux étudiants à tous les niveaux. Même si le nombre de professeurs a augmenté de plus de 75 depuis 2010, le nombre d'étudiants par professeur a continué d'augmenter de manière continue. On observe la même dégradation du taux d'encadrement étudiant chez le personnel administratif et de soutien, de même que chez les cadres.

De plus, l'Université a vu sa marge de manœuvre considérablement réduite pour mettre en œuvre les priorités institutionnelles qu'elle s'est données dans ses *Orientations stratégiques 2011-2015*. Des 12 grandes priorités qui figuraient dans le budget précédent, la moitié ont été mises en veilleuse.

Le rehaussement du budget d'acquisitions des bibliothèques, notamment, ne s'est pas fait : depuis 2011-2012, on estime à 10 % la réduction de l'enveloppe récurrente allouée à l'achat de livres et l'abonnement aux revues scientifiques à l'UdeM. De même, les mesures additionnelles d'aide à la réussite et à la diplomation, qui visaient à mieux soutenir nos étudiants dans leur cheminement, ont été suspendues. Et toutes les nouvelles initiatives touchant l'éducation aux adultes, la formation continue et les cours en ligne, si elles ne sont pas reportées, se trouvent du moins considérablement ralenties.

Compressions appliquées aux unités depuis 2004-2005

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2012-2013	2013-2014*	Total
4,4 M\$	3,5 M\$	15,4 M\$	3,6 M\$	6,1 M\$	7,2 M\$	5,1 M\$	7,5 M\$	5,6 M\$	58,4 M\$	

* Une partie des compressions de 2013-2014 est non récurrente.

Compressions gouvernementales : règles

Année budgétaire	Compressions	Étalement
2012-2013	22,3 M\$	50 % (11,15 M\$) d'ici le 30 avril 2014
		50 % (11,15 M\$) d'ici le 30 avril 2019
2013-2014	22,3 M\$	100 % d'ici le 30 avril 2019

En d'autres termes, l'UdeM aura touché 22,3 M\$ de moins sur deux ans, dont la moitié (11,15 M\$) est reportée sur sa dette. Et ses revenus de source gouvernementale diminueront à nouveau de 33,45 M\$ pour les cinq années subséquentes, à hauteur de 6,69 M\$ par année, soit : 2,23 M\$ en remboursement des 11,15 M\$ reportés sur la dette en 2012-2013 et 4,46 M\$ en réduction annuelle de la subvention gouvernementale pour un total de 22,3 M\$.

Compressions gouvernementales : étalement réel

			Total
2012-2013	11,15 M\$		11,15 M\$
2013-2014			
2014-2015		2,23 M\$	4,46 M\$
2015-2016		2,23 M\$	4,46 M\$
2016-2017		2,23 M\$	4,46 M\$
2017-2018		2,23 M\$	4,46 M\$
2018-2019		2,23 M\$	4,46 M\$
Total	11,15 M\$	11,15 M\$	44,6 M\$

15,7 M\$: l'effort budgétaire de l'UdeM en 2013-2014

Pour l'année 2012-2013, l'Université prévoit enregistrer un déficit de 18,2 M\$. Comme le gouvernement nous autorise à faire un déficit maximal de 11,15 M\$ réparti sur les années 2012-2013 et 2013-2014, nous aurons donc à rembourser 7,05 M\$ du déficit enregistré l'an dernier afin de satisfaire aux exigences ministérielles.

Budget de fonctionnement 2013-2014

Déficit projeté en 2012-2013	(18,2) M\$
Revenus additionnels en 2013-2014	47,3 M\$
Dépenses additionnelles en 2013-2014	(22,0) M\$
Résultat 2013-2014	7,1 M\$
Remboursement partiel obligatoire du déficit de 2012-2013	(7,1) M\$
Solde 2013-2014	0,0 M\$

O

L'UdeM sera en équilibre budgétaire l'an prochain.

6,69 M\$

À compter de 2014-2015, l'UdeM devra réduire ses dépenses de près de 7 M\$ par année, jusqu'en 2018-2019.

Une fois pris en compte le remboursement partiel obligatoire du déficit de 2012-2013, l'Université prévoit, conformément aux règles établies par Québec, atteindre l'équilibre budgétaire en 2013-2014. Mais pour y parvenir, elle devra adopter des mesures de réduction des dépenses et une réaffectation des fonds de l'ordre de 10,2 M\$ et surseoir au remboursement prévu de sa dette, de 5,5 M\$.

L'ensemble de ces mesures porte l'effort budgétaire total de l'UdeM à 15,7 M\$: c'est l'effort que l'UdeM devra faire pour demeurer dans le cadre budgétaire prescrit par le gouvernement.

Cette compression s'ajoute à celle de 7,5 M\$ effectuée au cours de l'exercice 2012-2013 (voir section Retour sur le budget 2012-2013, p.10) et à toutes celles réalisées depuis 2004 (voir encadré Historique des compressions, p. 26). Dans un tel contexte, il est clair que l'UdeM ne dispose plus d'aucune marge de manœuvre pour mettre en œuvre ses projets. Son développement académique, qui demeurerait modeste en regard des standards internationaux, est à toutes fins utiles stoppé alors même qu'elle est toujours en situation de rattrapage budgétaire par rapport à ses homologues des autres provinces.

Un exercice sous le signe de l'incertitude

En principe, les efforts financiers exigés des universités seront temporaires. Québec a déjà annoncé un plan de réinvestissement qui devrait permettre de rétablir progressivement le financement universitaire à compter de 2014-2015.

Mais ce plan reste silencieux pour l'instant sur la répartition des crédits entre les établissements universitaires : les universités qui accueillent des étudiants de première génération seront-elles favorisées? Comment la révision de la grille de pondération influera-t-elle sur le financement des programmes? Quelle part sera faite à l'entretien des infrastructures universitaires? Le soutien à la recherche, qui défavorise particulièrement un établissement comme l'UdeM, sera-t-il au rendez-vous? Autant de questions qui attendent les conclusions des chantiers mis sur pied par le gouvernement pour obtenir des réponses précises et circonstanciées.

À ces questions s'ajoute un autre facteur d'incertitude : la conjoncture économique. Le réinvestissement promis par Québec sera fonction de la bonne santé de l'économie québécoise. D'ailleurs, l'entente intervenue avec les universités sur l'étalement des compressions prévoit la levée des compressions à compter de 2014-2015, advenant le cas où le gouvernement serait incapable de respecter ses engagements. Si ce scénario s'avérait, les universités ne s'appauvriraient pas davantage, mais elles ne seraient pas non plus « riches ». Et le lancinant problème du sous-financement resterait entier.

Où couper?

Dans ce contexte marqué par une grande incertitude face à l'avenir, la direction de l'Université a mandaté, en janvier 2013, un groupe de travail, formé des vice-recteurs, de doyens et de directeurs généraux, pour parer au plus urgent et faire des recommandations au comité du budget sur les mesures à prendre pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2013-2014 selon les paramètres fixés par le gouvernement.

Les facultés et les services ont été invités à déterminer les sommes qu'ils seraient en mesure de « libérer » de façon temporaire en 2013-2014 afin de contribuer à l'effort de compression. Les facultés ont proposé des compressions à hauteur de 4,0 M\$. Comme la nouvelle mesure de financement des variations d'étudiants à 50 %

620 M\$

Selon la GREPUQ, il existe un écart de financement de 620 M\$ entre les universités québécoises et leurs homologues des autres provinces.

5,5 M\$

L'UdeM sursoiera au remboursement de 5,5 M\$ qu'elle comptait faire sur sa dette l'an prochain.

Compressions et effort budgétaire 2013-2014

Dépenses	5,6 M\$
Facultés	4,5 M\$
Services	0,9 M\$
Programme de bourses d'admission au mérite	0,2 M\$
Revenus (transfert de fonds)	4,6 M\$
Transfert du solde de la subvention de mobilité internationale	3,6 M\$
Contribution du fonds de relance au programme de bourses	0,5 M\$
Contribution de la grande campagne au programme de bourses	0,5 M\$
Total	10,2 M\$
Non-remboursement de la dette	5,5 M\$
Total des mesures nécessaires à l'atteinte de l'équilibre	15,7 M\$

(au lieu de 80 %) entraîne pour elles un manque à gagner de l'ordre de 1,9 M\$, il reste un solde de 2,1 M\$ qui pouvait être récupéré. Afin d'assurer un effort équitable de tous dans la mesure de leurs moyens, les enveloppes budgétaires ont été réduites ponctuellement de 2,6 M\$, ce qui porte à 4,5 M\$ le total des compressions pour les facultés.

Quant aux services, l'effort ponctuel proposé et retenu s'élèvera à 0,9 M\$: les deux tiers de cette somme seront prélevés sur le budget de la Direction des immeubles. L'Université a également décidé d'abolir progressivement le programme de bourses d'admission au mérite, une économie d'environ 250 000 \$: ce programme, distinct du programme interne de bourses qui, lui, est maintenu, attribuait automatiquement des bourses aux meilleurs étudiants sans analyse préalable de leurs besoins financiers et touchait une toute petite proportion de nos étudiants.

Au total, ce sont donc des compressions de dépenses de 5,6 M\$ qui seront réalisées pour atteindre l'équilibre budgétaire.

Du côté des revenus, l'UdeM puisera dans le fonds avec restrictions une somme de 3,6 M\$. En vertu de l'entente intervenue entre le réseau universitaire et le gouvernement, les universités sont autorisées, exceptionnellement et à certaines conditions très précises, à puiser dans les soldes du fonds des immobilisations et du fonds avec restrictions, dont la source est la subvention gouvernementale, pour réduire la pression exercée sur le fonds de fonctionnement par les compressions budgétaires.

Cette mesure ne nous est d'aucune utilité dans le cas du fonds des immobilisations : contrairement à certaines autres universités, l'UdeM n'a pas l'habitude de mettre de côté des sommes pour des projets d'immobilisation non précisés. En revanche, le fonds avec restrictions comprend un solde inutilisé de 3,6 M\$ de la subvention pour la mobilité internationale. Il est important de préciser que la mesure d'exception adoptée par Québec exclut le transfert de fonds spécifiquement alloués à la recherche : seuls les soldes d'enveloppes particulières, comme la subvention pour la mobilité internationale, peuvent servir à équilibrer le budget de fonctionnement.

Les deux autres mesures visent à maintenir le financement de notre programme interne de bourses d'études. Le fonds de relance sera mis à contribution, à hauteur de 500 000 \$. L'UdeM puisera aussi 500 000 \$ dans les dons recueillis dans le cadre de la grande campagne de financement pour maintenir à niveau son programme de bourses internes aux étudiants. Le cumul de ces deux mesures permettra de conserver intacte l'enveloppe de 9 M\$ réservée à l'aide financière aux étudiants, tout en réduisant de 1 M\$ l'apport du fonds de fonctionnement à ce titre.

L'UdeM consacre une part significative de son fonds de fonctionnement au soutien aux études, alors que dans les grandes universités de recherche cette aide financière est le plus souvent financée presque intégralement par le fonds de dotation. Nous nous sommes engagés, dans le cadre de la campagne **Des talents**. **Une planète**, à recueillir près de 75 M\$ en bourses d'études. La mesure de cette année amorce un transfert progressif du financement de l'aide interne aux études, du fonds de fonctionnement vers le fonds de dotation.

Enfin, dernière mesure liée à l'effort budgétaire 2013-2014, l'Université surseoira au remboursement prévu de sa dette, de 5,5 M\$. Il y a trois ans, nous nous étions engagés à rembourser la moitié de notre déficit accumulé sur 20 ans. Il est clair que le

contexte actuel du financement universitaire nous force à réévaluer cet engagement. La ponction de 1,5 % prélevée sur le budget des facultés et des services continue d'être appliquée, mais à l'évidence, elle servira pour les prochaines années à rembourser les compressions de 2012-2013 et 2013-2014 du MESRST.

Au total, les mesures gouvernementales obligeront donc l'Université à affecter en 2013-2014 15,7 M\$ à l'atteinte de l'équilibre budgétaire, soit en réduction de dépenses, soit en réaffectations de fonds, soit en report du remboursement de sa dette. Cette somme représente l'équivalent de 2,1 % du budget de fonctionnement de l'Université.

Il est important de préciser que la plupart des mesures budgétaires d'exception mises en œuvre pour atteindre l'équilibre présentent un caractère non récurrent : c'est particulièrement vrai du solde de fonds de la subvention pour la mobilité internationale. L'Université ne pourra compter sur ces postes de dépenses ou de revenus dans les années subséquentes pour absorber les coupes de 6,69 M\$ prévues à compter de 2014-2015.

Les revenus

Au total, les revenus de l'UdeM se chiffreront à 740,4 M\$ pour l'exercice 2013-2014, en hausse de 4,7 % sur l'année précédente. La subvention gouvernementale représentera l'an prochain 70,8 % des revenus de l'UdeM et les droits de scolarité, 14,8 %. Par comparaison, en 2012-2013, la subvention représentait 70,2 % de nos revenus et les droits de scolarité, 15,9 %, avant l'annulation de la hausse des droits de scolarité.

La hausse de l'effectif l'an prochain de 557 étudiants (ETC) – dont 357 au Campus de l'UdeM à Laval – devrait générer des revenus additionnels de 4,5 M\$ (droits de scolarité et subvention). Les revenus liés aux droits de scolarité et aux frais d'admission baisseront de 3 %, la subvention de base du ministère de l'Éducation augmentera de 5,5 %, tandis que les autres revenus de l'Université augmenteront de 9,3 %.

Au total, ce sont 33,1 M\$ de revenus supplémentaires que l'UdeM touchera en 2013-2014. Étant donné les nombreux changements apportés au financement universitaire au cours de l'année 2012-2013, les comparaisons de budget à budget ne sont pas aussi significatives que d'habitude. Dans les faits, ainsi qu'il a été

9 M\$

L'UdeM maintient à niveau le financement de son programme interne de bourses, au prix d'une ponction exceptionnelle de 1 M\$ dans son fonds de relance et dans les dons de la campagne de financement Campus Montréal.

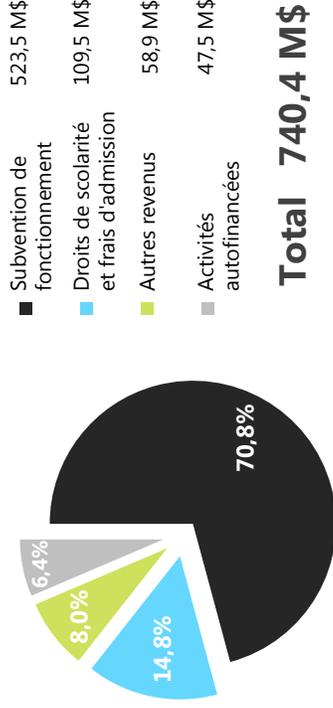
14,8 %

Les droits de scolarité comptent pour moins de 15 % des revenus de l'UdeM, en baisse de plus de 1 % par rapport au budget de l'an dernier.

557

L'UdeM prévoit une hausse de 557 du nombre d'étudiants l'an prochain, dont 357 au seul campus de Laval.

Répartition des sources de revenus



47,3 M\$

L'UdeM touchera l'an prochain des revenus supplémentaires de 47,3 M\$, incluant le rétablissement de la compression gouvernementale de 22,3 M\$.

3,5 M\$

Pour la troisième et dernière année, l'UdeM touchera une subvention particulière de Québec pour financer les activités du Centre hospitalier universitaire

18,2 %

L'UdeM obtient 18,2 % des crédits gouvernementaux alloués aux universités, pour un effectif étudiant qui représente 16,9 % de tous les étudiants du Québec.

Part de l'UdeM dans l'ensemble des universités québécoises

	UdeM	UdeM et ses écoles affiliées
Nombre d'étudiants (2011-2012)	16,9 %	23,0 %
Subvention de fonctionnement du MESRST (2013-2014)	18,2 %	24,3 %

La subvention de fonctionnement versée par le Ministère s'élèvera à 523,5 M\$ en 2013-2014, soit plus de 18 % de l'ensemble des crédits versés aux universités. Il s'agit d'une augmentation de 34,2 M\$ par rapport à la dernière mise à jour budgétaire (31 décembre 2012), un écart qui s'explique en bonne partie par la compression gouvernementale de 22,3 M\$ appliquée en 2012-2013 et qui ne le sera plus en 2013-2014 puisque reportée sur les cinq années ultérieures.

Le scénario budgétaire 2013-2014 table sur une indexation globale de la subvention ministérielle, établie selon la politique salariale du gouvernement (1,75 % d'avril 2013 à mars 2014, et 2,0 % en avril 2014). Comme le gouvernement n'a pas indexé l'an dernier les dépenses non salariales, l'Université n'escompte aucune indexation à ce chapitre l'an prochain, ce qui, compte tenu de ses coûts de système, la privera de revenus de l'ordre de 3,3 M\$.

Conformément aux engagements électoraux du gouvernement actuel, le budget escompte une subvention particulière du MESRST qui comblera le manque à gagner engendré par l'annulation de la hausse des droits de scolarité, de 254 \$. Une somme additionnelle de 5,4 M\$ est prévue à ce titre, ce qui porte à 10,8 M\$ la subvention visant à couvrir l'annulation de la hausse prévue en 2012-2013 et en 2013-2014.

Pour le présent budget, l'Université prévoit le versement de quelques enveloppes particulières, dont une somme de 3,5 M\$ pour le financement des activités du Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) : c'est le montant de l'allocation que le gouvernement a annoncée dans son budget au printemps 2011, reconnaissant du même coup la mission particulière du CHUV –

expliqué plus haut, l'UdeM touchera 47,3 M\$ de plus qu'à la mise à jour budgétaire de décembre 2012, ce qui inclut le rétablissement de la compression de 22,3 M\$ de l'année précédente.

La subvention de fonctionnement du Ministère

Le gouvernement distribuera cette année une enveloppe d'un peu plus de 2,7 G\$ aux universités du réseau, dont près de 1,8 G\$ sont destinés à la fonction enseignement. Le reste de la subvention est réparti entre le soutien à l'enseignement et à la recherche et les terrains et bâtiments.

L'UdeM, qui accueille 16,9 % de la population totale des étudiants québécois, obtient proportionnellement 1,3 % de plus des crédits alloués par le ministère de l'Enseignement supérieur aux universités, en raison principalement du nombre de programmes qu'elle offre aux cycles supérieurs et dont le financement est généralement plus élevé. Les règles ministérielles incluent aussi une subvention de mission et toute une série d'enveloppes particulières : l'UdeM, par exemple, touchait l'an dernier plus de 5 M\$ pour « conserver sa position parmi les grandes universités en Amérique du Nord ».

une mission qui va bien au-delà de l'enseignement et qui englobe les services à la population. Cet engagement gouvernemental prend fin avec le présent budget, mais des discussions ont cours afin de pérenniser cette subvention.

Inversement, la subvention ministérielle sera réduite conformément à l'application de la Loi 100, sanctionnée en 2010 par le gouvernement du Québec. En vertu de cette loi, les établissements universitaires doivent réduire leurs dépenses relatives au personnel d'encadrement et administratif et celles qui sont de nature administrative. Le Ministère réduira ainsi, pour la quatrième et dernière année, sa subvention de 174 000 \$, portant ainsi à 696 000 \$ la réduction cumulative.

L'UdeM recevra en 2013-2014 du MESRST une enveloppe de 33,9 M\$ pour assurer le bon fonctionnement de ses infrastructures. Cette enveloppe, dite « Terrains et bâtiments », est incluse dans la subvention générale de fonctionnement versée par le Ministère. Elle est comptabilisée au fonds de fonctionnement de l'Université et sert à couvrir les dépenses liées aux locaux reconnus par le Ministère à nos fins d'enseignement – mais pas les espaces réservés à la recherche, qui comptent pour près du tiers de la superficie totale de notre campus et dont les dépenses sont assumées à même les programmes de frais indirects de la recherche. La subvention « Terrains et bâtiments » reflète les coûts associés à l'entretien courant et aux réparations mineures, aux assurances sur les biens, au renouvellement du mobilier et à l'énergie.

La subvention « Terrains et bâtiments » n'a pas de lien direct avec le fonds des immobilisations, où sont comptabilisés les revenus et les dépenses destinés à l'acquisition d'immobilisations. Il est donc important de distinguer cette enveloppe, qui sert surtout à financer les activités de la Direction des immeubles, des subventions que l'UdeM peut recevoir pour assurer le maintien et pour développer son campus, et qui sont dans ce cas inscrites au fonds des immobilisations. En 2011-2012, l'UdeM a ainsi comptabilisé un revenu de subvention de 81,7 M\$ pour l'acquisition d'immobilisations et le paiement des intérêts sur sa dette à long terme.

Les droits de scolarité et autres frais

L'Université de Montréal prévoit recevoir cette année 109,5 M\$ au chapitre des droits de scolarité. Il s'agit d'une augmentation de 5,6 %, ou de 5,8 M\$ par rapport aux réalisations estimées de décembre 2012, mais évidemment d'une baisse, de 3,3 M\$, par rapport à ce qui avait été budgété à pareille date l'an passé. Comme indiqué dans la section précédente, l'annulation de la hausse des droits de scolarité, de 325 \$ par étudiant par année, a été compensée par une hausse de la subvention gouvernementale, correspondant à 254 \$ par année par étudiant.

Évolution de la hausse des inscriptions (EETC)

2010-2011	2011-2012	2012-2013 ^(P)	2013-2014 ^(P)
1 751	1 800	700	557

Outre les revenus de 1,2 M\$ générés par l'augmentation projetée de 557 étudiants (ETC) en 2013-2014, l'augmentation de l'enveloppe des droits de scolarité est attribuable à l'indexation présumée de 3 % des droits de scolarité à compter du trimestre d'automne, annoncée par le gouvernement du Québec au lendemain du Sommet sur l'enseignement supérieur. L'indexation représentée pour l'UdeM un supplément de revenus de 2,3 M\$, dont 25 %, soit un peu moins de 600 000 \$, seront retournés au gouvernement pour financer le programme de prêts et bourses. Globalement, l'indexation des droits de scolarité générera donc en 2013-2014 un revenu net additionnel de 1,7 M\$.

Les droits de scolarité de base s'élèveront l'an prochain pour un étudiant originaire du Québec à 224 \$ par année. En 2012-2013, en plus des droits de scolarité de base, les étudiants canadiens hors Québec devaient acquitter des droits de 58 58 \$ pour s'inscrire à l'UdeM, tandis que les étudiants internationaux, pour le volet réglementaire des programmes, devaient payer, entre 14 562 \$ et 19 199 \$ selon les disciplines au 1^{er} cycle, 14 562 \$ au 2^e cycle et 13 076 \$ au 3^e cycle (sur une base annuelle de 30 crédits). En 2009-2010, les droits de scolarité versés par les étudiants étrangers totalisaient 11,8 M\$, soit 14 % de l'ensemble des droits perçus par l'UdeM. En vertu des règles du MESRST, l'essentiel des sommes forfaitaires payées par les étudiants est reversé au Ministère.

2,3 M\$

L'indexation présumée de 3 % des droits de scolarité rapportera à l'UdeM 2,3 M\$ de plus, dont 25 % seront retournés au gouvernement pour financer le programme de prêts et bourses.

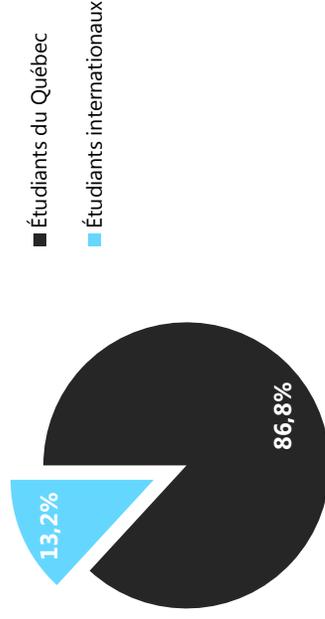
109,5 M\$

Les droits de scolarité et les frais d'admission totaliseront 109,5 M\$, en baisse de 3,3 M\$ sur la somme budgétée l'an dernier.

32 %

La recherche occupe le tiers de la superficie totale de notre campus.

Répartition des droits de scolarité



des espaces communs pour les étudiants aux pavillons Jean-Brillant, Roger-Gaudry et Marie-Victorin. Au cours de la prochaine année, le FAVE appuiera diverses initiatives étudiantes (achat de mobilier pour la halte-garderie Le Baluchon, exposition Éphémère à la Faculté de l'aménagement), des projets de développement durable (projet de compost au Campus de l'UdeM à St-Hyacinthe, Phase 2 du projet de renouvellement du parc à vélos, projet de station cycliste pour favoriser le transport actif), ainsi que divers projets d'amélioration des espaces de travail et de vie dans les bibliothèques.

Autres revenus

Les revenus d'autres sources s'établiront, pour l'exercice 2013-2014, à 107,4 M\$, en hausse de 7,3 % sur les réalisations estimées de décembre 2012. Ces revenus se répartiront comme suit :

- Les autres revenus de fonctionnement (clinique, frais de gestion, compensation des coûts indirects de la recherche, fonds de relance, etc.) : 56,5 M\$.
- Les revenus des activités autofinancées (Services aux étudiants, CEPSUM, services auxiliaires) : 47,5 M\$.
- L'UdeM puisera 3,4 M\$ dans le fonds de relance, notamment pour maintenir le financement du programme de bourses internes et pour les projets de développement académiques, tels que l'ESPUM et le Campus de l'UdeM à Laval.

Les autres revenus supplémentaires proviendront pour l'essentiel du fonds avec restrictions pour maintenir l'équilibre budgétaire, une mesure exceptionnelle comme nous l'avons expliqué plus haut (voir section Où couper?, p. 28).

Enfin, les Services auxiliaires (stationnements, services d'impression, etc.) dégageront l'an prochain un surplus de 2,5 M\$. En revanche, la subvention fédérale qui sert à couvrir les frais indirects de la recherche sera réduite de 164 000 \$.

L'UdeM perçoit des frais institutionnels obligatoires (FIO), aussi appelés frais afférents, qui servent à financer une variété de services et d'opérations : frais de gestion, frais de services aux étudiants, frais de diplomation, etc. À compter de l'été 2013, les FIO seront l'objet d'une indexation présumée de 3 % ou 16,50 \$ par année par étudiant. Cette hausse générera un revenu de 900 000 \$, dont un peu plus de la moitié servira à soutenir financièrement les bibliothèques, ce qui viendra réduire la compression de 1,75 M\$ appliquée en 2012-2013 au budget d'acquisitions, et reconduite une nouvelle fois en 2013-2014.

L'UdeM perçoit également, sous forme de cotisation automatique non obligatoire (CANO), les contributions volontaires des étudiants, qui servent à financer toute une série de mesures visant à améliorer l'expérience étudiante sur le campus. Parmi ces contributions volontaires, les deux principales sont :

- Les contributions qui aident à supporter les frais technologiques et de soutien, relatifs à l'amélioration des services technologiques et informatiques des collections des bibliothèques.
- Les contributions destinées au fonds d'amélioration à la vie étudiante (FAVE), qui a permis depuis sa création de soutenir, à hauteur de 6,4 M\$, des projets visant l'amélioration de la qualité de la vie étudiante, comme les projets de revitalisation

13,2 %

Les étudiants étrangers versent des droits de scolarité qui représentent 13,2 % du total des droits perçus, près de 2 % de plus qu'il y a un an.

47,5 M\$

Les Services aux étudiants, le CEPSUM et les Services auxiliaires s'autofinancent et leurs activités font l'objet d'une budgétisation distincte.

Les dépenses

Les dépenses prévues pour l'exercice 2013-2014 se chiffrent à 733,4 M\$, en hausse de 4,4 % sur les dépenses budgétées de l'an dernier. Par rapport à la mise à jour budgétaire de décembre 2012, qui donne une meilleure idée de l'évolution de notre situation financière, les dépenses croîtront de 3,1 %.

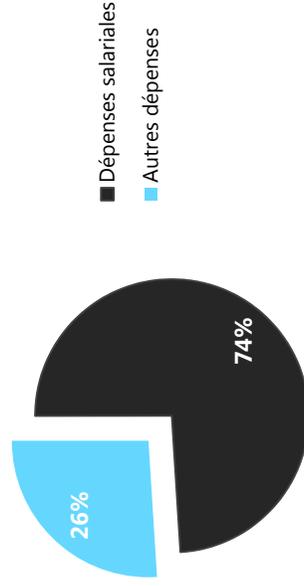
Les dépenses supplémentaires de l'UdeM totaliseront 31 M\$ par rapport à l'année précédente et 22 M\$ depuis la mise à jour budgétaire de décembre.

Les dépenses salariales représentent près des trois quarts de toutes les dépenses de l'Université, un pourcentage relativement stable depuis quelques années. L'Université devra composer avec une hausse des dépenses salariales qui sera couverte en bonne partie par l'indexation de la subvention selon la politique salariale gouvernementale et par l'indexation des droits de scolarité. L'embauche de surnuméraires et d'auxiliaires, temporairement réduite en 2012-2013, ainsi que la levée de la mesure de réduction des heures d'ouverture des bibliothèques se traduiront par une disponibilité budgétaire de 1,3 M\$.

Outre les indexations salariales, les coûts de système et les principaux postes de dépenses qui afficheront une hausse l'an prochain sont les suivants :

- L'Université a acquis il y a trois ans un progiciel de gestion intégré (PGI - Synchro), dont l'implantation entre dans sa

Répartition de la masse salariale



phase finale en 2013. L'UdeM remboursera l'an prochain 7 M\$ sur le coût d'acquisition du progiciel, en hausse de 1,7 M\$ sur l'année précédente.

- Le déploiement du volet académique de Synchro entraîne une dépense supplémentaire de 2,0 M\$, allouée pour l'essentiel au fonctionnement du nouveau Centre d'expertise Synchro et au soutien aux unités particulièrement touchées par l'implantation du nouveau système.
- La Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (Loi 133) prescrit aux universités d'inscrire au fonds de fonctionnement des dépenses d'infrastructures qui étaient auparavant comptabilisées au fonds des immobilisations. Pour l'UdeM, il s'agit d'une dépense nette de l'ordre de 4 M\$. En vertu des dispositions de cette loi, l'Université doit dorénavant présenter au Ministère une planification triennale de ses projets et activités relatifs aux technologies de l'information. L'Université a donc créé un comité stratégique des TI dont un volet important du mandat est d'approuver les priorités d'investissements en cette matière.
- La part du budget de la Direction des immeubles attribuée à la location de locaux et de bâtiments passe à 18,6 M\$, en raison notamment du déménagement de l'École de santé publique au 7101, avenue du Parc et de l'intégration budgétaire des dépenses du Campus de l'UdeM à Laval, dont les locaux sont loués.

À l'inverse, les intérêts versés sur la dette, le programme interne de bourses et l'enveloppe réservée aux priorités institutionnelles afficheront une évolution négative par rapport au budget 2012-2013. En raison de la faiblesse des taux, les intérêts passeront de 10,6 M\$ à 9,6 M\$, une économie de 1,0 M\$.

Le programme interne de bourses revient en fait à son niveau de financement de 2011-2012, après l'annulation de la hausse de 500 000 \$ budgétée l'an dernier : cette dernière mesure a été rendue inapplicable dès l'annonce, au printemps 2012, de la première réduction des droits de scolarité, de 325 \$ à 254 \$. Comme indiqué dans la section « Où couper » (p.28), l'UdeM puisera dans le fonds de relance et dans les dons de la grande campagne de financement pour maintenir à niveau cette

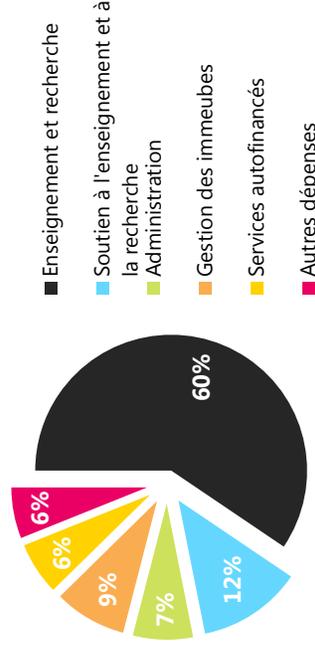
4 M\$

C'est la somme que l'UdeM devra décaisser pour satisfaire aux nouvelles exigences dictées aux universités par la Loi 133 sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

4,4 %

Les dépenses augmenteront l'an prochain de 4,4 % par rapport au budget 2012-2013, mais de 3,1 % par rapport à la mise à jour budgétaire de décembre 2013, qui tenait compte des nouvelles compressions gouvernementales.

Répartition des dépenses par fonction



4,4 M\$

Le budget 2013-2014 inclut une réserve de 4,4 M\$ pour financer des initiatives jugées stratégiques, en baisse de près de 8 M\$ sur l'année précédente.

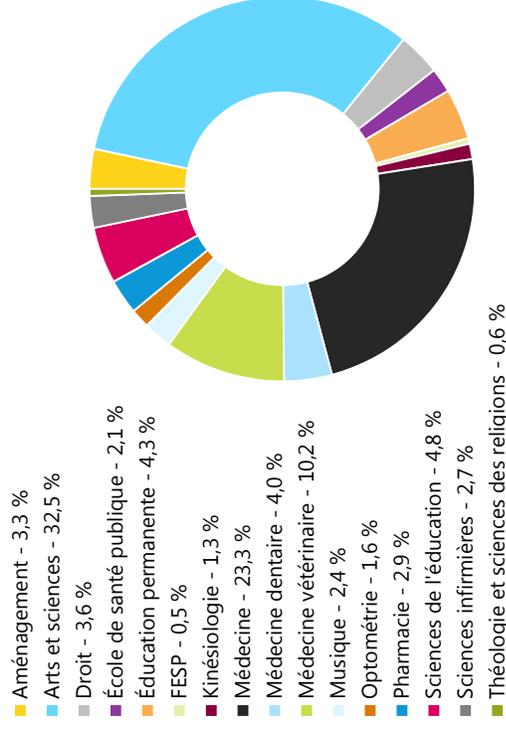
Les facultés

Si l'on ne tient pas compte des activités autofinancées, les facultés cumulent à elles seules 70 % des dépenses de l'UdeM. Globalement, les dépenses facultaires totaliseront l'an prochain 436,1 M\$, une hausse de 3,8 % par rapport au budget initial 2011-2012 et de 2,0 % par rapport aux dernières réalisations estimées. Mais cette hausse cache dans les faits, comme il a été expliqué dans la section « Où couper? » (p.28), une compression des dépenses de 4,5 M\$, soit la somme que les facultés auraient reçue n'eût été les compressions exigées par Québec.

Nos facultés accueilleront, selon nos estimations, 557 étudiants (ETC) de plus, ce qui devrait générer des dépenses supplémentaires compensées par une somme équivalente de revenus.

L'enveloppe budgétaire des facultés n'est pas indexée en proportion de l'indexation de la subvention gouvernementale. Toutefois, elle est augmentée en tenant compte du coût réel des indexations salariales de toutes les catégories de personnel. La progression dans les échelles, nette des économies réalisées grâce aux remplacements, continue d'être à la charge des facultés comme des services.

Répartition des dépenses selon les facultés



enveloppe, ce qui se traduira par une baisse équivalente de la contribution du fonds de fonctionnement de 1 M\$.

Le programme interne de bourses revêt une importance particulière au moment où nos étudiants de 2^e et 3^e cycles subissent le contrecoup des réductions des fonds de recherche alloués par les grands conseils subventionnaires : les professeurs qui obtiennent des subventions de recherche consacrent une part significative de ces fonds, parfois à hauteur de 75 %, au soutien financier des étudiants qui travaillent sous leur supervision.

Enfin, le budget des priorités institutionnelles sera lui aussi réduit, de 12,1 l'an dernier à 4,4 M\$, ce qui correspond au financement de base du fonds spécial qui sert à financer les initiatives stratégiques de l'Université. Ce fonds est constitué grâce à un prélèvement automatique de 1,0 % sur les enveloppes des unités et sert à soutenir financièrement en cours d'année des initiatives ou des projets ad hoc jugés stratégiques.

Les projets appuyés par cette réserve ont le plus souvent une durée de vie limitée et, une fois lancés, sont appelés à se financer autrement; ils nécessitent donc un soutien financier ponctuel de démarrage. L'embauche de personnel enseignant, un projet de cours en ligne, une bonification du financement du Centre d'études et de recherches internationales (CÉRIUM) et un soutien financier particulier à l'Institut de recherche en santé publique (IRSPUM) comptent parmi les initiatives qui seront soutenues de manière discrétionnaire en 2013-2014.

72 %

Près des trois quarts des dépenses de l'UdeM vont à l'enseignement et à la recherche, ainsi qu'aux services de soutien académique.

En vertu des règles de péréquation interfacultaire exposées dans la section « Les principes d'allocation budgétaire », certaines facultés dont la situation budgétaire est fragilisée bénéficient d'une contribution extraordinaire qui leur permet d'équilibrer leur budget. La Faculté de théologie et de sciences des religions recevra une nouvelle fois cette année une contribution de 250 000 \$. Pour sa part, la Faculté de musique verra sa base budgétaire augmentée d'une somme récurrente de 500 000 \$: cette aide vient corriger une situation financière difficile, attribuable à une inadéquation entre la subvention gouvernementale et la structure de coûts de l'enseignement dans le domaine de la musique. Le caractère récurrent de cette contribution formalise la péréquation ad hoc versée à la Faculté depuis plusieurs années.

Le présent budget prévoit également une règle qui favorisera la FEP pour lui permettre de mettre en œuvre des projets porteurs dans le secteur de la formation continue et de l'éducation aux adultes. Dorénavant, les variations d'étudiants inscrits aux programmes de la FEP en 2012-2013 seront financées à hauteur de 120 \$/crédit plutôt que 80 \$/crédit, ce qui accroîtra la base

budgétaire de la faculté. De plus, une somme récurrente de 100 000 \$ sera allouée pour soutenir le développement de nouveaux programmes d'études.

Les services

Les dépenses des services augmenteront de 7,3 M\$ au cours du prochain exercice budgétaire. Tout comme pour les facultés, cette hausse masque une compression de 900 000 \$ en raison des compressions gouvernementales.

500 000 \$

La Faculté de musique verra son budget augmenter d'une somme récurrente de 0,5 M\$.

L'École de santé publique voit le jour

L'année 2013-2014 sera marquée par la création de l'École de santé publique. La nouvelle unité, constituée de trois départements de la Faculté de médecine, devrait acquérir en cours d'année sa pleine autonomie facultaire. Le présent budget inscrit le détachement administratif des trois départements de la Faculté de médecine à compter du 1^{er} mai 2013 : c'est ce qui explique la baisse de l'enveloppe budgétaire allouée à la Faculté de médecine. Le budget prévoit de plus une ponction additionnelle du fonds de relance pour lancer les activités de l'ESPUM, ce qui porte, si l'on inclut les dépenses gérées centralement comme les avantages sociaux, à un peu plus de 9 M\$ le budget inaugural de la première faculté créée à l'UdeM depuis 1972. Ce budget est provisionné par un transfert budgétaire de la Faculté de médecine de 8,6 M\$ et par une avance remboursable de 400 000 \$. Par ailleurs, nous devons composer en 2013-2014 avec une réduction du financement gouvernemental : la diminution du facteur de financement des disciplines couvertes par l'ESPUM et une baisse des inscriptions nécessiteront un apport ponctuel de 1,9 M\$ du fonds de relance.

À l'automne 2012, comme elle l'avait annoncé, l'UdeM a relocalisé l'ESPUM au 7101 de l'avenue du Parc, un immeuble voisin de celui qui abrite, entre autres unités, l'École d'orthophonie et d'audiologie et l'École de réadaptation. Cette relocalisation est temporaire puisque le gouvernement a annoncé son intention de loger l'École d'ici 2017 dans le futur quartier de la santé de Montréal (QSM), au centre-ville, dans un immeuble qui regroupera l'ensemble des forces vives du secteur de la santé publique de la région de Montréal. Entretiens, quelque 60 professeurs et chercheurs et 630 étudiants de l'École continueront de loger dans les espaces loués de l'avenue du Parc.

1

2013-2014 sera l'an 1 de l'École de santé publique, qui sera détachée de la Faculté de médecine et accèdera au statut de faculté.

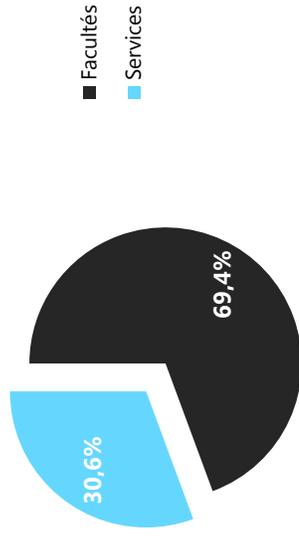
L'essentiel de la hausse des dépenses des services s'explique par ces facteurs :

1. Maintenant que le volet académique du PGI est déployé, certaines ressources qui émergeaient au budget du projet seront intégrées au nouveau Centre d'expertise Synchro, dont le mandat est d'assurer un soutien adéquat aux usagers du système. Comme ce Centre est financé par le fonds de fonctionnement, une enveloppe de 1,2 M\$ a donc été provisionnée pour l'intégration de ces nouvelles ressources.
2. Le plan de réinvestissement de la Direction générale des technologies de l'information et de la communication (DGTIC) occasionne une dépense supplémentaire de 0,8 M\$.
3. Certains services sont soumis à des contraintes légales et réglementaires et à des exigences relatives aux ententes de nature contractuelle. C'est le cas notamment de la Direction des finances et de la Direction des ressources humaines, dont les budgets ont été mis à niveau pour leur permettre de remplir leurs obligations particulières.
4. D'autres services sont davantage touchés par la hausse des dépenses non salariales, lesquelles ne sont traditionnellement pas indexées à l'UdeM (voir section Principes d'allocation budgétaire, p.21). La Direction des immeubles et la Direction de la prévention et de la sécurité étaient, chaque année, de moins en moins capables d'assumer ces dépenses à même leur budget. Dorénavant, les dépenses autres que salariales de ces deux unités seront indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation. Ces deux services profiteront d'une injection de fonds supplémentaires, respectivement de 83 497 \$ et de 12 606 \$.

69,4 %

Les facultés comptent pour près de 70 % de toutes les dépenses de l'UdeM.

Répartition des dépenses - Facultés et services



Le soutien aux études : un facteur déterminant de la réussite scolaire

L'UdeM a distribué aux étudiants en 2011-2012 71,3 M\$ sous diverses formes d'aide financière. Ce soutien, qui est financé à la fois par les différents fonds de l'UdeM et par les conseils subventionnaires de recherche du Québec et du Canada, joue un rôle déterminant dans le parcours de milliers d'étudiants, particulièrement aux études supérieures et postdoctorales, et permet très souvent de réduire la durée des études et de favoriser l'obtention d'un diplôme.

L'UdeM consacrera l'an prochain 9 M\$ de son budget de fonctionnement à des bourses aux étudiants. Elle est l'une des rares universités à consacrer autant d'argent, à même son fonds de fonctionnement, à l'aide financière aux études. Si elle abolit le programme de bourses d'admission au mérite qui étaient allouées automatiquement aux meilleurs étudiants et ne favorisait guère l'accessibilité, l'Université conserve, malgré une situation budgétaire difficile, le financement de son programme interne, en puisant dans le fonds de relance et dans les dons de la grande campagne de financement.

L'UdeM soutient également ses étudiants à même son fonds de fonctionnement par des exonérations de droits de scolarité, des charges de cours, des auxiliaires d'enseignement et d'autres formes de contrats de travail.

L'aide financière aux études ne se limite pas au fonds de fonctionnement. Les montants de cette aide financée par les autres fonds de l'UdeM ne sont pas encore connus, mais on peut rappeler qu'en 2011-2012 :

- Sur un total de 13,5 M\$ accordés annuellement sous forme de bourses internes, 2,3 M\$ provenaient de dons, directs ou capitalisés.
- Les étudiants de l'UdeM récoltaient pour près de 18M \$ en bourses d'études des grands conseils subventionnaires, bourses qui sont accordées au mérite.

- Les fonds de recherche des professeurs contribuaient également au financement des étudiants, à hauteur de 15,3 M\$ par année.
- Depuis 2002-2003, le financement total pour le 3^e cycle a augmenté de 83 % et celui du 2^e cycle, de 5 %.

L'augmentation de l'aide financière n'a pas été sans avoir des effets tangibles sur les taux de diplomation. À la maîtrise, le taux de diplomation après deux ans d'études est passé de 27,4 % à 35,7 % entre 2000 et 2009, tandis qu'au doctorat, le taux de diplomation après six ans bondissait de 28,2 % à 35,0 % entre 1996 et 2005.

Enfin, l'UdeM, comme toutes les universités québécoises, retourne au Ministère une partie des droits de scolarité qu'elle perçoit, pour financer le programme gouvernemental de prêts et bourses. En 2011-2012, l'aide financière gouvernementale sous forme de bourses uniquement s'élevait à plus de 51 M\$ et a été distribuée à 9 827 étudiants de l'UdeM, dont 7 581 au 1^{er} cycle.

Aide financière aux étudiants de cycles supérieurs en 2011-2012*

	d'étudiants financés	%	Aide financière moyenne par étudiant
2 ^e cycle	43,0 %		8 231 \$
3 ^e cycle	79,5 %		18 507 \$

* Ne comprend pas les prêts et bourses du programme d'aide financière gouvernementale.

Principales hypothèses budgétaires

Particularités 2013-2014

- Intégration du budget de fonctionnement du Campus de l'UdeM à Laval au budget de fonctionnement général de l'Université.
- Budget inaugural de la nouvelle École de santé publique de l'UdeM.

Dépenses

Facultés

- Manque à gagner de 1,9 M\$ attribuable au financement du coût marginal des nouvelles inscriptions à 50 % plutôt que 80 %.
- Compressions ponctuelles de 2,6 M\$.
- Une contribution *ad hoc* de 250 000 \$ à la Faculté de théologie et de sciences des religions et augmentation récurrente de 500 000 \$ au budget de la Faculté de musique.
- Rehaussement du financement de la Faculté de l'éducation permanente, à hauteur de 120 \$/crédit plutôt que 80 \$/crédit, en plus d'un ajout récurrent de 100 000 \$ pour le démarrage de nouveaux programmes.

Services

- Compressions de 0,9 M\$, dont les deux tiers sont assumés par la Direction des immeubles.

Autres postes de dépenses

- Maintien du financement du programme interne de bourses grâce à une contribution du fonds de relance et de la grande campagne de financement.
- Abolition progressive du programme de bourses d'admission au mérite.
- Reconductio n de la compression de 1,75 M\$ appliquée en 2012-2013 au budget d'acquisition des bibliothèques, compensée en partie par un revenu des frais institutionnels obligatoires de 456 000 \$
- Provision de 1,2 M\$ pour le fonctionnement du nouveau Centre d'expertise Synchro.
- Remboursement de 7 M\$ à la dépense capitalisée liée à l'implantation du progiciel de gestion intégré Synchro.
- Ponction de 1 % sur le budget des facultés et des services pour financer le fonds des priorités institutionnelles.
- Provision de 4 M\$ pour la planification triennale des technologies de l'information (obligation de la Loi 133).

Remboursement rétroactif du déficit de 2012-2013

- Remboursement de 7,05 M\$ du déficit projeté de 18,2 M\$ en 2012-2013, consécutif aux compressions annoncées par le gouvernement en cours d'année.

Revenus

Subventions gouvernementales

- Indexation de la subvention selon la politique salariale gouvernementale – 1,75 % d'avril 2013 à mars 2014 et 2 % en avril 2014.
- Aucune indexation prévue des dépenses autres que salariales.
- Compensation de 10,8 M\$ pour la perte causée par l'annulation de la hausse des droits de scolarité : 5,4 M\$ en 2012-2013 et 5,4 M\$ en 2013-2014.
- Quatrième et dernière ponction de 174 000 \$ applicable en raison de l'adoption de la Loi 100.
- Troisième et dernière subvention particulière prévue de 3,5 M\$ destinée à corriger le sous-financement chronique du Centre hospitalier universitaire vétérinaire

Droits de scolarité

- Indexation présumée des droits de scolarité de 3 %. Revenus : 2,3 M\$, dont 600 000 \$ retournés au gouvernement pour financer le programme de prêts et bourses.

Autres revenus

- Contribution des Services auxiliaires de 2,5 M\$.
- Diminution de 164 000 \$ de la subvention fédérale des frais indirects.
- Hausse présumée des frais institutionnels obligatoires de 3 %. Revenus supplémentaires : 900 000 \$, dont la moitié ira aux bibliothèques.
- Utilisation du solde de la subvention de mobilité internationale de 3,6 M\$ pour absorber une partie des compressions gouvernementales.

Hausse des inscriptions

- 2012-2013 : hausse des inscriptions révisée à 700 plutôt que 800. Revenus : 5,6 M\$ - droits de scolarité et subvention.
- 2013-2014 : hausse des inscriptions projetée à 557 EETC. Revenus : 4,5 M\$ - droits de scolarité (1,2 M\$) et subvention (3,3 M\$).

Le processus budgétaire

L'élaboration du budget de fonctionnement : qui fait quoi

L'élaboration du budget de fonctionnement de l'Université est un processus complexe, qui met à contribution de nombreux acteurs de la communauté universitaire.

Chaque instance, unité ou comité intervient à une ou des étapes précises de la préparation du budget, qui s'échelonne sur six mois. Au fil de l'exercice, des quantités importantes d'information sont analysées et prises en considération afin d'en arriver à une allocation optimale des ressources de l'Université en fonction des contraintes inhérentes au cadre financier d'un établissement public d'enseignement.

Le Conseil

C'est au Conseil de l'Université que revient la responsabilité d'adopter le budget, sur recommandation du Comité exécutif. Cette étape survient après que l'Assemblée universitaire a été informée des orientations budgétaires. Le Conseil est composé d'une vingtaine de membres, dont près de la moitié sont des membres du personnel ou des étudiants. Il constitue, avec l'Assemblée universitaire, le Comité exécutif et la Commission des études, le groupe des quatre grands corps universitaires responsables de l'administration générale de l'Université.

L'Assemblée universitaire

Avant l'adoption du budget, l'Assemblée universitaire est informée de la répartition des crédits entre les services et les facultés. Elle transmet par la suite au Conseil ses observations et ses recommandations. L'Assemblée universitaire est formée d'une centaine de membres, dont le recteur, les vice-recteurs et les doyens, de même que des représentants du corps professoral, du personnel administratif et de soutien et des étudiants.

Le Comité du budget de l'Assemblée universitaire

C'est par un comité permanent, le Comité du budget de l'Assemblée universitaire, que les membres de l'Assemblée sont informés des orientations budgétaires et du processus d'allocation des crédits. Le Comité du budget de l'Assemblée universitaire – à ne pas confondre avec le Comité du budget – a le mandat d'étudier le projet de budget de fonctionnement, de le commenter et de le soumettre à l'Assemblée, qui en prend connaissance avant de transmettre au Conseil ses observations ou recommandations.

Le Comité exécutif

Composé du recteur et de membres du Conseil, le Comité exécutif a la responsabilité de préparer le budget, d'en surveiller et d'en contrôler l'exécution, d'effectuer les virements de fonds et de voter les suppléments budgétaires en fonction des normes fixées par le Conseil. Il mandate le Comité du budget pour l'élaboration des grandes orientations qui président à l'allocation budgétaire et pour la préparation du budget.

Le Comité du budget

Le Comité du budget est mandaté par le Comité exécutif pour préparer le budget de l'Université. Présidé par le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, et constitué de membres de la direction, du Conseil et du Comité exécutif, le Comité du budget définit les grandes orientations budgétaires et s'assure de l'allocation optimale des ressources budgétaires aux facultés et aux services.

Le Vice-rectorat aux finances et aux infrastructures

Le vice-recteur aux finances et aux infrastructures préside le Comité du budget et veille à l'opérationnalisation des orientations définies par le Comité. Il supervise tout le processus budgétaire avec l'aide de la Direction des opérations budgétaires, qui relève directement de lui.

La Direction des opérations budgétaires

Le Comité du budget est aidé, à toutes les étapes de l'exercice budgétaire, par la Direction des opérations budgétaires, qui aménage les enveloppes allouées aux unités en fonction des orientations arrêtées par le Comité. La Direction des opérations budgétaires assure aussi le suivi budgétaire durant l'année, en vérifiant à deux moments précis l'évolution des dépenses et des revenus des unités. Sous l'autorité du vice-recteur aux finances et aux infrastructures, le directeur des opérations budgétaires assure la permanence du Comité du budget, dont il est le secrétaire.

Les décanats

Le doyen (ou la doyenne) prépare le budget de sa faculté et, après l'avoir présenté, en discute avec les officiers de l'Université et les instances compétentes. Il administre sa faculté en fonction des crédits qui lui sont alloués et, après consultation du conseil de faculté, peut effectuer les virements appropriés conformément aux normes et aux critères établis à cet égard par le Comité exécutif. Dans le cas de facultés départementalisées, c'est le doyen qui approuve ou modifie le budget de chaque département.

Les directions de services

Comme le doyen, le directeur de services prépare un budget et administre son service en fonction des crédits qui lui sont accordés. Il peut répartir ses fonds entre les différentes branches de son unité selon les priorités et les objectifs qu'il se fixe.

La Direction des finances

Bien qu'elle n'intervienne pas dans la préparation du budget, la Direction des finances exerce un contrôle dans l'application des règles budgétaires tout au long de l'année. Elle produit les états financiers, qui dressent l'état des résultats et de l'évolution des soldes des différents fonds – dont le fonds de fonctionnement – au 30 avril de chaque année, les fait valider par des vérificateurs externes et les soumet au Conseil pour approbation.

Le calendrier d'élaboration du budget

Les orientations budgétaires du Ministère pour 2013-2014 ont été communiquées aux universités le 18 avril 2013, soit 10 jours avant le début de l'année financière concernée. Ces orientations comprennent notamment l'étalon de financement et les ajustements particuliers aux calculs de la subvention.

Pour permettre une planification et une communication convenables, le budget de l'UdeM est adopté en mars, soit un mois avant la communication des orientations budgétaires du MELS. L'UdeM, comme les autres universités du Québec, doit donc préparer son budget sur la base d'estimations fondées sur des informations partielles. Lorsque les règles budgétaires ministérielles sont connues, le budget est actualisé en cours d'exercice.

Calendrier d'élaboration du budget : étape par étape

<p>Octobre Réalizations estimées au 30 septembre</p>	<p>Novembre à janvier Adoption d'un modèle d'allocation budgétaire Amorce de la rédaction des règles d'attribution et de gestion budgétaires Élaboration du canevas de l'enveloppe budgétaire Estimation des réserves, des masses salariales et des avantages sociaux Estimation de la subvention du MELS 2012-2013 et des revenus de l'UdeM</p>	<p>Début janvier Réalizations estimées au 31 décembre</p>	<p>Mi-janvier Estimation des inscriptions (ETC) de l'année en cours selon la méthode de financement interne</p> <p>Mi-janvier à mi-février Préparation du budget de gestion et des enveloppes budgétaires</p>	<p>Mars Présentation du budget - au Comité exécutif - au Comité du budget de l'Assemblée universitaire - à l'Assemblée universitaire - aux doyens et aux directeurs de services Adoption du budget par le Conseil</p>	<p>Début avril Transmission des enveloppes budgétaires aux unités</p>	
<p>octobre</p>	<p>novembre</p>	<p>décembre</p>	<p>janvier</p>	<p>février</p>	<p>mars</p>	<p>avril</p>

Exceptionnellement, le calendrier de production du budget en 2013-2014 a été décalé d'un mois en raison des nombreux enjeux liés aux compressions gouvernementales. Le réaménagement du calendrier académique, consécutif au boycottage étudiant, a également retardé la production des données nécessaires à la préparation du budget.

Annexe 1

Données budgétaires

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2013-2014	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2012-2013 Au 31 décembre 2012	BUDGET DE GESTION 2012-2013
REVENUS			
Revenus de fonctionnement	692 902 \$	647 433 \$	661 700 \$
Activités autofinancées	47 504 \$	45 701 \$	45 579 \$
	740 405 \$	693 134 \$	707 279 \$
DÉPENSES			
Dépenses de fonctionnement	687 251 \$	666 722 \$	658 054 \$
Activités autofinancées	46 104 \$	44 610 \$	44 079 \$
	733 355 \$	711 332 \$	702 133 \$
Excédent projeté des revenus sur les dépenses avant le remboursement du déficit accumulé	7 050 \$	(18 198) \$	5 147 \$
Remboursement obligatoire du déficit de l'exercice 2012-2013	7 050 \$	-	-
Remboursement du déficit accumulé	-	-	5 147 \$
Excédent projeté des revenus sur les dépenses	- \$	(18 198) \$	- \$

SOMMAIRE DES REVENUS
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2013-2014	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2012-2013 Au 31 décembre 2012	BUDGET DE GESTION 2012-2013
REVENUS DE FONCTIONNEMENT			
Droits de scolarité et frais d'admission	109 456 \$	103 675 \$	112 730 \$
Subvention de fonctionnement	523 540 \$	489 356 \$	496 245 \$
Autres revenus (cliniques, frais de gestion, compensation des coûts de la recherche, diplomation et autres)	56 540 \$	52 712 \$	50 039 \$
Fonds de relance	3 365 \$	1 690 \$	2 686 \$
	<u>692 902 \$</u>	<u>647 433 \$</u>	<u>661 700 \$</u>
ACTIVITÉS AUTOFINANCÉES			
Services aux étudiants	10 143 \$	9 672 \$	9 640 \$
Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal	13 583 \$	12 407 \$	12 387 \$
Services auxiliaires	23 778 \$	23 622 \$	23 552 \$
	<u>47 504 \$</u>	<u>45 701 \$</u>	<u>45 579 \$</u>
	<u>740 405 \$</u>	<u>693 134 \$</u>	<u>707 279 \$</u>

SOMMAIRE DES DÉPENSES
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2013-2014	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2012-2013 Au 31 décembre 2012	BUDGET DE GESTION 2012-2013
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Enseignement et recherche	436 062 \$	427 494 \$	420 031 \$
Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche	21 498 \$	20 850 \$	21 018 \$
Bourses ***	9 066 \$	9 328 \$	9 750 \$
Services à l'enseignement et à la recherche **	90 988 \$	85 446 \$	80 796 \$
Administration	52 386 \$	51 192 \$	49 752 \$
Gestion des immeubles	63 256 \$	62 648 \$	60 995 \$
Dépenses d'intérêts nettes des revenus	9 584 \$	9 764 \$	10 550 \$
Réserve des priorités académiques et institutionnelles *	4 411 \$	-	5 162 \$
	687 251 \$	666 722 \$	658 054 \$
ACTIVITÉS AUTOFINANÇÉES			
Services aux étudiants	10 693 \$	10 221 \$	10 190 \$
Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal	14 133 \$	13 094 \$	12 937 \$
Services auxiliaires	21 278 \$	21 295 \$	20 952 \$
	46 104 \$	44 610 \$	44 079 \$
	733 355 \$	711 332 \$	702 133 \$

* La réserve des priorités académiques et institutionnelles comprenait les sommes devant être allouées aux initiatives stratégiques. Dans le présent tableau, elles sont ajoutées au budget 2012-2013 des unités concernées afin d'assurer la comparaison aux données financières de 2013-2014.

** Pour les fins de cette présentation, le budget du Centre de communication écrite (CCE) est intégré sous la fonction "Services à l'enseignement et à la recherche". Toutefois, il est présenté dans les pages suivantes sous l'unité "Services aux étudiants" puisqu'il est sous la responsabilité de cette unité depuis le 1er mai 2011.

*** Le maintien du budget des bourses à son niveau de 2012-2013 nécessite un apport de 500K\$ du fonds de relance. Également, il est prévu que les dons recueillis à des fins de bourses dans le cadre de la grande campagne de financement servent pour un montant de 500K\$ à financer le programme actuel de bourses de la Faculté des études supérieures.

CALCUL ESTIMATIF DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2013-2014	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2012-2013 Au 31 décembre 2012	BUDGET DE GESTION 2012-2013
Subvention normée			
Enseignement	384 426 \$	335 211 \$	354 133 \$
Soutien à l'enseignement	66 152 \$	62 326 \$	62 380 \$
Terrains et bâtiments	33 930 \$	33 930 \$	33 268 \$
Sous-total	484 508 \$	431 467 \$	449 781 \$
Subvention de mission	9 785 \$	9 668 \$	9 743 \$
Revenus sujets à récupération	(23 591) \$	(23 518) \$	(25 829) \$
Subvention générale	470 702 \$	417 617 \$	433 695 \$
Compte à recevoir au titre des effectifs étudiants des deux dernières années	14 378 \$	31 000 \$	25 660 \$
Ajustements spécifiques			
Ajustement pour nombre de grades	7 363 \$	7 363 \$	6 300 \$
Loyers et entretien de nouveaux espaces	6 996 \$	6 546 \$	6 212 \$
Financement FIR transition	3 128 \$	3 128 \$	3 190 \$
Frais indirects de la recherche	9 984 \$	9 984 \$	10 000 \$
Subvention de contrepartie	1 000 \$	2 000 \$	1 000 \$
Bibliothèque et NTIC	2 836 \$	2 836 \$	2 876 \$
Stages et bourses	1 968 \$	1 968 \$	2 203 \$
Ajustement McGill	229 \$	458 \$	458 \$
Autres ajustements	4 956 \$	6 456 \$	4 651 \$
Sous-total	38 460 \$	40 739 \$	36 890 \$
Total	523 540 \$	489 356 \$	496 245 \$

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE
(en milliers de dollars)

FACULTÉS, ÉCOLE ET DÉPARTEMENT	BUDGET	RÉALISATIONS	BUDGET
	DE GESTION 2013-2014	ESTIMÉES 2012-2013 Au 31 décembre 2012	DE GESTION 2012-2013 *
Aménagement	14 590 \$	15 076 \$	14 042 \$
Arts et sciences	141 782 \$	139 505 \$	138 173 \$
Droit	15 600 \$	15 485 \$	15 454 \$
École de santé publique **	9 020 \$	- \$	- \$
Éducation permanente	18 631 \$	17 691 \$	18 101 \$
Études supérieures et postdoctorales	1 984 \$	2 119 \$	1 920 \$
Kinésiologie	5 652 \$	5 662 \$	5 652 \$
Médecine **	101 656 \$	106 599 \$	104 712 \$
Médecine dentaire	17 486 \$	17 319 \$	16 053 \$
Médecine vétérinaire	44 297 \$	44 006 \$	42 903 \$
Musique	10 518 \$	10 262 \$	10 524 \$
Optométrie	7 096 \$	7 256 \$	7 013 \$
Pharmacie	12 826 \$	12 412 \$	12 503 \$
Sciences de l'éducation	20 721 \$	20 020 \$	19 576 \$
Sciences infirmières	11 568 \$	11 315 \$	10 608 \$
Théologie et sciences des religions	2 635 \$	2 767 \$	2 797 \$
	436 062 \$	427 494 \$	420 031 \$

Note: Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que les réserves, tels les avantages sociaux.

* Le budget de gestion 2012-2013 intègre l'allocation budgétaire des initiatives stratégiques.

** L'année 2013-2014 sera marquée par la création de l'École de santé publique (ESPUIM). Le budget présenté dans la plaquette budgétaire pour cette nouvelle faculté présume d'un détachement administratif de 3 départements de la Faculté de médecine à compter du 1er mai 2013. Dans les faits, ce détachement pourrait survenir un peu plus tard dans l'année, le temps que tous les gestes administratifs aient été posés eu égard à la création de cette nouvelle faculté. Quant aux données de la Faculté de médecine présentée dans la plaquette budgétaire de 2013-2014, on comprendra que la comparaison avec les colonnes réalisations estimées 2012-2013 et budget 2013-2014 est vaine.

FONDS INTERNES DE RECHERCHE ET AUTRES DÉPENSES LIÉES À LA RECHERCHE
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2013-2014	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2012-2013 Au 31 décembre 2012	BUDGET DE GESTION 2012-2013 *
Infrastructure des centres et groupes de recherche	6 195 \$	6 285 \$	6 195 \$
Subventions de contrepartie	700 \$	800 \$	700 \$
Soutien à des projets individuels	634 \$	750 \$	634 \$
Projets particuliers et internationaux	155 \$	150 \$	155 \$
Comité universitaire d'éthique de la recherche (CUER)	50 \$	50 \$	50 \$
Autres (colloques, associations et membership)	170 \$	175 \$	170 \$
Sous-total Fonds internes de recherche	7 904 \$	8 210 \$	7 904 \$
Autres dépenses de recherche financées à même les intérêts et le recouvrement des coûts indirects provenant des fonds de recherche	2 000 \$	2 300 \$	2 349 \$
Autres fonds affectés	1 000 \$	1 250 \$	1 000 \$
Contribution à la Fondation canadienne de l'innovation	2 594 \$	1 000 \$	2 465 \$
Fonds des priorités institutionnelles			
Transferts aux hôpitaux et établissements affiliés	6 900 \$	6 630 \$	6 200 \$
Fonds des priorités institutionnelles		360 \$	-
Autres dépenses de recherche	1 100 \$	1 100 \$	1 100 \$
Sous-total Autres dépenses liées à la recherche	13 594 \$	12 640 \$	13 114 \$
Total Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche	21 498 \$	20 850 \$	21 018 \$

* Le budget de gestion 2012-2013 intègre l'allocation budgétaire des initiatives stratégiques.

SERVICES À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2013-2014	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2012-2013 Au 31 décembre 2012	BUDGET DE GESTION 2012-2013*
Direction des bibliothèques	29 808 \$	29 086 \$	30 262 \$
Registrariat	3 348 \$	3 417 \$	3 181 \$
Service des admissions et du recrutement	5 209 \$	4 837 \$	4 772 \$
Bureau de la Recherche - Développement - Valorisation (BRDV)	5 611 \$	5 596 \$	5 461 \$
Direction des relations internationales	1 356 \$	1 552 \$	1 526 \$
Direction générale des technologies de l'information et de la communication (DGTIC)	23 866 \$	22 025 \$	21 714 \$
Centre d'expertise et de soutien aux usagers - Synchro	3 118 \$	1 783 \$	1 734 \$
Projets de développement et d'infrastructure technologiques	13 802 \$	12 018 \$	7 418 \$
Unités de soutien à l'enseignement **	4 308 \$	4 615 \$	4 175 \$
	90 426 \$	84 929 \$	80 242 \$

Note: Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que certaines réserves, tels les avantages sociaux.

* Le budget de gestion 2012-2013 intègre l'allocation budgétaire des initiatives stratégiques.

** Sont ici regroupés le Bureau de l'enseignement régional (BER), le Service de soutien à l'enseignement (SSE) et le Vice-rectorat aux études. Le Centre de communication écrite (CCE) est sous la responsabilité des Services aux étudiants (SAE) depuis le 1er mai 2011.

ADMINISTRATION
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2013-2014	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2012-2013 Au 31 décembre 2012	BUDGET DE GESTION 2012-2013*
Bureau de la recherche institutionnelle	1 047 \$	1 051 \$	1 072 \$
Bureau des communications et des relations publiques	3 482 \$	3 785 \$	3 413 \$
Direction des finances	8 005 \$	7 919 \$	7 478 \$
Direction des budgets	449 \$	474 \$	439 \$
Direction générale (incluant le Centre d'exposition et la contribution aux Presses de l'Université de Montréal)	5 909 \$	5 950 \$	5 773 \$
Bureau de la performance organisationnelle et de la gestion des risques	223 \$	200 \$	200 \$
Direction des ressources humaines et du Bureau du personnel enseignant	11 625 \$	10 326 \$	10 709 \$
Bureau du développement et des relations avec les diplômés (incluant la contribution aux Diplômés de l'Université de Montréal et les Belles soirées)	7 581 \$	6 683 \$	7 237 \$
Secrétariat général	6 392 \$	6 796 \$	6 116 \$
Bureau de la vérification interne	672 \$	669 \$	702 \$
Direction Prévention & Sécurité	7 001 \$	7 339 \$	6 614 \$
	52 386 \$	51 192 \$	49 752 \$

Note: Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que certaines réserves, tels les avantages sociaux.

* Le budget de gestion 2012-2013 intègre l'allocation budgétaire des initiatives stratégiques.

GESTION DES IMMEUBLES
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2013-2014	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2012-2013 Au 31 décembre 2012	BUDGET DE GESTION 2012-2013*
Direction des immeubles			
Dépenses générales de fonctionnement	37 064 \$	37 951 \$	36 912 \$
Gestion des espaces loués	18 603 \$	17 709 \$	15 835 \$
Énergie	15 629 \$	15 281 \$	16 965 \$
Courrier	1 625 \$	1 625 \$	1 677 \$
Assurances	1 367 \$	1 367 \$	1 054 \$
Revenus et imputations	74 288 \$ (11 032) \$	73 933 \$ (11 285) \$	72 443 \$ (11 448) \$
Total	63 256 \$	62 648 \$	60 995 \$

* Le budget de gestion 2012-2013 intègre l'allocation budgétaire des initiatives stratégiques.

Note: Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que certaines réserves, tels les avantages sociaux.

SERVICES AUX ÉTUDIANTS
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2013-2014	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2012-2013 Au 31 décembre 2012	BUDGET DE GESTION 2012-2013
REVENUS			
Cotisations des étudiants	5 937 \$	5 763 \$	5 660 \$
Subvention du MELS	2 680 \$	2 621 \$	2 670 \$
	<u>8 617 \$</u>	<u>8 384 \$</u>	<u>8 330 \$</u>
Revenus d'activités	1 525 \$	1 288 \$	1 310 \$
	<u>10 143 \$</u>	<u>9 672 \$</u>	<u>9 640 \$</u>
DÉPENSES			
Direction, communications et gestion informatique	1 873 \$	1 813 \$	1 701 \$
Service de santé et consultation psychologique	2 072 \$	1 748 \$	1 909 \$
Accueil et intégration	2 609 \$	2 628 \$	2 557 \$
Ressources socio-économiques	1 353 \$	1 307 \$	1 322 \$
Centre de soutien à la réussite étudiante (CÉSAR)	2 784 \$	2 725 \$	2 701 \$
	<u>10 693 \$</u>	<u>10 221 \$</u>	<u>10 190 \$</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	<u>(550) \$</u>	<u>(549) \$</u>	<u>(550) \$</u>
Contribution de l'Université au Service de santé *	200 \$	200 \$	200 \$
Contribution de l'Université au Soutien à la réussite *	350 \$	350 \$	350 \$
SOLDE PROJÉTÉ	<u>- \$</u>	<u>1 \$</u>	<u>- \$</u>

CENTRE DE COMMUNICATION ÉCRITE **

Revenus	180 \$	150 \$	192 \$
Dépenses	742 \$	667 \$	746 \$
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	<u>(562) \$</u>	<u>(517) \$</u>	<u>(554) \$</u>
Budget versé	562 \$	517 \$	554 \$
SOLDE PROJÉTÉ	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

* L'Université de Montréal alloue un financement de 200 000\$ aux Services aux étudiants (SAE) pour compenser les coûts relatifs à l'utilisation de la Clinique de santé par son personnel ainsi qu'une somme de 350 000\$ pour le soutien à la réussite.

** Auparavant, le Centre de communication écrite (CCE) relevait des Unités de soutien à l'enseignement. Suite à une restructuration, le centre est dorénavant sous la responsabilité des Services aux étudiants depuis le 1er mai 2011.

**CENTRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES
SPORTS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2013-2014	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2012-2013 Au 31 décembre 2012	BUDGET DE GESTION 2012-2013
SERVICE DES SPORTS			
REVENUS			
Cotisations des étudiants	4 722 \$	4 728 \$	4 561 \$
	<u>4 722 \$</u>	<u>4 728 \$</u>	<u>4 561 \$</u>
Abonnements, inscriptions et revenus divers	6 500 \$	5 847 \$	6 112 \$
	<u>11 222 \$</u>	<u>10 575 \$</u>	<u>10 673 \$</u>
	<u>11 222 \$</u>	<u>10 575 \$</u>	<u>10 673 \$</u>
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>
DÉPENSES			
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>
SPORT D'EXCELLENCE			
Revenus	1 851 \$	1 374 \$	1 256 \$
Dépenses	2 251 \$	1 774 \$	1 656 \$
	<u>(400) \$</u>	<u>(400) \$</u>	<u>(400) \$</u>
Bourses du sport d'excellence	(150) \$	(287) \$	(150) \$
	<u>(550) \$</u>	<u>(687) \$</u>	<u>(550) \$</u>
CLINIQUE DE MÉDECINE DU SPORT			
Revenus	510 \$	458 \$	458 \$
Dépenses	510 \$	458 \$	458 \$
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>
	<u>(550) \$</u>	<u>(687) \$</u>	<u>(550) \$</u>
TOTAL - EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS			
	<u>550 \$</u>	<u>687 \$</u>	<u>550 \$</u>
Contribution de l'Université aux C.E.P.S.U.M. et Sport d'excellence			
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>
SOLDE PROJÉTÉ			
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

SERVICES AUXILIAIRES
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2013-2014	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2012-2013 Au 31 décembre 2012	BUDGET DE GESTION 2012-2013
Services alimentaires			
Revenus	3 648 \$	3 252 \$	3 383 \$
Dépenses	3 737 \$	3 515 \$	3 471 \$
Remboursement d'immobilisations	73 \$	73 \$	73 \$
Déficit	(162) \$	(336) \$	(161) \$
Résidences			
Revenus	4 965 \$	4 877 \$	4 915 \$
Dépenses	3 180 \$	3 092 \$	3 130 \$
Virement au fonds des immobilisations	1 785 \$	1 785 \$	1 785 \$
Surplus	0 \$	0 \$	0 \$
Magasins			
Revenus	11 480 \$	11 843 \$	11 924 \$
Dépenses	10 319 \$	10 606 \$	10 528 \$
Remboursement d'immobilisations	265 \$	310 \$	305 \$
Surplus	896 \$	927 \$	1 091 \$
Stationnements			
Revenus	3 685 \$	3 650 \$	3 330 \$
Dépenses	1 245 \$	1 211 \$	955 \$
Remboursement d'immobilisations	674 \$	703 \$	705 \$
Surplus	1 766 \$	1 736 \$	1 670 \$
Sommaire			
Revenus	23 778 \$	23 622 \$	23 552 \$
Dépenses	18 481 \$	18 424 \$	18 084 \$
Remboursement d'immobilisations	1 012 \$	1 086 \$	1 083 \$
Virement au fonds des immobilisations	1 785 \$	1 785 \$	1 785 \$
Surplus	2 500 \$	2 327 \$	2 600 \$

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7 Canada
Tél. : 514-343-6111 Site Internet : www.umontreal.ca

Ce document peut être consulté à l'adresse
www.umontreal.ca/budget/Budget-UdeM-2013-14.pdf

Publié par le Bureau des communications et des relations publiques de l'Université de Montréal, avril 2013.

1-2-8-7

